

Rhône-Alpes
Département de l'Isère (38)

VIENNE (ISÈRE), Théâtre antique – Rue du Cirque

Code INSEE n° : 38 544

N° de site : 38 544 22 10023

Arrêté de prescription de fouille archéologique du 14 avril 2008 n° 08-104

Arrêté préfectoral d'autorisation de fouille du 26 février 2009 n° 2009/1041

Code opération Patriarche 22 10023



Rapport de fouille

Volume I/III – Textes

Sous la direction de Tony SILVINO (responsable d'opération)

Service régional de l'Archéologie, DRAC Rhône-Alpes
Archeodunum SAS

Chaponnay, Septembre 2009



Avertissement

Les rapports de fouille constituent des documents administratifs communicables au public dès leur remise au Service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la loi n° 78-753 du 17 juillet modifié relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, ils pourront être consultés ; les agents des Services régionaux de l'archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de propriété littéraires et artistiques possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont utilisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte utilisation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués (Loi n°78-753 du 17 juillet, art. 10) Le non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal.

VIENNE (ISÈRE),
Théâtre antique – Rue du Cirque
Rapport de fouille

Illustration de couverture : théâtre antique de Vienne (cliché Archeodunum)

Sous la direction de
Tony Silvino

Rédaction
Tony Silvino, Laudine Robin, Thierry Argant, Rodolphe Nicot, Djamila Fellague, Danielle Terrer, François Bérard

Plans et mises au net
Julien Bohny

Mise en page
Alexandre Moser

Sommaire

Volume I/III - Textes

Données administratives, techniques et scientifiques	6
Fiche signalétique du site.....	6
Intervenants et moyens mis en œuvre.....	8
Notice scientifique	9
Fiche d'état du site	11
Arrêté de prescription	12
Cahier des charges scientifiques	16
Autorisation de fouilles.....	37
Projet scientifique et technique (PSTI)	39
1. Introduction	47
1.1. Les cadres de l'intervention	47
1.2. Les problématiques et la méthodologie	48
1.2.1. <i>Le contexte archéologique</i>	48
1.2.2. <i>Les objectifs de la fouille préventive</i>	49
1.2.4. <i>L'enregistrement et la gestion des données</i>	50
1.2.5. <i>L'élaboration du rapport de fouilles</i>	50
2. Description des vestiges	53
2.1. Les vestiges antiques	53
2.1.1. <i>Une première série de maçonneries</i>	53
2.1.2. <i>Les éléments du théâtre et de sa périphérie</i>	55
2.1.3. <i>L'abandon du monument durant l'Antiquité tardive</i>	59
2.1.3.1. <i>Le comblement de la fosse de scène</i>	59
2.1.3.2. <i>Les dernières traces de fréquentation</i>	61
2.2. Les vestiges d'époques Moderne/Contemporaine	61
2.2.1. <i>Les habitations dans l'enceinte du théâtre antique</i>	61
2.2.2. <i>Démolition des bâtiments dans le théâtre et réaménagement de la rue du Cirque</i>	62
3. Les études de mobiliers	63
3.1. Le mobilier céramique	63
3.1.1. <i>Ensemble 1 : milieu du I^{er} s. ap. J-C.</i>	63
3.1.2. <i>Ensemble 2 : fin III^e s. – début IV^e s.</i>	64
3.1.3. <i>Ensemble 2 : fin III^e s. – début IV^e s.</i>	65
3.2. Le mobilier en verre.....	65
3.3. Le monnayage.....	67
3.4. L'épigraphie	68
3.5. Les pièces d'architecture	69
3.5.1. <i>Description</i>	69
3.5.2. <i>Synthèse</i>	79
3.6. Le fragment de relief	81
3.7. La faune	82

4. Synthèse	83
4.1. Les vestiges d'un premier théâtre ?	83
4.2. Les éléments du théâtre : mur d'enceinte, portique <i>postscaenium</i> , bâtiment et fosse de scène	84
4.3. Les abords du monument	85
4.4. L'abandon du théâtre durant l'Antiquité tardive	85
4.5. Les aménagements des époques Moderne/Contemporaine	86
Bibliographie	87

Volume II/III - figures, planches et annexes

Liste des figures	92
Liste des planches	92
Liste des annexes	93
Figures	95
Planches	137
Annexes	145

Volume III/III - annexes

Liste des annexes	152
Annexe 1 : listing des faits archéologiques (F)	153
Annexe 2 : listing des Unités Stratigraphiques (US)	158
Annexe 3 : listing des photographies numériques (PN)	160
Annexe 4 : listing des relevés (G)	164
Annexe 5 : listing des artefacts (M)	165
Annexe 6 : listing des prélèvements (P)	169
Annexe 7 : Inventaire de la documentation écrite (E)	170
Annexe 8 : Inventaire de la documentation numérique (DN)	171

Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique du site

Identité du site

Région :	Rhône-Alpes
Département :	Isère
Commune :	Vienne
Adresse/Lieu-dit :	Théâtre antique – rue du Cirque
Numéro du site :	385442210023
Cadastre :	section/ parcelle : AZ / 115 - Rue du Cirque
Coord. Lambert :	X: 61450 Y: 798600
Altitude moyenne :	189,50 m

Opération archéologique

Décision de fouille :	N° 08-104
Désignation du responsable scientifique :	N° 2009/1041
Titulaire :	Tony SILVINO
Organisme de rattachement :	Archeodunum
Nature de l'aménagement :	Travaux sur monument historique
Propriétaire :	
Maître d'ouvrage :	DRAC Rhône-Alpes - Conservation régionale des monuments historiques
Surface décapée et/ou fouillée :	Tranchée linéaire (L: 106 m et l.: 1 m)
Dates d'intervention sur le terrain :	3 au 19 mars 2009 (10 jours ouverts, par intermittence)

Résultats

Problématique de recherche et principaux résultats :

Théâtre antique, dépotoir tardo-antique

Lieu de dépôt temporaire du matériel archéologique :

Archeodunum, base Rhône-Alpes, 500 rue Juliette Récamier 69970 Chaponnay

Dépôt archéologique de Vienne

Mots clés

Chronologie : Antiquité romaine (gallo-romain), Haut-Empire, Bas-Empire, Epoque contemporaine

Sujets et thèmes : Monument de spectacle, Céramique, Faune, Monnaie, Verre, Lapidaire, Statuaire, Inscription

Thésaurus « Chronologie »

- ☐ Paléolithique
 - ☐ inférieur
 - ☐ moyen
 - ☐ supérieur
 - ☐ Mésolithique et Epipaléolithique
- ☐ Néolithique
 - ☐ ancien
 - ☐ moyen
 - ☐ récent
 - ☐ Chalcolithique
- ☐ Protohistoire
 - ☐ Âge du Bronze
 - ☐ ancien
 - ☐ moyen
 - ☐ final
 - ☐ Âge du Fer
 - ☐ Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - ☐ La Tène (second Âge du Fer)
- ☒ Antiquité romaine (gallo-romain)
 - ☐ République romaine
 - ☒ Empire romain
 - ☒ Haut Empire (jusqu'en 284)
 - ☒ Bas Empire (de 285 à 476)
- ☒ Epoque médiévale
 - ☐ Haut Moyen Âge
 - ☐ Moyen Âge
 - ☐ Bas Moyen Âge
- ☐ Temps modernes
- ☒ Epoque contemporaine
 - ☐ Ere industrielle

Sujet et thèmes

- ☒ Edifice public
- ☐ Edifice religieux
- ☐ Edifice militaire
- ☐ Bâtiment commercial
- ☐ Structure funéraire
- ☐ Voirie
- ☐ Hydraulique
- ☐ Habitat rural
- ☐ Villa
- ☐ Bâtiment agricole
- ☐ Structure agraire
- ☒ Urbanisme
- ☐ Maison
- ☒ Structure urbaine
- ☐ Foyer
- ☐ Fosse
- ☐ Sépulture
- ☐ Grotte
- ☐ Abris
- ☐ Mégalithe
- ☐ Artisanat alimentaire
- ☐ Argile : four potier
- ☐ Atelier métallurgique
- ☐ Artisanat
- ☐ Autre :

Mobilier

- ☐ Industrie lithique
- ☒ Industrie osseuse
- ☒ Céramique
- ☐ Restes végétaux
- ☒ Faune
- ☐ Flore
- ☒ Objet métallique
- ☐ Arme
- ☒ Outil
- ☒ Parure
- ☒ Habillement
- ☐ Trésor
- ☒ Monnaie
- ☒ Verre
- ☐ Mosaïque
- ☐ Peinture
- ☒ Sculpture
- ☒ Inscription
- ☐ Autre :

Etudes spécifiques

- ☐ Géologie, pédologie
- ☒ Datation
- ☐ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☒ Zoologie
- ☐ Botanique
- ☐ Palynologie
- ☒ Macrorestes
- ☐ An. de céramique
- ☐ An. de métaux
- ☐ Acq. des données
- ☒ Numismatique
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration
- ☐ Autre :

Intervenants et moyens mis en œuvre

Intervenants scientifiques :

Benoît Helly : ingénieur d'études chargé de l'Isère et de Saint-Romain-en-Gal au Service Régional de l'Archéologie (SRA), DRAC Rhône-Alpes

Tony Silvino : responsable scientifique, Archeodunum

Intervenants administratifs :

Anne Le Bot-Helly : conservatrice régionale de l'archéologie, DRAC Rhône-Alpes

Pierre Hauser : directeur d'Archeodunum

Lionel Orenge : directeur administratif Archeodunum

Intervenants techniques et scientifiques

Phase terrain

Tony Silvino (responsable d'opération) : 8 jours

Julien Bohny (technicien et topographe) : 4 jours

Rodolphe Nicot (technicien) : 4,5 jours

Thierry Argant (archéologue) : 1 jour

Guillaume Maza (archéologue) : 1 jour

Phase rapport

Tony Silvino (rédaction du rapport, expertise des céramiques antiques) : 11 jours

Julien Bohny (lavage, conditionnement du matériel et DAO) : 10 jours

Collaborations

Thierry Argant (Archeodunum, expertise de la faune)

François Bérard (Université Jean Moulin, Lyon 3, étude épigraphique)

Stéphane Carrara (Service Archéologique de la Ville de Lyon, consultant pour l'*instrumentum*)

Tassadite Chemin (Doctorante Université Mendes-France, Grenoble, étude de la faune)

Djamila Fellague (Chercheur associé à l'IRAA, Lyon, étude des éléments d'architecture)

Rodolphe Nicot (Archeodunum, étude des monnaies)

Laudine Robin (Doctorante Université Lumière Lyon 2, étude du verre)

Hugues Savay-Guerraz (Musées gallo-romains de Lyon-Fourvière et de Saint-Romain-en-Gal, expertise des marbres et des calcaires)

Danièle Terrer (Centre Camille Jullian, étude de la statuaire)

Terrassement

Entreprise SOGEA Rhône-Alpes

Notice scientifique

Vienne (Isère)

Théâtre antique-rue du Cirque

Dans le cadre d'un projet d'assainissement par la ville de Vienne, une opération d'archéologie préventive a été réalisée en mars 2009 dans le théâtre antique et dans une portion de la rue du Cirque par la société Archeodunum. Il s'agissait de contrôler la réalisation d'une tranchée pour l'installation d'une canalisation entre la partie sud du collecteur antique, localisé dans le théâtre, et la montée Saint-Marcel, *via* la rue du Cirque. Malgré l'exiguïté de la tranchée et la présence de réseaux contemporains, un ensemble de vestiges gallo-romains appartenant à plusieurs états de construction a été mis au jour. Le premier rassemble deux structures antérieures à la mise en place du théâtre visible actuellement. Il s'agit tout d'abord d'une maçonnerie localisée dans la partie méridionale de la fosse de scène, sur laquelle repose l'une des bases de pilier supportant le plancher de la scène. Si le mode de construction reste identique, à savoir une maçonnerie réalisée à l'aide de moellons de gneiss/micaschistes noyés dans un liant de chaux, la couleur orangée et la dureté du mortier semblent la distinguer du reste des maçonneries découvertes lors de cette opération. Il est par ailleurs assez difficile de préciser son plan compte tenu de l'étroitesse de l'excavation. Quant à son orientation, elle suit de manière globale celle du théâtre. Les éléments chronologiques restent assez limités. L'orientation et la localisation de cette maçonnerie dirigent son interprétation vers une construction antérieure au théâtre qui pourrait correspondre à un premier édifice de spectacle. D'après les recherches récentes, la mise en place du théâtre est placée au début du règne de Claude et il serait surprenant qu'une ville comme Vienne n'ait pas été dotée de ce type de monument avant cette période. Le second vestige mis au jour dans la rue du Cirque appartient également à une phase antérieure. Il correspond à une fondation maçonnée assez large localisée dans l'angle sud-ouest du théâtre. Son orientation NO-SE et sa localisation ne l'intègrent pas dans le plan général de l'édifice. Ses caractéristiques techniques et son tracé, qui suit la courbe du flanc de la colline de Pipet, semblent opter pour un mur de soutènement. Ce dernier supporterait ainsi une terrasse qui pourrait être liée à la construction de ce premier édifice. Si cette hypothèse paraît très séduisante, rien ne permet à l'heure actuelle de la corroborer, sans que l'on puisse pour autant l'écarter.

Le second état correspond à la construction du théâtre proprement dit avec, en premier lieu, les fondations puissantes du bâtiment de scène qui se partagent en deux parties principales de part et d'autre de la fosse de scène. Si la première est localisée à l'ouest du théâtre contre la rue du Cirque, la seconde est juxtaposée à l'ouest de l'égout nord-sud. Son profil en gradin est peut-être lié à la fosse de rideau. Les parements de ces deux fondations forment l'*hyposcaenium* au milieu duquel une maçonnerie rectangulaire constituait l'une des bases de pilier supportant le plancher de la scène. La présence de traces de rubéfaction contre les bords de la fosse et l'installation de gros blocs de calcaire du Midi attestent d'un réaménagement de la fosse, voire du théâtre, causé peut-être par un incendie. D'autre part, le mur du portique *postscaenium* adossé à l'ouest du bâtiment de scène a été localisé dans la rue du Cirque, suit d'ailleurs son orientation. Son mauvais état de conservation ne permet pas de connaître sa largeur, ni sa relation avec les structures de l'esplanade située à l'ouest. D'autant plus qu'il existe un fort abaissement de terrain à cet emplacement. Si la largeur de l'espace de circulation est dorénavant connue, la hauteur et l'architecture du portique restent encore à définir. Concernant la datation, un remblai lié à la construction du mur a livré une quantité de céramiques certes peu conséquente, mais assez homogène, permettant de fournir un *terminus* fixé au milieu du I^{er} s. ap. J.-C. Cet élément chronologique semble joindre ainsi la datation claudienne proposée pour la construction de l'édifice. Le dernier élément correspond à la fondation du mur méridional de l'enceinte du monument découvert dans la rue du Cirque. Au sud de ce mur, un ensemble de vestiges reste indéterminé dans la mesure où il a été partiellement détruit par les réseaux contemporains. Il s'agit tout d'abord d'un grand bloc de molasse encadré au nord et au sud par deux maçonneries légères. Cet aménagement fonctionne avec un glacis maçonné localisé plus au sud, qui semble suivre le pendage du terrain. Localisés aux abords sud du théâtre, ces vestiges peuvent correspondre à des accès du monument. En l'absence de preuves déterminantes, la prudence s'impose quant à leur interprétation.

L'exploration de la fosse de la scène a permis de mettre au jour une série de remblais hétérogènes qui ont livré des lots de mobiliers très riches appartenant à l'Antiquité tardive. Cette richesse du comblement de la fosse a déjà été repérée lors du dégagement du théâtre par J. Formigé. Le comblement est constitué par deux ensembles principaux de mobiliers. Le premier correspond *a priori* à des éléments d'habillage du théâtre : fûts et tambours de colonnes, plaquages de marbre, éléments du *pulpitum*, fragment de bas-relief, éléments de tuyauterie, *etc.* Or certaines pièces, comme l'*ex-voto*, indiquent eux une origine différente. En effet, il semble que des éléments appartenant à d'autres monuments périphériques aient été rapportés dans l'enceinte du théâtre destinés probablement à alimenter les fours à chaux attestés dans le secteur. Le second ensemble correspond plutôt à un dépotoir domestique caractérisé par une grande variété de mobiliers : vaisselles en céramique, en verre et métal, amphores, objets divers, monnaies, faune et restes de construction (tuiles, briques, *tubuli*, *etc.*). L'expertise de ce matériel place le comblement final de la fosse à la fin du III^e s. ou au début du siècle suivant. Ces niveaux sont scellés par un remblai dont la chronologie est à placer au cours du V^e s. Quant aux périodes Moderne et Contemporaine, elles se manifestent par un bâti constitué d'un mur de soutènement dans la rue du Cirque et de vestiges d'habitations localisés dans l'enceinte actuelle du théâtre.

En résumé, cette opération a permis non seulement de confirmer mais également de compléter le plan du théâtre avec chose rare quelques éléments de datation. Par ailleurs, des vestiges antérieurs à la construction du monument pourraient se rapporter à un premier édifice de spectacle. Pour finir, l'abandon du théâtre est bien attesté au début de l'Antiquité tardive, qui évolua d'un édifice de spectacle à une carrière ouverte et une zone de dépotoir.

Fiche d'état du site

Au terme de cette intervention, l'ensemble des vestiges a fait l'objet d'un relevé précis et d'un enregistrement topographique systématique. Le toit des vestiges antiques a été atteint dans l'enceinte actuelle du théâtre ainsi que dans certains secteurs de la tranchée dans la rue du Cirque. La majorité des structures maçonnées a été laissée sur le site et détruite partiellement par l'entreprise SOGEA pour l'installation de la canalisation. A l'issue de l'opération, les vestiges maçonnés permettent de restituer une partie du plan du théâtre ainsi que celui d'autres vestiges plus anciens. Leur emprise s'étend au-delà des limites prescrites en particulier dans la partie septentrionale de la rue du Cirque, où se situe la fondation du mur du portique *postscaenium*. Dans l'enceinte actuelle du théâtre, les vestiges de la fosse de scène ainsi que les fondations du mur de scène continuent de part et d'autres de la tranchée. La fosse de la scène est comblée par d'importants dépôts d'éléments de lapidaire ainsi qu'un dépotoir domestique de l'Antiquité tardive. Quant aux périodes Moderne et Contemporaine, elles se manifestent par un bâti constitué d'un mur de soutènement dans la rue du Cirque et de vestiges d'habitations localisées au sud du théâtre.

Arrêté de prescription



PREFECTURE DE LA REGION RHONE-ALPES



Direction régionale
des affaires culturelles
Rhône-Alpes

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par :
Benoît HELLY

(33) 04 72 00 44 52
benoit.helly
@culture.gouv.fr

Le Grenier d'abondance
6 quai Saint-Vincent
69283 Lyon cedex 01
France

téléphone : (33) 04 72 00 44 50
télécopie : (33) 04 72 00 44 57

www.culture.gouv.fr/rhone-alpes

Lyon, le 14 avril 2008

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
à

DRAC - Conservation régionale
des monuments historiques
Le Grenier d'abondance
6 quai Saint-Vincent
69283 LYON Cedex 01

Références :
2008/2495/BH/PM

Références du dossier soumis à une prescription d'archéologie préventive :

Vienne (ISERE) Théâtre antique - 7 rue du cirque Assainissement (phase 3)
Cadastre : AZ 116
Travaux sur Immeubles classés MH
Maître d'ouvrage : DRAC - Conservation régionale des monuments historiques
N° SRA 14108

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint portant prescription de fouille archéologique préventive.

L'opération de fouille est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur. Lorsque vous aurez conclu avec l'opérateur que vous aurez retenu le contrat qui définit le projet d'intervention et les conditions dans lesquelles il sera mis en oeuvre, il conviendra que vous le transmettiez à mon service pour demande d'autorisation de fouille.

Le Service régional de l'archéologie disposera alors d'un délai de deux mois pour valider ce contrat ou, éventuellement, vous demander de le modifier.

Je vous rappelle que les travaux ci-dessus référencés ne pourront être mis en oeuvre avant l'exécution des prescriptions archéologiques.

Je vous précise également que cet arrêté abroge l'arrêté N° 06-275 en date du 27 septembre 2006 qui avait été émis dans un premier temps.

L'arrêté ci-joint peut être contesté devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente lettre.

P/Le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

ARRETE N° 08-104

Service régional de l'archéologie
6 quai Saint-Vincent
69283 LYON CEDEX 01

SRA : 14108
Affaire suivie par : Benoit HELLY

Téléphone : 04-72-00-44-52
Télécopie : 04-72-00-44-57
Mél : benoit.helly@culture.gouv.fr

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 421-2-4 et R 421-9 ;

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU l'arrêté du Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, n° 07-278 du 9 juillet 2007, accordant délégation de signature au Directeur régional des affaires culturelles pour la mise en œuvre des dispositions relatives à l'archéologie préventive ;

VU le dossier de projet de travaux d'assainissement du théâtre antique (phase 3) déposé auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (Service régional de l'archéologie) sous le n° : non référencé, par la DRAC - Conservation régionale des monuments historiques, Le Grenier d'abondance, 6 quai Saint-Vincent, 69283 LYON Cedex 01, reçu le 31/03/2008 ;

VU l'avis du rapporteur de la Commission interrégionale de la recherche archéologique en date du 27/09/2006 ;

CONSIDERANT que les travaux envisagés, en raison de leur nature et de leur localisation dans un théâtre antique classé monument historique, affectent des éléments du patrimoine archéologique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de sauvegarder ces vestiges par l'étude et la fouille archéologique ;

ARRETE

Article 1^{er} : Une opération de fouille archéologique préventive sera réalisée sur le terrain faisant l'objet du projet d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux susvisés, situé comme suit :

Région : Rhône-Alpes	Département : ISERE	Commune : Vienne
Lieu-dit : Théâtre antique - 7 rue du cirque		Cadastre : section / parcelle : AZ / 116

L'opération de fouille archéologique préventive débutera par une intervention de terrain et s'achèvera par l'analyse et la mise en forme des résultats obtenus et la remise d'un rapport de synthèse.

Article 2 : La réalisation de l'opération de fouille archéologique préventive incombe à la personne projetant d'exécuter les travaux susvisés. Celle-ci fera appel, pour sa mise en œuvre, à un opérateur : soit l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), soit un service archéologique territorial agréé, soit toute autre personne de droit public ou privé dont la compétence scientifique est garantie par un agrément délivré par l'Etat, et sous réserve du respect du dernier alinéa de l'article L.523-8 du code du patrimoine.

Article 3 : Un contrat passé entre la personne projetant d'exécuter les travaux et l'opérateur chargé de la réalisation des fouilles fixera, notamment :

- La date prévisionnelle de début de l'opération, sa durée et le prix de réalisation des fouilles ;
- Les conditions et délais de la mise à disposition du terrain par l'aménageur et de l'intervention de l'opérateur ;
- Les indemnités dues par l'une ou l'autre partie en cas de dépassement des délais convenus ;
- La date de remise du rapport final d'opération.

Le contrat signé par l'opérateur et l'aménageur est transmis par ce dernier au Directeur régional des affaires culturelles. Lorsque l'intervention de l'opérateur est conditionnée par l'agrément prévu à l'article 2, un justificatif de cet agrément est joint au contrat signé.

Article 4 : L'Etat autorisera les fouilles après avoir contrôlé la conformité du contrat mentionné à l'article 3 avec les prescriptions de fouilles édictées.

Article 5 : L'opérateur chargé de l'exécution des fouilles se conformera aux prescriptions imposées par l'Etat (selon les objectifs scientifiques et principes méthodologiques annexés au présent arrêté) et interviendra sous la surveillance des représentants de l'Etat.

Article 6 : Les travaux ou constructions prévues susvisés donnant lieu à la présente prescription de fouille ne pourront être entrepris qu'après l'achèvement de ces opérations d'archéologie préventive.

Article 7 : Le présent arrêté de prescription d'une opération de fouille archéologique est accompagné d'un cahier des charges scientifique élaboré par l'Etat, qui détaille la prescription et précise, notamment, les objectifs scientifiques et les principes méthodologiques indiqués à l'article 5. Un document graphique relatif à l'emprise au sol de la fouille archéologique est annexé au présent arrêté, ainsi qu'un cahier des charges concernant l'enregistrement et le conditionnement de la documentation scientifique (mobilier et archives).

Article 8 : La personne projetant d'exécuter les travaux susvisés ayant donné lieu à la présente prescription de fouille, tiendra informée le Directeur régional des affaires culturelles des modalités de mise en œuvre du présent arrêté.

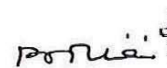
Article 9 : Le présent arrêté de prescription de fouille archéologique abroge l'arrêté portant prescription de fouille N° 06-275 en date du 27/09/2006.

Article 10 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional des affaires culturelles et la Conservatrice régionale de l'archéologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la personne qui projette les travaux et à l'autorité compétente pour instruire la demande d'autorisation.

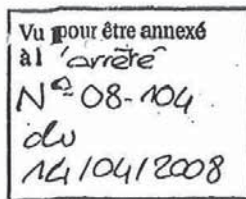
Fait à Lyon, le 14/04/2008

P/Le Préfet
et par délégation,

Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles

 Jérôme BOUËT

Cahier des charges scientifiques



PREFECTURE DE LA REGION RHONE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
6 quai Saint-Vincent
69283 LYON CEDEX 01
Tél : 04 72 00 44 50

CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE POUR UNE OPERATION DE FOUILLE ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVE

(conformément au décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières
en matière d'archéologie préventive)

DONNEES ADMINISTRATIVES

Réf. : 2008/2494/BH/PM
Affaire suivie par : Benoît Helly
N° SRA : 14108
Code opération (code Patriarche) :

LOCALISATION DU PROJET D'AMENAGEMENT

Département : Isère
Commune : Vienne
Lieu-dit : Théâtre antique
Adresse : 7 rue du cirque
Réf. cadastre : Section : AZ
Parcelles cadastrales : 95, 97 à 103, 115, 116, 104,
106, 108, 110a, 273, 274

PROPRIETAIRE DU TERRAIN

(si autre que maître d'ouvrage. Cf. liste jointe si propriétaires multiples)

Nom : Ville de Vienne
Adresse :

MAITRE D'OUVRAGE DU PROJET D'AMENAGEMENT

☒ Public ☐ Privé ☐ Mixte

Nom (ou raison sociale) : Drac - Conservation
régionale des Monuments Historiques
Adresse : Le grenier d'abondance
6 Quai St Vincent, 69283 Lyon cedex 01
Tél. : 04 72 00 44 50
Fax : 55
Personne à contacter : M. Brochard

DOSSIER ADMINISTRATIF

Type de dossier : Travaux sur monument
historique
N° opération d'urbanisme : non référencée
Envoyé par : Drac - Conservation régionale des
monuments historiques

NATURE DU PROJET

Assainissement du théâtre antique (phase 3)

PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS ET SITES :

Monument classé

DIAGNOSTIC :

Prescrit le :
par l'arrêté N° :
Responsable scientifique :
Organisme de rattachement :
Date de réception du rapport :

Date d'examen en Commission interrégionale
de la recherche archéologique : 26/09/2008

DONNEES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

1 Type d'intervention

étude ☐ travaux de terrain ☒ travaux de laboratoire ☐

2 Localisation et données techniques particulières

- 2.1 Emprise de la fouille : 140 m² (délimitée sur le plan joint en annexe).

- 2.2 Section / parcelles concernées par la fouille : AZ / 116

- 2.3 Niveau de décaissement prévu pour l'aménagement : 2 m

- 2.4 Données techniques particulières :

Décret n° 2004-490, art. 35 : Lorsque le préfet de région prescrit la réalisation d'une fouille, il assortit son arrêté de prescription d'un cahier des charges scientifique qui définit les objectifs, les données scientifiques ainsi que les principes méthodologiques et techniques de l'intervention ainsi que le délai limite de remise du rapport final.

3 Données scientifiques

3.1. Contexte archéologique

Tout d'abord pris pour un amphithéâtre, le théâtre est un des édifices les mieux connus du centre monumental de Vienne. Sondé à partir de 1919, il a été presque entièrement dégagé et restauré par J. Formigé. Il existe un dossier d'archives important correspondant à cette opération qui a duré une trentaine d'années. En particulier, de très nombreuses photographies montrent la restauration de l'édifice. Cette restauration, pour ne pas dire reconstruction, a été si lourde qu'il reste peu d'éléments antiques véritablement en place (ainsi le mur du *pulpitum* a été entièrement reconstruit sur une fondation originale rectiligne pour placer des éléments sculptés trouvés sous la scène !). Après examen complet des archives, quelques observations ont pu être faites. L'hypothèse de l'utilisation de la coudée et d'un rythme duodécimal est à oublier. En effet, toutes les mesures qui ont été faites sur des éléments originaux, *balteus*, gradins... montrent que c'est le pied romain qui a été utilisé. La dimension exacte du diamètre du théâtre, pour peu qu'il soit symétrique, ce qui semble le cas a priori, peut-être précisément relevée. L'entrée nord plus largement dégagée depuis la mort de Formigé montre que le dallage était assez bien conservé de ce côté. (NB. sur le plan ci-joint, l'extrémité sud du théâtre est représentée par symétrie ; la basilique sud n'a jamais été dégagée).. Mesuré sur un relevé de géomètre au 1/100^e, le théâtre de Vienne aurait un diamètre de 129,60m. La hauteur du mur de scène peut aussi être précisément évaluée. Si l'on admet que celui-ci montait jusqu'au niveau du portique supérieur de la *cavea*, les cotes NGF montrent qu'il faut lui accorder environ 32 m de hauteur. Nous sommes très proches des dimensions du théâtre de Marcellus à Rome. En ce qui concerne le portique supérieur, il n'y a pas lieu de croire que ce portique était accessible par des escaliers périphériques comme le montre le plan de J. Formigé, très inspiré par le plan du théâtre d'Orange. Il est certain au contraire que les deux extrémités occidentales de la *cavea* se

développaient sur un système de voûtes rayonnantes qui ouvraient sur des arcades. A l'est de l'entrée nord, près de la pierre de seuil, une grosse lacune dans le dallage correspond à la retombée d'une de ces arcades. Une autre voûte est conservée en élévation au nord, juste à l'ouest de l'extrémité des gradins restaurés.

Deux sondages sur l'emprise supposée de la basilique nord réalisés en 1991 ont permis d'en approcher le plan et surtout de proposer des éléments de chronologie. Au sud et à l'ouest un massif de maçonnerie parementé du côté interne de la basilique délimite en fondation le noyau central de cette construction. Parementées sur au moins 4 m de hauteur, on suppose que les fondations de la scène et de ses annexes ont été construites en élévation. En effet, le noyau central de la basilique était rempli de déchets de construction (lits de chaux, éclats de taille) qui s'appuyaient contre le parement interne de la fondation sur les 4 m observés.

En ce qui concerne la chronologie, deux arguments peuvent être portés au dossier. D'une part lorsqu'il ne s'agit pas de statuaire ou d'éléments architecturaux sculptés, tous les déchets de construction ou de démolition sont, pour ce qui concerne la basilique nord, en calcaire dur (choin). Sur l'ensemble de l'édifice moins de dix éléments en calcaire tendre seulement ont été retrouvés : citons deux ou trois dès sous la scène et un linteau dans les galeries d'accès peut-être fruit d'une restauration. La totalité des dallages, lorsqu'ils ne sont pas en marbre, ainsi que la totalité des gradins récupérés au moment des fouilles, sont en choin. Cet édifice ne peut donc être antérieur au début des années 40. D'autre part, nous avons signalé le passage sous la basilique nord d'un diverticule du "grand aqueduc". Or ce petit aqueduc est manifestement contemporain de la basilique : sa couverture horizontale en choin est à la même cote que le dallage à l'entrée nord du théâtre. Cette couverture faisait partie du dallage intérieur de la basilique. Dans la mesure où nous datons le "grand aqueduc" des années 40-50. La date de construction du théâtre nous paraît ainsi confirmée : il serait claudien. Sa construction suivrait ainsi de peu la date d'obtention du statut de colonie romaine.

L'analyse du monument par le SRA a montré enfin que le bâtiment de scène a été reconstruit. Cette reconstruction est attestée par la présence, visible dans la galerie centrale, d'un premier noyau de maçonnerie, correspondant à un premier bâtiment de scène. Mais il n'est pas possible pour l'instant de connaître l'ampleur des reconstructions, intervenue vraisemblablement au 2^e siècle de notre ère, ni de définir le plan du premier édifice. Les basiliques ont-elles été reconstruites en même temps que le bâtiment de scène? La *cavea* telle qu'elle a été dégagée par J. Formigé est-elle d'origine? Autant de questions qui restent pour l'instant sans réponses...

3.2 Documentation disponible

- dossier communal et base de données Patriarche
- rapports de diagnostics ou fouilles :
Helly B., Helly-Le Bot A.; Le théâtre de Vienne, architecture de la gaule romaine, rapport PCR "atlas topographique de Vienne antique", 1999, 31p, 61 fig.
- mémoires de maîtrise :
2001, Prost S., Le théâtre antique de Vienne (Isère), étude archéologique, restitution, et fonctionnement, Mémoire de DEA, sous la direction de F. Dumasy, Paris I, Panthéon- Sorbonne, 2 vol. 130 p.
- bibliographie :
 - 1659, Chorier N., *Antiquités de Vienne*, 1659, réédition de N. Cochar, 1828, p. 416-420.
 - 1792, Schneyder P., *Histoire des Antiquités de Vienne*, Savigné, 1880, p. 47-53, dissertation sur le théâtre accompagnée d'un plan et d'une coupe, un plan en toise.
 - 1830, Rey E. et Vietty E., *Monuments romains et gothiques de Vienne en France*, Paris, 1831. "Plan de Vienne dans son état actuel avec l'indication des monuments romains", deuxième partie planche XXII, fig. 3,
 - 1908-1909, 1910, Bizot E., *Amphithéâtre romain*, rapport de fouille, Archives Départementales de l'Isère, 13 T 1-8,
 - 1910-1911, Bizot E., *Théâtre antique de Vienne*, rapport de fouille, Archives Départementales de l'Isère, 13 T 1-8, 1911, 4 p.
 - de 1911 à 1917, Bizot E., *Théâtre antique*, rapport de fouille, Archives Départementales de l'Isère, 13 T 1-8,
 -

- 1922, Bresse P., Le théâtre de Pipet, *Bulletin de la Société des Amis de Vienne*, 1922, n° 18, p. 22 à 38, 1 plan.
- 1925, Formigé J., *86e Congrès Archéologique de France*, Valence-Montélimar, 1925, p. 33 à 34
- 1950, Formigé J., *Le théâtre romain de Vienne*, Vienne, 25 p., 29 fig., 2 planches hors-texte.
- 1981, Paris B., la reconstruction du théâtre romain de Vienne, *BSAV*, n° 76, fascicule 2, 1981, p. 21-28, 4 restitutions graphiques (coupe axiale, mur de scène, vue de l'intérieur, vue d'ensemble de la cavea surmontée d'un portique et façade extérieure).
- 1982, Pelletier A., *Vienne antique*, Roanne, 1982, p. 211 à 216.
- 1985, Savay-Guerraz H., *Recherches sur les matériaux de construction de Lyon et Vienne antiques*, Thèse de IIIe cycle, Université Lyon II, dir., G. Roux, 1985, 315 p.
- 1988, Savay-Guerraz H., La pierre de taille calcaire des constructions de Vienne antique, *Bulletin de la Société des Amis de Vienne*, n° 83, fascicule 1, p. 27 à 39, 1 carte.
- 1958 à 1989, Archives du Service régional de l'Archéologie de Rhône-Alpes.
- 1991, Botton F., *Vienne (38), Le théâtre antique : Etude préalable à la consolidation des vestiges*, Déc. 1991.

3.3. Objectifs scientifiques et principes méthodologiques

L'emprise des travaux d'assainissement a fait l'objet d'une modification proposée par l'entreprise SOGEA et validée par M. Tillier, architecte en chef des Monuments Historiques. Ainsi, pour limiter au maximum les destructions de vestiges, la fosse initialement prévue dans la basilique nord a été supprimée et remplacée par une simple petite fosse de pompage située dans la galerie romaine est-ouest.

Une deuxième fosse de pompage identique à la première est prévue au sud du grand collecteur romain avec un regard gravitaire.

Un bassin de rétention de 140 m² est par contre prévu dans l'emprise du bâtiment de scène au sud.

En ce qui concerne cette fosse sud, objet de la prescription (cf. plan), il s'agira dans un premier temps de décaper soigneusement le massif de maçonnerie constituant la fondation du bâtiment de scène. Il faudra identifier toutes les anomalies dans cette construction susceptibles de donner des indications sur les élévations aujourd'hui disparues (emprise de l'escalier permettant l'accès aux parties supérieures de la basilique sud, emprise de la porte sud du front de scène...). Un relevé pierre à pierre est indispensable. Le massif devant être détruit sur l'emprise de la fosse, l'équipe archéologique devra suivre cette destruction pour identifier, étudier et relever les éventuelles maçonneries pouvant appartenir au premier bâtiment de scène. La profondeur de la fouille sera aussi de 4.50m.

Les réseaux d'arrivée des eaux avant la fosse sud, situés dans l'emprise de la fosse de la scène feront l'objet d'une fouille qui se limitera à la profondeur nécessaire à l'aménagement de cette canalisation. Ce secteur, qui ne semble pas avoir été fouillé a livré des éléments lapidaires qu'il faudra rechercher avec soin.

Le réseau d'évacuation devra faire l'objet d'une pré-fouille destinée à relever toute les maçonneries liées au théâtre antique, notamment les vestiges du *porticus post scaenam*.

Le projet d'intervention de l'opérateur devra préciser :

- les modalités de décapage, le détail de leur mise en œuvre et les engins utilisés
- les modalités de blindage de la fouille de la fosse nord, qui devra permettre l'étude et le relevé des stratigraphies.
- le mode d'enregistrement des données, le détail de leur mise en œuvre
- la méthodologie adoptée pour la fouille (en particulier pour les structures complexes)
- la prise en compte des données paléo-environnementales

La durée minimale de la fouille sera de 20 jours ouvrés.

Analyses et travaux en laboratoire : le projet d'opération archéologique décrira précisément la méthodologie et les moyens retenus pour la mise en œuvre des analyses et des travaux en laboratoire spécifiques à l'intervention.

4. Qualification du responsable d'opération et de l'équipe d'intervention

Responsable d'opération :

Le Préfet de région désignera le responsable scientifique de l'opération.

Il s'agira d'un archéologue spécialisé en archéologie romaine qui devra disposer de bonnes connaissances en architecture romaine, plus spécialement dans l'architecture des monuments de spectacles.

Dans son projet d'intervention, l'opérateur pourra proposer le nom du responsable scientifique de l'opération.

Equipe de fouille :

Les effectifs prévus dans le projet seront définis en fonction de la durée de l'intervention et des objectifs scientifiques émis par le Préfet de région.

Le projet devra en outre indiquer :

- le nombre de responsables de secteur et leurs compétences respectives, le schéma d'organisation dans lequel ils interviendront ;
- le nombre et les qualifications des spécialistes ;
- le nombre de techniciens de fouille et leurs compétences particulières, le cas échéant.

5. Mise en forme des données

La phase de mise en forme des données consistera à traiter, inventorier, analyser puis mettre en forme les données de terrain afin de rédiger un rapport final de synthèse. Il sera rédigé en français.

Le délai limite pour la remise du rapport final au S.R.A. est fixé à 3 mois après la date d'achèvement de la phase de terrain.

Le rapport final sera remis en 8 exemplaires, dont un non broché.

Le rapport respectera les normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques définies :

- par l'arrêté du 27 septembre 2004, publié au J.O. du 14 octobre 2004 ;
- par le cahier des charges joint à l'arrêté de prescription de fouille et dénommé « enregistrement et conditionnement de la documentation scientifique (mobilier et archives) ; normes de contenu et de présentation des rapports d'opération d'archéologie préventive en Rhône-Alpes ».

Le rapport comprend, outre la page de titre, les trois sections suivantes :

- La première section rassemble, sous forme de fiches, de notices et de documents, les données administratives, techniques et scientifiques caractérisant l'opération. On y trouvera, en particulier, une notice scientifique résumant les principaux résultats de l'opération, destinée au bilan scientifique régional.
- La deuxième section décrit en détail l'opération et ses résultats.
- La troisième section regroupe les inventaires techniques, et notamment l'inventaire technique et systématique du mobilier archéologique, ordonné par catégorie, par unité d'enregistrement et par parcelle cadastrale, sous forme de listes ou de tableaux.

A la remise du rapport et, au plus tard à l'expiration d'un délai de deux ans (à compter de la date de délivrance de l'attestation de libération du terrain), le mobilier est remis à l'Etat. Avec le mobilier, l'opérateur remet à l'Etat, aux fins d'archivage, la documentation scientifique constituée en cours d'opération.

La documentation scientifique et le mobilier issu de l'opération archéologique seront remis conformément aux normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement définies par l'arrêté du 16 septembre 2004.

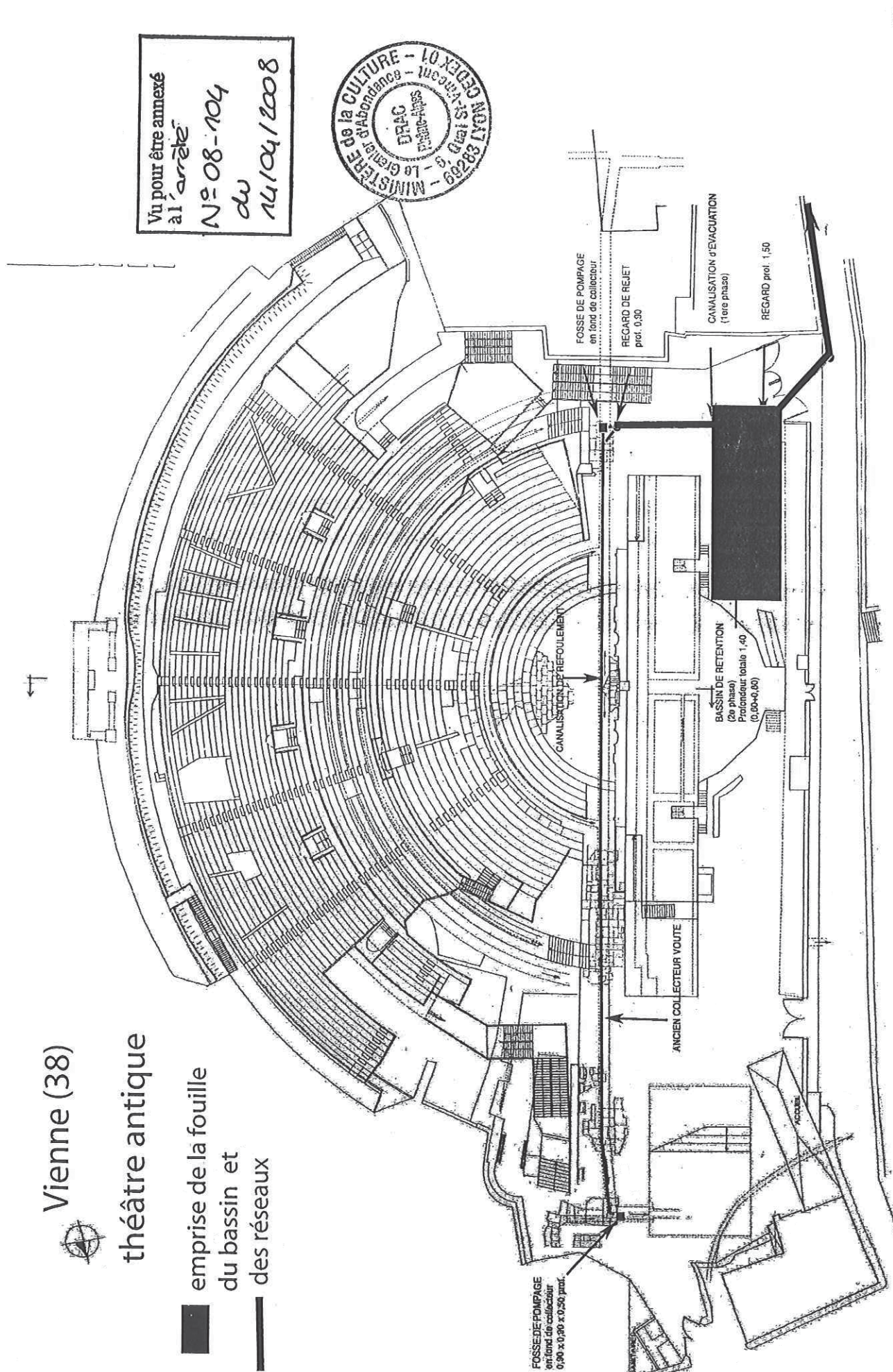


Direction régionale
des affaires culturelles
Rhône-Alpes

Lyon, le 14/04/2008

P/Le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles

Jérôme BOUËT



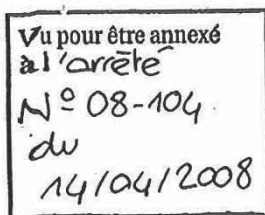
Vienne (38)

théâtre antique

■ emprise de la fouille
— du bassin et
des réseaux

Vu pour être annexé
à l'arrêté
N° 08-104
du
14/04/2008





PREFECTURE DE LA REGION RHÔNE-ALPES
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

CAHIER DES CHARGES

*Enregistrement et conditionnement
de la documentation scientifique (mobilier et archives) ;
normes de contenu et de présentation des rapports d'opération
d'archéologie préventive en Rhône-Alpes*

- Vu le Livre V du Code du patrimoine,
- Vu le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 pris pour l'application de l'article L. 524-16 du code du patrimoine et relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment son article 60,
- Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 définissant les normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des opérations archéologiques,
- Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques

Il s'agit d'un document élaboré par le service régional de l'archéologie, basé sur une réflexion menée au niveau national, regroupant les normes de conditionnement et d'inventaires de l'ensemble de la documentation recueillie au cours de l'opération ainsi que celles de présentation des rapports d'opération d'archéologie préventive. Ce document décline de manière détaillée, les obligations qui figurent dans les textes visés ci-dessus. En ce qui concerne les archives sur support physique et numérique, une réflexion conjointe a été menée avec les services des Archives Départementales, destinataires légaux de la documentation originale, pour préciser les procédures minimales permettant leur bonne gestion.

L'opérateur est tenu de mettre en forme les fonds documentaires qu'il verse au service compétent, sous le contrôle de l'Etat pour les diagnostics et sous le contrôle du maître d'ouvrage ainsi que de l'Etat pour les fouilles. Il lui est demandé de respecter ce cahier des charges. Celui-ci contient les éléments nécessaires à l'enregistrement et à la transmission des données. Il définit pour chaque support de document ainsi que pour le mobilier, les normes minimales de conditionnement et d'enregistrement. De même, il rappelle le cadre définissant le contenu et la présentation d'un *rapport de diagnostic archéologique* et d'un *rapport final d'opération*.

Ce cahier des charges est composé de 4 parties :

1. Le référencement de l'opération
2. Le conditionnement du mobilier et des archives
3. La constitution des inventaires
4. Les normes de présentation des rapports d'opération

Annexe : fiche de conformité-Rapports d'opération archéologique

1. Le référencement de l'opération : le code identifiant

Le code identifiant est un numéro unique attribué par opération archéologique. Ce numéro est reporté sur l'ensemble de la documentation et sur les contenants de mobilier.

Il se compose de 2 éléments :

n° INSEE de la commune (Dpt/Commune) + code opération patriarche = code identifiant

- Le code opération patriarche = code région (22) + code opération.
- Ce numéro figure sur l'arrêté de désignation du responsable d'opération (à ne pas confondre avec le n° d'autorisation).

Exemple n° 1 : identification d'un diagnostic réalisé dans le Rhône :

Dpt	Commune	Code opération patriarche (n° de région + n° attribué à l'opération)
69	123	22 8697

Sur tous les contenants (caisse de mobilier, chemises, boîtes archives, cartons à dessins, ...) ce numéro sera complété par la mention en toutes lettres de la commune et du lieu-dit.

En cas de diagnostic linéaire, comprenant différentes communes au sein de la même opération, l'enregistrement de la documentation et du mobilier doit faire apparaître les n° Insee de chaque commune concernée dans les codes identifiants. Le lien au sein de l'opération étant assuré par la répétition du code opération Patriarche.

Exemple n° 2 : identification d'un diagnostic linéaire réalisé dans le Rhône :

Dpt	Commune	Code opération patriarche (n° de région + n° attribué à l'opération)
69	123	22 8800
69	321	22 8800

N.B. : Le code de l'opération archéologique devant être mentionné en couverture du rapport d'opération est le Code opération Patriarche.

2. Le conditionnement du mobilier et des archives

2.1 Le mobilier

Conformément à l'arrêté du 16/09/2004, le mobilier est lavé, trié, marqué. Il est trié par type de matériau.

Le mobilier, comme toute documentation recueillie au cours de l'opération, bénéficie d'un code support selon qu'il relève du matériel archéologique (ou artefacts : objets transformés par l'homme) ou des matériaux naturels et de nature biologique (ou écofacts : ossements humains, prélèvements) :

M – Matériel archéologique

P – Prélèvements, ossements humains.

Pour le conditionnement, un seul type de caisse normalisé et gerbable est demandé :

- Type à parois pleines, long 60 cm x 40 cm large, à hauteur variable.

- Dans chaque sac, une étiquette avec le numéro d'enregistrement et le code identifiant l'opération est systématiquement ajoutée.

- Sur la caisse, sur un petit côté, figurent le code identifiant, les parcelles concernées (regroupées par propriétaires), l'année, puis en toutes lettres : nom de la région, commune, site. Ensuite, viennent les informations concernant la zone, les unités d'enregistrement, le(s) type(s) de matériau contenus dans la caisse.

Un bordereau récapitulatif pour le versement unique (mobilier et archives de fouille) de la documentation scientifique sera validé par l'opérateur d'archéologie préventive puis par le service régional de l'archéologie lors de la réception de cette documentation.

2.2 Les archives physiques et numériques

Il est demandé à chaque opérateur d'archéologie préventive de verser au service régional de l'archéologie l'ensemble des documents originaux (c'est à dire la documentation primaire, les minutes de terrain et les mises au net sur support physique ou numérique) lié à une opération, ceux-ci étant classés, indexés et inventoriés.

Tous les documents seront codifiés et porteront un certain nombre d'informations minimales, ils seront de plus accompagnés d'un inventaire récapitulatif et d'inventaires détaillés par type de document si besoin.

2.2.1 Le référencement de la documentation

Toutes les pièces constituant la documentation graphique, audiovisuelle et numérique doivent être référencées à l'unité.

- Premier niveau de classement :

Un code support constitué d'une ou deux lettres permet de référencer les documents selon leur type de support.

Ces lettres s'ajouteront au code identifiant décrit plus haut.

Les codes support sont les suivants :

- DP - Diapositives
- NP - Film Négatif ou Positif
- TO - pour les tirages originaux
- E - Documentation écrite
- G - Documentation graphique
- V - Documentation audiovisuelle (cassettes, DVD,...)
- ...N - Documentation numérique :
 - PN pour les photos en format numérique
 - GN pour les graphiques en format numérique
 - VN pour les vidéos en format numérique
 - EN pour les écrits en format numérique

- Deuxième niveau de classement :

Il s'agit, au sein de chaque ensemble, d'ordonner et de référencer les documents en leur attribuant un numéro d'enregistrement allant de 1 à N.

Exemple n° 3 : Diagnostic réalisé dans le Rhône ; enregistrement des diapositives, de la documentation graphique papier et numérique :

Dpt	Commune	Code opération patriarche	Code support	N° d'enregistrement
69	123	22 8697	DP	001
69	123	22 8697	DP	002
69	123	22 8697	G	001
69	123	22 8697	GN	001

... etc ...

2.2.2 Le conditionnement des différents supports

Les agrafes et trombones sont à proscrire. Les élastiques et les adhésifs non permanents doivent être évités également. Les calques synthétiques (polyester) seront privilégiés.

Les documents et leurs contenants doivent être référencés de manière lisible et indélébile.

Les contenants des archives physiques : Les documents doivent être conditionnés dans des contenants standards : boîte archive, chemise cartonnée à rabats, sous-chemise, carton à dessin (format maxi raisin), rouleaux normalisés (pas de classeur).

A - Documents photographiques et audiovisuels

Tous les documents photographiques et audiovisuels doivent être référencés à l'unité.

La documentation photographique est classée par type (DP, NP, TO, V) puis inventoriée de 1 à N. Le n° d'enregistrement vient après le code identifiant et le code support, de la manière présentée ci-dessus (ex. n° 3)

- Les diapositives sont rangées en feuillets de classement à suspendre puis en boîtes archives (pas de classeur).
- Les négatifs sont également rangés en feuillets de classement à suspendre si possible, sinon en feuillets et chemises cartonnées. Les numéros de négatifs doivent figurer sur chaque feuillet.
- Les tirages photographiques sont conditionnés en feuillets de classement puis en chemises cartonnées.
- Les documents audiovisuels seront conditionnés en boîtes archive ou chemises cartonnées, avec toujours la mention du numéro identifiant et le code support.

Il est essentiel que les pièces archivées, ainsi que leurs contenants portent des informations minimales permettant une identification précise.

Chaque feuillet porte le code de l'opération. Chaque contenant (chemise) porte ce numéro ainsi que la mention en toutes lettres de la commune et du lieu-dit.

B - Documents graphiques

Tous les documents graphiques doivent être référencés à l'unité.

Ils sont classés par type et portent le code identifiant + le code support G + N° d'enregistrement.

Les photocopies n'ont pas lieu d'être conservées.

L'ensemble de la documentation graphique est numérotée en continu (plans, relevés, minutes, encrage). Il est préférable de séparer les minutes des encrages.

- Les plans sont rangés en cartons à dessin, format raisin maxi (60x50) ; pour un format plus grand : utiliser les rouleaux normalisés.

- Les minutes comportent une légende, de préférence en bas à droite du document. Cette légende comporte le code identifiant, le nom du chantier en toutes lettres (commune, lieu-dit), le secteur, le nom du relevé et le nom du (des) auteur(s). Ces éléments seront reportés sur les mises au net réalisées sous forme numérique.

Les relevés de très grand format seront roulés et enveloppés.

C - Documents écrits

Tous les documents écrits doivent être référencés à l'unité. Ils peuvent être regroupés en liasse si nécessaire, celle-ci constituant alors l'unité documentaire à référencer.

Ils sont référencés selon le code opération + le code support E + N° d'enregistrement.

Les fiches (fiches d'US, de structures, de sondages ...) sont reliées entre elles (tiges plastiques) puis rangées en boîtes archive (pas de classeur).

Les cahiers de terrain ainsi que les tirages papiers des bases de données mentionnent le code support et le code de l'opération.

Les documents écrits sont conditionnés en chemises cartonnées ou en boîte archive (pas de classeur)

Pour les opérations de diagnostic, il est possible de regrouper celles-ci en boîtes archive, chaque opération rangée dans une chemise. Chaque chemise doit porter à chaque fois les références minimales (code identifiant/code support/commune/lieudit).

D - Documents numériques

Les documents numériques sont référencés également par le code support ...N + le code opération + le N° d'enregistrement.

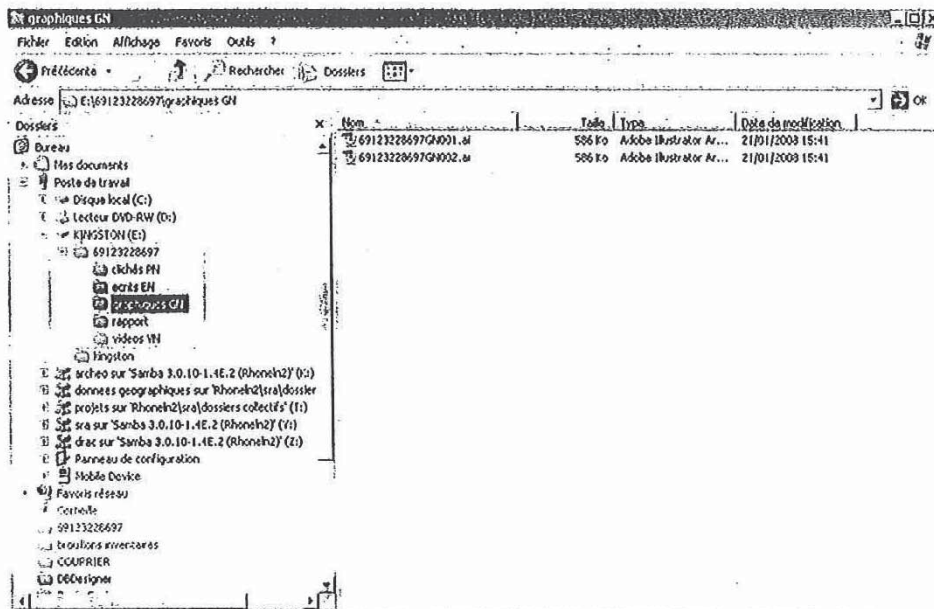
Suivant le type de document numérique, on décline le code support :

PN pour les photos en format numérique
GN pour les graphiques en format numérique
VN pour les vidéos en format numérique
EN pour les écrits en format numérique

Attention : sont exclus de la documentation originale les fichiers incluant des graphiques vectoriels et des clichés numériques. Les éléments originaux doivent apparaître chacun sous leur forme originelle.

Tous les fichiers numériques doivent être référencés à l'unité et rassemblés dans des dossiers, selon une arborescence logique (ex. n° 4).

Exemple n° 4 : rangement de la documentation numérique par dossiers



Le support CD est impérativement le **CD GOLD** (sous réserve d'évolutions technologiques). Le feutre ne doit jamais être utilisé sur les CD (sauf sur l'anneau central du disque).

Les CD sont formatés au format ISO.

Le format des données doit éviter le plus possible les formats "propriétaires".

- Il est recommandé que les **clichsés numériques** (images fixes non compressées) soient au format **TIFF** ou **RAW** (N.B. : le format **JPEG** n'est pas un format d'archivage).
- La **documentation graphique** :
réalisée avec *Adobe Illustrator*, sera au format **EPS** (fichiers dynamiques).
réalisée avec *Autocad*, sera au format **DXF** (fichiers dynamiques).
toute copie en image fixe de cette documentation doit être fournie au format **PNG** (fichiers d'archivage).
- Les **textes** ainsi que les **listes** extraites de base de données seront de préférence au format **RTF**.
- La **version finale** du rapport doit être enregistrée en format **PDF**.

Le contenu du CD doit être indexé ; le poids numérique du contenu doit être reporté sur le disque. Les CD ne sont pas stockés en boîte archive mais en contenants pour CD présentant toujours les références nécessaires : commune et lieu-dit en toutes lettres accompagnés du code identifiant de l'opération.

3. La constitution des inventaires

3.1 Les inventaires de mobilier

Les inventaires recouvrent l'ensemble du mobilier conservé à l'issue de l'opération, en le qualifiant et le quantifiant. L'inventaire est ainsi constitué de l'ensemble du mobilier « retenu » par le responsable scientifique.

Les inventaires de mobilier issu de diagnostic comme de fouilles répondent aux mêmes exigences. Ils doivent comprendre l'ensemble des éléments permettant une bonne gestion des collections de mobilier d'un point de vue scientifique, patrimoniale et juridique. Ainsi, ils doivent être détaillés et compréhensibles.

3.1.1 Les éléments requis dans les inventaires

Les rapports d'opération comprendront un inventaire récapitulatif et systématique du mobilier mis au jour, en le quantifiant et le qualifiant.

L'ensemble des inventaires présentés dans le texte du rapport, au titre d'une démonstration, doivent impérativement figurer dans l'inventaire récapitulatif. Ces inventaires forment une section à part entière du rapport et doivent être ordonnés.

Informations obligatoires :

- N° identifiant
- Parcelle
- Unité d'enregistrement (de la plus petite à la plus grande et autres)
- Catégorie de matériau (terre cuite, métal, mobilier lithique...) et/ou d'usage (vaisselier céramique, *instrumentum* ...)
- Catégorie de mobilier et production (céramique fine : sigillée, amphore, fibules ...)
- Comptage (nombre de fragments...)
- Éléments caractéristiques/identification de l'objet (forme, bord, fond, décor...)
- Champ chronologique (il est important de préciser s'il s'agit de la datation du contexte ou celui de l'objet)
- Numéro du contenant
- Lieu de conservation
- État sanitaire (stabilisé, à restaurer, restauré ...)

N.B. : La mention des numéros de parcelles et du(des) nom(s) des propriétaires, doit apparaître en correspondance avec les lots d'objets.

Ces informations doivent apparaître sous forme de listes ou de tableaux, qui seront adaptés selon le type de mobilier. On peut donc générer des inventaires par catégorie avec des rubriques qui leur sont spécifiques.

Un lexique des abréviations employées doit être porté à connaissance avec l'inventaire.

Un traitement par lot d'objets, indiquant les éléments caractéristiques, l'état d'avancement de l'étude et leur état de conservation est possible, *a minima*, dans le cas d'un ensemble conséquent de mobilier. L'inventaire des objets issus de l'opération doit être rendu avec le rapport + 2 exemplaires de cet inventaire tiré à part.

3.1.2 La mise en forme des inventaires

La présentation des inventaires repose sur trois distinctions préalables et fondamentales :

1. entre artefacts et écofacts ;
2. entre les différentes parcelles cadastrales ;
3. un ordonnancement des individus et/ou des lots d'artefacts et d'écofacts.

Différents ordonnancements (par matériaux, par catégories ou par spécialités), selon le mobilier à traiter sont possibles. Dans le cas de doublons entre différents inventaires, des renvois sont impératifs. Un plan-type pour ces inventaires (ex. n° 5) ainsi qu'un schéma d'organisation des inventaires de matériel archéologique (ex. n° 6) sont proposés, permettant d'intégrer les entrées spécifiques et communément employées.

Exemple n° 5 : modèle de plan pour la présentation des inventaires des artefacts et des écofacts

I. Inventaires du matériel archéologique

A. Code Identifiant Opération / Parcelle XX 00

- a. inventaire du mobilier céramique
- b. inventaire de l'*Instrumentum*
- c. inventaire des matériaux de construction (terre-cuite)
- d. inventaire du mobilier lithique
- e. inventaire de la tabletterie
- ...etc...

B. Code Identifiant Opération / Parcelle XX 00

... etc ...

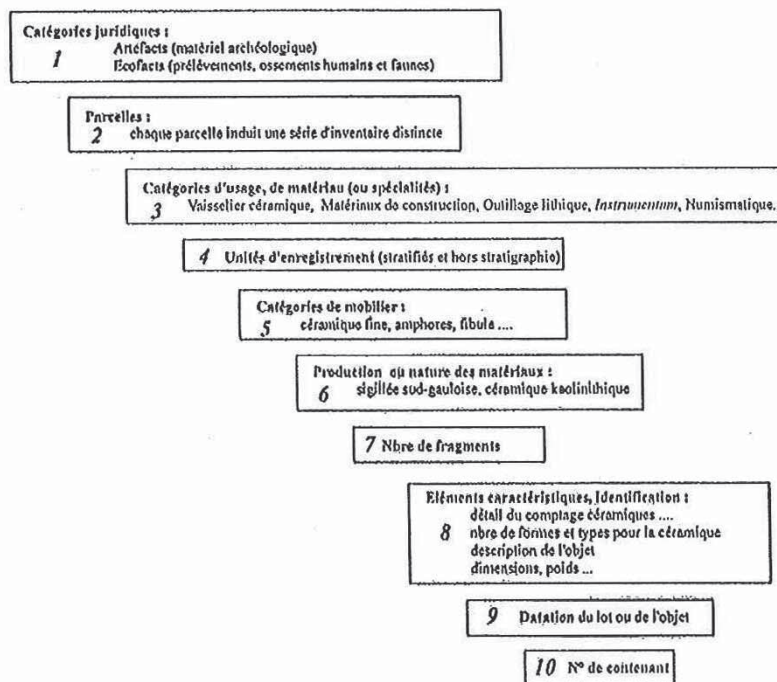
II. Inventaires des écofacts et des ossements humains

A. Code Identifiant Opération / inventaire des prélèvements

B. Code Identifiant Opération / inventaire des ossements humains

... etc ...

Exemple n° 6 : schéma d'organisation des entrées d'un inventaire (adapté pour le matériel archéologique)



Les éléments spécifiques aux inventaires des ossements animaux :

Il va de soi que la tabletterie et les éléments de parure en matière dure animale relèvent des artefacts et doivent être inventoriés de la façon présentée ci-dessus.

De même, la totalité de la faune recueillie (provenant de rejets de consommation, de sépultures ...) relève des artefacts. Elle bénéficie d'un inventaire le plus détaillé et le plus compréhensible possible, organisé par unité d'enregistrement, par espèces, indiquant le nombre de fragments ainsi que le poids. Le n° de contenant doit être indiqué. Il doit être accompagné d'un lexique si besoin est.

N.B. : pour un rapport de diagnostic, dans le cas de niveaux préhistoriques, les identifications par espèces sont impératives. L'inventaire doit comprendre l'unité d'enregistrement, le nombre de fragments, le poids et le n° de contenant.

Pour les périodes historiques, on peut se limiter à un inventaire de lot d'ossements, sans identification poussée, par unité d'enregistrement incluant le nombre de fragments et le poids de chaque lot.

Les éléments spécifiques aux inventaires des « matériaux naturels et de nature biologique » (prélèvements et ossements humains) :

- L'inventaire des prélèvements :

Pour les prélèvements destinés aux analyses, la nature des échantillons, l'auteur, la date de validité ainsi que les objectifs ou le potentiel attendu de l'échantillon conservé ainsi que le n° de contenant doivent être indiqués.

S'il s'agit d'un inventaire de prélèvements consommés dans le cadre de l'étude, la mention « détruit au cours de l'étude » doit figurer en lieu et place de la date de validité.

- La question des ossements humains :

En tant que matériau de nature biologique, ils sont classés parmi les écofacts. Un inventaire systématique est requis afin de pouvoir apprécier « l'état sanitaire » d'une collection ostéologique.

Les fiches de conservation des squelettes (sous forme de tableaux ou d'éclats), adaptées au traitement que les ossements ont pu connaître (inhumation, crémation), mentionnant le contenant des ossements ainsi que le lieu de stockage doivent figurer dans les rapports.

3.1.3 Les catégories de mobilier soulevant des questions spécifiques ; remarques diverses

- La question du mobilier lithique :

L'outillage lithique comme les produits de débitage doivent être inventoriés avec les artefacts, ainsi que les galets thermofractés, s'ils ont été conservés après étude.

Pour la mise en forme des inventaires, on propose une organisation sur le même modèle que les précédents (cf. *supra*), qui sous un « chapeau » général pourrait regrouper *a minima*, les entrées suivantes (au lieu des entrées n° 5 à 9) : matériau, nature du support (éclats, lames, galets etc.), état (façonné ou brut ; état de surface : patiné ou non ; état de fracturation : entier ou fracturé), détermination (typologie ; identification qu'il s'agisse d'un objet fini ou non), dimensions selon la période et les séries étudiées : indiquer la longueur, la largeur et l'épaisseur ou des fourchettes adaptées, technologie (techniques de débitage), datation/attribution chrono-culturelle du lot ou de l'objet (préciser si la datation est liée à une analyse techno-typologique des objets, à des datations radiométriques ou à des observations géologiques et/ou biologiques – cortège faunique).

N.B. : dans le cas d'un rapport de diagnostic, on peut se limiter aux entrées suivantes : matériau, détermination, technologie, datation/attribution chrono-culturelle.

- L'inventaire des décors architecturaux :

L'inventaire des fragments d'enduits peints, des mosaïques, etc... doit permettre d'identifier le potentiel de ceux-ci, en terme d'étude et de restitution. Un inventaire comportant au minimum le nombre de décors et la surface conservée de chacun des décors est indispensable ; le tri ne pouvant avoir lieu qu'après remontage des décors.

N.B. : dans le cas d'un rapport de diagnostic, l'inventaire doit mentionner au minimum la surface de décor par unité d'enregistrement.

- Le tri du mobilier :

L'ensemble du mobilier conservé doit figurer dans les inventaires.

Au cours de la phase de terrain, en contexte urbain, le mobilier hors-stratigraphie peut être évacué (à l'exception de pièces complètes et/ou porteuses d'information). Toutefois, en milieu rural, le mobilier issu du décapage pouvant conserver les témoins des occupations postérieures, ne peut être rejeté *a priori*.

Dans le cas d'une opération de tri/sélection au cours de la post-fouille, celle-ci ne peut avoir lieu qu'après une documentation exhaustive du mobilier (comptage, pesée, regroupement en vue d'assemblage, identification ...).

- Le conditionnement du mobilier sensible ou ayant un intérêt muséographique :

Il est recommandé pour les objets nécessitant une attention particulière en terme de mesure conservatoire qu'ils soient isolés dans un conditionnement spécifique.

Si l'objet est retiré d'une série conservée dans un autre contenant, un fantôme doit être substitué à l'objet. Si un conditionnement spécifique est employé, celui-ci doit apparaître explicitement dans l'inventaire.

Il en va de même pour les objets présentant un intérêt muséographique.

3.2 Les inventaires des archives de fouille

Les inventaires d'archives issus de diagnostic comme de fouilles répondent aux mêmes exigences. Ces inventaires doivent être explicites et faire apparaître clairement le chemin de lecture des documents.

3.2.1 Les inventaires des documents graphiques

L'inventaire des plans, relevés et coupes figurés sur support physique (millimétré, calques ...) doit comprendre le n° d'enregistrement de l'archive, l'identification des éléments représentés, le nom des auteurs, la nature du support, le n° et la nature du contenant.

3.2.2 Les inventaires des documents photographiques et audiovisuels

L'inventaire des photographies argentiques (négatif, couleur, noir et blanc) et des diapositives – comme des vidéos réalisées sur cassette au cours de l'opération, doit comprendre le n° d'enregistrement du cliché, l'identification du sujet, le nom des auteurs, la nature du support, le n° et la nature du contenant.

3.2.3 Les inventaires de la documentation numérique

La documentation numérique comprend trois inventaires : celui des photographies et des vidéos numériques, celui des graphiques numériques et celui des écrits numériques.

L'inventaire des photographies numériques comme des vidéos numériques réalisées au cours de l'opération, doit comprendre le n° d'enregistrement du cliché numérique, l'identification du sujet, le nom des auteurs, le format de fichier de l'image numérique. Le poids en octet de l'ensemble ainsi que le type de support de conservation et le n° de CD/DVD doivent être indiqués.

L'inventaire des graphiques numériques (plans, relevés, coupes, dessins d'objet) doit comprendre le n° d'enregistrement du dessin, l'identification des éléments représentés, le nom des auteurs, le système d'exploitation utilisé lors de sa réalisation, le logiciel employé (réf. du logiciel et version), le format du fichier numérique. Le poids en octet de l'ensemble ainsi que le type de support de conservation et le n° de CD/DVD doivent être indiqués.

L'inventaire des écrits sous forme numérique (version numérique du rapport, prises de note, exports de base de données ...) doit comprendre le n° d'enregistrement du fichier numérique, l'identification des fichiers, le nom des auteurs, le système d'exploitation utilisé lors de sa réalisation, le logiciel employé (réf. du logiciel et version), le format du fichier numérique. Le poids en octet de l'ensemble ainsi que le type de support de conservation et le n° de CD/DVD doivent être indiqués.

3.2.4 Les inventaires de la documentation écrite

L'inventaire de l'ensemble de la documentation écrite recueillie au cours de l'opération et conservée sur support physique (carnets de notes, fiches d'enregistrement, correspondance, extraits de base de données, dessins d'objets ...) doit comprendre le n° d'enregistrement de l'archive, le nom du ou des auteurs, le n° et le type de contenant.

N.B. : Il est possible d'inventorier par lots les fiches d'enregistrement, les carnets, les extraits de base de données ... Un n° d'enregistrement doit alors être attribué à ce lot. Pour les éléments conditionnés en liasse, le n° de lot correspond au n° d'enregistrement attribué à la liasse lors du conditionnement.

4. Les normes de présentation des rapports d'opération

Le rapport sera remis en 8 exemplaires, dont un non broché. Deux exemplaires de conservation (dont un non broché) comporteront des tirages sur papier. Il respectera l'arrêté du 27 septembre 2004 qui définit le plan d'un rapport d'opération. Une fiche synthétise ce plan et les éléments présents dans ce cahier des charges (cf. annexe). L'opérateur doit se référer à cette fiche et respecter son contenu lors de la rédaction du rapport. On ne reprend pas ici l'ensemble des éléments du rapport présents sur la fiche mais certains points des sections I et II ajoutés ou complétés par le service régional de l'archéologie de la région Rhône-Alpes. Les inventaires de mobilier et de documentation de la section III ont été développés précédemment (cf. § 3).

- En cas d'opération de diagnostic négatif, la mention " pas de mobilier conservé" devra apparaître au bas de la fiche signalétique.
- Le nom et l'adresse de chaque propriétaire : l'adresse du ou des propriétaires au cours de l'opération, mentionnant les parcelles, doit figurer dans le rapport (une liste peut être jointe dans un courrier d'accompagnement). En cas de changement de propriété au cours de l'opération archéologique, l'opérateur doit mentionner les différents propriétaires, les parcelles concernées ainsi que les dates de cession.
- Les références cadastrales doivent être présentées de la manière suivante : année du cadastre, section, parcelle(s).
- Le copie du projet de l'opérateur approuvé ou autorisé par le préfet de région : joindre une copie du courrier d'approbation du service régional (uniquement dans le cas de diagnostic archéologique ; pour une fouille, l'arrêté d'autorisation de fouille approuve le projet).
- Les dessins et/ou les clichés du mobilier datant : en l'absence de dessins, un cliché numérique peut faire office (uniquement pour les diagnostics).
- Les plans masses : le géoréférencement est impératif pour permettre l'intégration et l'exploitation des plans masses et de détail dans la Carte Archéologique Nationale.
- Afin de mieux préserver l'information dans le temps, il est impératif d'utiliser les tirages photos argentiques pour illustrer les rapports.
- Dans le cas d'illustrations réalisées avec des assemblages de planches, les exemplaires de conservation doivent comprendre l'ensemble des clichés sur papier (il peut prendre la forme d'un cahier ou d'un volet de planches supplémentaires). D'autre part, toutes les photos doivent uniquement figurer dans le volume " illustrations " du rapport ou en fin de volume s'il n'y en a qu'un seul.



Lyon, le 15/02/2008

P/ Le Préfet et par délégation,
la Conservatrice régionale
de l'archéologie

Anne LEBOT-HELLY



ANNEXE

PREFECTURE DE LA REGION RHÔNE-ALPES

service régional de l'archéologie

FICHE CONFORMITE -RAPPORTS D'OPERATION ARCHEOLOGIQUE

En cas de diagnostic négatif : les sections 2 et 3 pourront n'être renseignées que partiellement

DEPT : COMMUNE :

CODE OPERATION :
DATES DE L'OPERATION :

NOTES :

RECEPTION

l' huit exemplaires dont : l' 2 exemplaires de conservation (dont 1 non broché)
comportant des photographies sur tirage argentique
l' pagination en continue (incluant les illustrations)

PAGE DE TITRE

l' type de rapport (« rapport de diagnostic » ou « rapport final d'opération »)
l' titre mentionnant la localisation de l'opération
l' région l' commune l' département l' lieu-dit/adresse
l' code de l'INSEE l' code opération Patriarche
l' n° arrêté de prescription l' mois/année de rédaction du rapport
l' nom des auteurs l' nombre de volume(s)

SECTION 1 (données administratives, techniques et scientifiques)

l' sommaire

l' fiche signalétique comportant :

l' région l' commune l' département l' lieu-dit/adresse
l' code INSEE l' coord. Lambert (x, y) et altimétrie NGF (z)
l' réf. cadastrales (commune, année, section(s), parcelle(s), lieu-dit(s))
l' statut du terrain/de l'immeuble au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement
l' n° arrêté de prescription
l' n° arrêté de désignation du R.S.
l' code opération Patriarche
l' nom et adresse de chaque propriétaire du terrain l' superficie du terrain
l' nom et adresse de l'aménageur l' nature du projet
l' nom et adresse de l'opérateur archéologique
l' nom du R.S. de l'opération et organisme de rattachement
l' dates d'intervention sur le terrain
l' mots-clés des thésaurus « chronologie » et « interprétation » de la base Patriarche

l' générique détaillant :

l' intervenants techniques, administratifs et financiers de l'opération
l' composition de l'équipe scientifique et contributions respectives

l' notice scientifique transmise en format papier et numérique

l' fiche d'état du site précisant :

l' éléments du patrimoine archéologique conservés en place à l'issue de l'opération
l' extension connue ou supposée du site en surface et en profondeur

l' documents cartographiques de localisation, dont obligatoirement :

l' extrait de carte topographique au 1/250 000^e localisant l'opération
l' extrait de carte topographique au 1/25 000^e localisant l'opération
l' extrait du cadastre sur lequel figure l'emplacement et la géométrie de l'opération

l' copie de l'arrêté de prescription et du l' cahier des charges scientifiques

l' copie du projet de l'opérateur, approuvé ou autorisé par le préfet de région

l' copie de l'arrêté de désignation du R.S. (*en cas de diagnostic*)l' copie de l'arrêté de désignation de fouille, comportant la désignation du R.S. (*en cas de fouille*)

section 2 et 3 au verso

NOTES :

SECTION 2 (description raisonnée, analyse, interprétation)

- I : état des connaissances avant l'opération (contexte géologique, environnemental, archéologique, historique)
- I : stratégie et méthodes mises en oeuvre (démarche adoptée, étude documentaire, méthode de décapage, etc ...), précisant :
 - I : protocole d'enregistrement et de traitement des données et des vestiges archéologiques, des prélèvements et de l'étude environnementale
 - I : volume et organisation des moyens humains et techniques mis en oeuvre
 - I : calendrier de réalisation, contraintes éventuelles et modalités d'intervention
 - I : état et nature des terrains rencontrés I : profondeurs d'investigation
 - I : études et analyses complémentaires éventuellement en cours, avec leurs échéances
- I : description archéologique (analyse raisonnée des données) comportant notamment :
 - I : identification et caractérisation des ensembles archéologiques cohérents sur un plan spatial, fonctionnel et chronologique, incluant une hiérarchisation progressive des données (faits, phases, périodes)
 - I : chronologies et interprétations (avec diagrammes stratigraphiques en cas de sites stratifiés)
 - I : documents graphiques et photographiques
 - I : études et analyses spécialisées (*le cas échéant*) mises en corrélation avec les résultats archéologiques
 - I : dessins et/ou clichés du mobilier datant
- I : plans masses (figurant les données générales sur le chantier) et
 - I : relevés de détails (précisant les observations faites sur chaque zone d'intervention) :
 - comportant :
 - . un code identifiant (n° d'illustration, de figure, ...)
 - . une légende
 - . un repère d'orientation
 - . une échelle graphique (facteur d'échelle simple)
 - situés géographiquement, positionnés et référencés par rapport au plan d'ensemble, raccordés au nivellement général du chantier et en NGF et géoréférencés en coordonnées Lambert
 - délimitant les zones ouvertes pendant l'opération avec leurs références précises et permettant d'identifier en emplacement, en profondeur et en géométrie toutes les ouvertures pratiquées dans le terrain avec report des limites et références cadastrales
 - faisant figurer la stratigraphie, les structures et les principaux vestiges mobiliers et immobiliers rencontrés, la nature et l'altitude des séries sédimentaires rencontrées
- I : conclusion (récapitule et synthétise les résultats, formule des propositions d'interprétation des fonctions et chronologies du site, établit des corrélations avec des structures et des sites similaires)
- I : bibliographie
- I : table des illustrations (récapitulant l'ensemble des tableaux, dessins, photographies, plans et relevés, et rappelant la mention de leurs auteurs)

SECTION 3 (inventaires)

- I : inventaire des US et des structures archéologiques (précisant leurs relations)
- I : inventaire technique et systématique du mobilier archéologique (ordonné par catégorie, unité d'enregistrement et parcelle cadastrale) précisant :
 - I : lieu de conservation du mobilier à l'issue de l'opération
 - I : état sanitaire du mobilier archéologique
- I : inventaire des prélèvements effectués (explicitant la nature des échantillons et leur date de préemption, l'auteur et l'objectif des prélèvements)
- I : copie des résultats d'expertise
- I : inventaire des documents graphiques (n° d'enregistrement, mention des auteurs, nature du support et du contenant)
- I : inventaire des documents photographiques et audiovisuels (n° d'enregistrement, mention des auteurs, nature du support et du contenant)
- I : inventaire des documents numériques (n° d'enregistrement, mention des auteurs, nature du support et du contenant + indication du système d'exploitation, logiciel, version, poids des fichiers numériques)
- I : inventaire de la documentation écrite (n° d'enregistrement, mention des auteurs, type de support et de contenant)

Autorisation de fouilles



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

ARRETE N° 2009/1041

Service régional de l'archéologie
6 quai St-Vincent
69283 LYON CEDEX 01

SRA : 14108
Code opération Patriarche : 2210023
Affaire suivie par : Benoît HELLY
Téléphone : 04 72 00 44 52
Télécopie : 04 72 00 44 57
Méi : benoit.helly@culture.gouv.fr

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU l'arrêté du Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, n° 08-369 du 1^{er} octobre 2008, accordant délégation de signature au directeur régional des affaires culturelles pour l'application de la législation relative à l'archéologie préventive et programmée ;

VU l'arrêté du Directeur régional des affaires culturelles en Rhône-Alpes n° 08-014 du 15 octobre 2008, portant subdélégation de signature pour l'application de la législation relative à l'archéologie préventive et programmée ;

VU l'arrêté de prescription de fouille n° 08-104 en date du 14/04/2008 ;

VU l'acte d'engagement signé le 15/01/2009 entre :

l'aménageur : DRAC - Conservation régionale des monuments historiques
Le Grenier d'abondance, 6 quai Saint-Vincent, 69283 LYON Cedex 01

et l'opérateur : Archeodunum S.A.
En Crausaz, CH – 1124 GOLLION,

qui définit les conditions de mise en œuvre du projet d'opération élaboré par l'opérateur ;

VU l'agrément de l'opérateur en date du 27/01/2005 (renouvelé le 22/01/2009) ;

VU le projet scientifique d'intervention établi par l'opérateur sur la base du cahier des charges de la prescription ;

VU la transmission par l'aménageur du contrat susvisé, en date du 26/02/2009 ;

CONSIDERANT que les travaux envisagés, en raison de leur nature et de leur localisation dans un théâtre antique classé monument historique, affectent des éléments du patrimoine archéologique, et qu'il est nécessaire de sauvegarder ces vestiges par l'étude et la fouille archéologique ;

ARRETE

Article 1 : Une opération de fouille archéologique préventive est autorisée sur le terrain faisant l'objet du projet d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux situé comme suit :

Région : Rhône-Alpes Département : ISERE
Commune : Vienne Lieu-dit : Théâtre antique (assainissement)
Cadastre : section / parcelle : AZ / 116

Article 2 : La fouille sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la DRAC - Conservation régionale des monuments historiques.

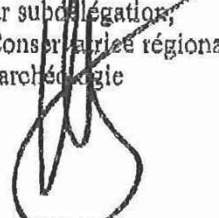
Article 3 : L'opérateur exécutera les fouilles conformément aux prescriptions imposées par l'Etat, selon les objectifs scientifiques et principes méthodologiques qu'il a fixés et sous la surveillance de ses représentants.

Article 4 : Le responsable scientifique de l'opération archéologique est M. Tony SILVINO.

Article 5 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional des affaires culturelles et la Conservatrice régionale de l'archéologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'aménageur et à l'opérateur.

Fait à Lyon, le 26/02/2009

P/Le Directeur régional
des affaires culturelles
et par subdélégation,
La Conservatrice régionale
de l'archéologie



Anne LE BOT-HELLY

1. Introduction

(T. Silvino)

1.1. Les cadres de l'intervention

L'intervention réalisée dans le théâtre antique et la rue du Cirque à Vienne (Isère) (fig. 1, 2 et 5), s'inscrit dans le cadre de travaux sur un monument historique. Ils se traduisent par l'installation d'une canalisation d'assainissement reliant le grand égout antique nord-sud, localisé dans le théâtre, au collecteur situé en contrebas de la rue du Cirque, au niveau de la montée Saint-Marcel. Le maître d'ouvrage du projet d'aménagement est la DRAC – Conservation régionale des monuments historiques. Initialement, le projet d'assainissement prévoyait l'installation d'une fosse prévue dans la basilique nord du monument. En accord avec l'entreprise SOGEA et validé par l'architecte en chef des Monuments Historiques, le projet a été modifié pour éviter un maximum la destruction de vestiges. Le nouveau projet se résume à l'implantation de deux fosses de pompage dans la galerie romaine est-ouest ainsi qu'au sud du grand collecteur nord-sud. Parallèlement, un bassin de rétention de 140 m² était prévu, dans un premier temps, dans l'emprise du bâtiment de scène, au sud, ce qui a motivé une prescription archéologique par le Service Régional de l'Archéologie, représenté par Benoît Helly (arrêté de prescription de fouille archéologique du 14 avril 2008, n° 08-104). Une nouvelle modification du projet en accord avec les différents partenaires a supprimé le projet du bassin en le remplaçant par une simple canalisation reliant la fosse de pompage située dans le grand égout romain au réseau d'assainissement situé au sud de la rue du Cirque. Dans le cadre de ce projet, une tranchée longue de 106 m pour une largeur moyenne de 1 m devait être creusée afin d'installer la canalisation ainsi que plusieurs regards en béton. Cet aménagement devait être réalisé en deux phases. La première consistait en la réalisation de la tranchée depuis le collecteur localisé montée Saint-Marcel jusqu'à l'entrée sud du Théâtre. La quasi-absence de documentation relative aux réseaux de la rue du Cirque empêchait de connaître avec exactitude la profondeur à atteindre pour installer la canalisation. Quant à la seconde phase, elle correspondait à la réalisation de la tranchée au sein de l'enceinte actuelle du théâtre, depuis le collecteur antique jusqu'à l'entrée sud. La profondeur de la tranchée était en moyenne de 0,90 m. L'opération archéologique consistait ainsi à une surveillance de travaux. Si les vestiges susceptibles d'être découverts dans le théâtre restaient, de manière générale, assez prévisibles (fosse et bâtiment de scène), en revanche des incertitudes régnaient pour la rue du Cirque. Si des éléments du portique *postscaenium* étaient à découvrir, ce secteur a toutefois fait l'objet de rares interventions archéologiques. De plus, les multiples remaniements effectués aux périodes ultérieures ont pu détruire des vestiges antiques. Cette opération d'archéologie préventive a été confiée à la société Archeodunum, sous la responsabilité de Tony Silvino et s'est déroulée par intermittence du 3 au 19 mars 2009 (10 jours ouverts), avec un effectif moyen de deux personnes.

1.2. Les problématiques et la méthodologie

¹ Il ne s'agit pas ici d'effectuer un inventaire exhaustif des découvertes réalisées dans le secteur du théâtre antique, mais de rappeler les principaux résultats dont certains sont en relation étroite avec l'opération. Ce chapitre s'inspire des travaux de l'Atlas topographique de Vienne antique dirigé par Benoît Helly. Qu'il soit ici remercié pour la nombreuse documentation qu'il a pu nous fournir.

1.2.1. Le contexte archéologique (fig. 6)¹

Le théâtre antique de Vienne, adossé au flanc occidental de la colline de Pipet, était associé à un ensemble monumental (un sanctuaire) qui se développait au sommet. Pris au départ pour un amphithéâtre, cet édifice a été entièrement dégagé et restauré par J. Formigé entre 1921 et 1956. Les méthodes utilisées ont malheureusement détérioré le monument antique dans la mesure où cette restauration, très lourde, a laissé peu de traces de vestiges antiques en place. La relecture des archives a permis toutefois de réaliser quelques observations, notamment pour ce qui concerne la dimension exacte du diamètre du monument qui aurait été de 129,60 m. Par ailleurs, l'entrée nord dégagée depuis la disparition de J. Formigé montre un dallage assez bien conservé. D'après l'altitude du portique supérieur de la *cavea*, la hauteur du mur de scène, disparu aujourd'hui, serait de 32 m, dimensions qui se rapprochent de celles du théâtre de Marcellus à Rome. À ce titre, ce monument était remarquable et correspondait à l'un des plus grands de Gaule derrière celui d'Autun et loin devant celui d'Orange. Concernant le portique supérieur, les deux extrémités occidentales de la *cavea* se développaient sur un système de voûtes rayonnantes qui ouvraient sur des arcades. Au-dessus des gradins, un temple sans doute dédié à Dionysos, dominait l'ensemble. Juxtaposé à l'ouest du théâtre, un portique monumental, le *porticus postscenium*, faisait face à une grande esplanade. Notons enfin que le système de drainage des eaux pluviales est encore bien conservé dans cet édifice.

Deux opérations réalisées en 1991 et en 1998 sur l'emprise supposée de la basilique nord ont permis de compléter le plan ainsi que de proposer des éléments de datation (Helly 1991 ; Helly 1998). Au sud et à l'ouest, un massif de maçonnerie parementé du côté interne de la basilique délimite en fondation le noyau central de cet ouvrage. Parementées sur au moins 4 m de hauteur, on suppose que les fondations de la scène et de ses annexes ont été construites en élévation. Le noyau central étant rempli de déchets de taille et de chaux qui s'appuyaient contre le parement interne de la fondation. Concernant la datation, l'utilisation de calcaire dur du Bugey (choin) pour cet ouvrage interdit une chronologie antérieure au début des années 40 ap. J.-C. (Savay-Guerraz 1990). D'autre part, la présence sous la basilique d'un diverticule d'un aqueduc majeur, daté des années 40-50, semble confirmer une datation claudienne pour la construction du théâtre (Helly 1998). Sa mise en place suivrait de peu la date d'obtention du statut de colonie romaine que l'on place traditionnellement entre 35 et 46.

Des analyses complémentaires réalisées sur le bâtiment de scène par le Service Régional de l'Archéologie semblent montrer plusieurs états de construction, visibles notamment dans la galerie centrale (Helly, Le Bot-Helly 1999). Toutefois, il est difficile aujourd'hui de définir avec précision la chronologie de ces différentes reconstructions. De manière générale, de nombreuses questions restent encore en suspens quant à la construction de ce monument. J. Formigé a quelque peu faussé les données en détruisant de nombreux indices qui auraient pourtant permis de répondre à une multitude d'interrogations.

Concernant par ailleurs la rue du Cirque, les interventions archéologiques ne sont pas légion. On peut toutefois signaler, lors de travaux de voirie réalisés en 1952, la découverte de vestiges antiques, qui se résument à « un mur romain ». Cette maçonnerie mise au jour à 3,70 m au-dessous du niveau de la rue ne correspond en aucun

cas à un élément du théâtre compte tenu de sa profondeur. Nous verrons ultérieurement qu'il s'agit très certainement d'une portion d'un égout provenant probablement du monument.

Pour finir, l'abandon de l'édifice est traditionnellement placé à la fin du III^e s. notamment avec la découverte dans le déambulatoire inférieur de 323 monnaies s'échelonnant de Tétricus à Constantin. C'est finalement dans ce contexte que s'inscrit cette opération d'archéologie préventive.

1.2.2. Les objectifs de la fouille préventive

Le projet d'installation du bassin de rétention abandonné, les objectifs de l'opération étaient de surveiller dans un premier temps la réalisation de la tranchée dans l'espace du théâtre, notamment au niveau de la fosse de la scène qui était limitée à la profondeur nécessaire (0,90 m). Puis, le réseau d'évacuation dans la rue du Cirque devait faire l'objet d'une pré-fouille destinée à relever toutes les maçonneries liées au théâtre, notamment les vestiges du *porticus postscaenium*. L'opération s'est ainsi attachée à caractériser les différentes phases d'occupation du site, de comprendre l'organisation et la nature de l'édifice et d'en percevoir les éventuelles évolutions au cours de sa fréquentation. La problématique a également consisté à situer chronologiquement et spatialement les structures les plus anciennes par rapport à la mise en place du théâtre.

La méthodologie et le déroulement de l'intervention

Cette fouille s'est effectuée en deux phases principales. La première correspond à la réalisation de la tranchée dans la rue du Cirque (**fig. 7**). En l'absence de données concernant la profondeur aussi bien des vestiges que des réseaux, trois sondages, profonds de 0,90 m et équidistants de 30 m environ, ont été opérés afin d'évaluer le terrain. Cette opération, effectuée à l'aide d'une mini-pelle chenillée de 5,5t, s'est déroulée sous surveillance archéologique dans la semaine du 02 au 06 mars 2009. Aucun vestige n'a été mis au jour projetant ainsi l'absence de structures antiques dans cette partie de la chaussée. Effectivement, le creusement de la tranchée n'a en effet rencontré aucun vestige antique depuis la montée Saint-Marcel et ce, jusqu'au n° 20 de la rue du Cirque, où des maçonneries ont été mises au jour. En effet, la présence de nombreux réseaux contemporains dans ce secteur a engendré une excavation plus profonde. Initialement prévue pour 0,90 m, la profondeur de la tranchée a atteint ici 1,50 m. Dès lors, une surveillance plus vigilante a été réalisée à partir du 09 mars, se traduisant par une collaboration étroite entre la société SOGEA et l'équipe archéologique. Après un nettoyage des structures, des relevés en plan et des photographies ont été réalisées rapidement afin de ne pas retarder les travaux (**fig. 9**). Les coupes stratigraphiques ont fait également l'objet de relevés et de photographies lorsqu'elles s'avéraient pertinentes. Un ramassage de mobiliers d'origine antique était également opéré afin d'apporter des éléments de datation. Cette phase s'est déroulée jusqu'au 13 mars, date à laquelle les travaux ont atteint le portail de l'entrée sud du théâtre.

À partir du 16 mars, l'entreprise de terrassement a entrepris la réalisation de la tranchée à l'intérieur du monument (**fig. 8**). La réalisation de la tranchée a débuté au sud du collecteur antique toujours sous surveillance archéologique. Si les déblais étaient évacués lors de la première phase, pour celle-ci ils étaient stockés sur place. Dans ce secteur, la tranchée respectait une profondeur de 0,90 m pour une largeur quasi équivalente. Or, la découverte d'un très important mobilier archéologique dans le comblement de la fosse de scène a quelque peu changé la stratégie de l'opération. En

effet, la présence de nombreux éléments d'architecture appartenant au théâtre et d'un dépotoir domestique tardo-antique, ajoutée à l'existence de maçonneries, a nécessité un aménagement de techniques de fouille, qui ne se limitait plus au nettoyage et au relevé des structures, mais également à un ramassage quasi exhaustif des différents mobiliers. Par ailleurs, en accord avec les différents partenaires de l'opération (le Service Régional de l'Archéologie (Benoît Helly), les Monuments Historiques et la Ville de Vienne), il a été décidé d'explorer les sédiments sur une profondeur plus importante, jusqu'à atteindre le fond de la fosse de la scène. La présence de ce mobilier et la probabilité de repérer plusieurs états de construction, permettant d'apporter des informations complémentaires sur la chronologie du théâtre, a motivé cette décision. Pour des raisons de sécurité, des banquettes ont été réalisées de chaque côté de la tranchée. La fouille des sédiments a ainsi permis de mettre au jour une quantité importante de mobiliers archéologiques, constitués par un lot important d'éléments de lapidaire. Quant aux structures maçonnées, elles ont été photographiées et relevées après nettoyage. Les coupes stratigraphiques ont fait l'objet d'un traitement identique.

1.2.4. L'enregistrement et la gestion des données

L'ensemble des vestiges a été enregistré sous forme de faits archéologiques (F). Ils correspondent à toutes les structures mises au jour. Les unités stratigraphiques (US) renvoient d'une part aux faits (creusement, comblement, niveau de sol, *etc.*), et d'autre part aux couches dites «sédimentaires» (recouvrement), ainsi qu'aux niveaux de démolition. Au total, 17 Faits et 45 US ont été enregistrés. Leur numérotation a été effectuée en continu au fur et à mesure de l'avancement de la fouille. L'enregistrement des structures et des unités stratigraphiques a été formalisé sous forme de fiches individuelles regroupant les principales caractéristiques des vestiges rencontrés. Dans le cadre de ce travail, l'ensemble de ces données a permis la réalisation d'un diagramme de Harris (**annexes 1 et 2**). Les relevés des coupes et des plans ont été réalisés à l'échelle 1/20^e et inventoriés selon la nomenclature établie par le SRA Rhône-Alpes (G1 à G9). L'intervention d'un topographe a permis de recaler l'emprise des zones de fouille par rapport au cadastre local et de matérialiser la position des vestiges en plan. L'ensemble des vestiges a fait l'objet d'une couverture photographique numérique systématique au fur et à mesure de l'avancement de la fouille.

1.2.5. L'élaboration du rapport de fouilles

La fouille archéologique s'est achevée le 19 mars 2009. Une fois le terrain rendu, le traitement des données et l'élaboration du rapport ont été réalisés dans les locaux de la base Rhône-Alpes d'Archeodunum à Chaponnay (Rhône). Il comprend la rédaction d'un document scientifique, auquel est jointe toute la documentation nécessaire à la présentation de l'opération, ainsi que la réalisation d'un ordonnancement des archives de fouille destinées à leur bonne conservation. Concernant la gestion des mobiliers archéologiques, une stratégie appropriée était nécessaire compte tenu de la masse importante recueillie lors de l'opération. Pour réaliser ce projet, l'ensemble du matériel a fait l'objet d'un inventaire très simple et d'un conditionnement *ad hoc* réalisés par le responsable de l'opération. En revanche, les études spécialisées ont été réalisées de façon inégale selon le type de mobilier concerné dans la mesure où le temps qui nous était imparti restait assez limité. Ainsi pour les céramiques, les ensembles du I^{er} s. ont été privilégiés en raison de leur pertinence pour la chronologie

du site, notamment pour la date de construction du théâtre. Elles ont fait l'objet d'un inventaire classique et d'une réalisation graphique. Quant au mobilier de l'Antiquité tardive, une expertise rapide a suffi pour apporter des éléments chronologiques. Pour le mobilier en verre et le numéraire, des études détaillées ont été effectuées à titre personnel respectivement par Laudine Robin et Rodolphe Nicot. L'*instrumentum* a été expertisé rapidement par un spécialiste, en la personne de Stéphane Carrara. La faune, expertisé dans un premier temps par Thierry Argant, sera étudiée dans le cadre d'un doctorat, réalisé par Tassadite Chemin, portant sur la cité viennoise durant l'Antiquité. Les éléments d'architecture, au demeurant le mobilier le plus important, ont été confiés à Djamila Fellague, chercheur associé à l'IRAA, à titre de bénévole ; un rapport succinct a été réalisé. Parallèlement, une partie des pièces en marbre a fait l'objet d'une analyse par Hugues Savay-Guerraz. Pour finir, l'inscription et le fragment de relief ont été expertisés respectivement par François Bérard et Daniel Terror².

² Que l'ensemble des spécialistes soit remercié ici pour leurs contributions respectives.

Quant aux inventaires des mobiliers, il a également été nécessaire de réaliser des choix compte tenu de la masse du matériel. Si tous les artefacts ont été comptabilisés par caisse, en revanche certains d'entre eux n'ont pas fait l'objet d'un inventaire détaillé.

Dans le cadre d'un futur projet de publication des données de cette opération, un inventaire précis et détaillé du mobilier archéologique sera réalisé conformément aux exigences du cahier des charges. Ce document sera livré au Service Régionale de l'Archéologie Rhône-Alpes en tant que complément du rapport de fouilles.

2. Description des vestiges

(T. Silvino)

2.1. Les vestiges antiques (fig. 11)

Si le secteur dans l'enceinte actuelle du théâtre a révélé une stratigraphie relativement claire associée à des éléments de datation, en revanche l'exiguïté de la tranchée dans le secteur de la rue du Cirque n'a pas permis d'établir un phasage précis des vestiges antiques, compte tenu de l'absence de relations stratigraphiques et d'informations d'ordre chronologique. Toutefois, l'analyse des données semble appréhender plusieurs états de construction relativement cohérents durant le Haut-Empire.

2.1.1. Une première série de maçonneries

Description des vestiges

Plusieurs vestiges appartiennent vraisemblablement à un état antérieur à la construction du théâtre. Il s'agit tout d'abord d'une maçonnerie située dans la fosse de scène du théâtre sous la structure F14. Ce vestige maçonné (**F15**) est constitué de blocs de gneiss/micaschistes, liés par un mortier plutôt orangé, très compact. Il a été observé au fond de la fosse sur une longueur de 1,50 m. Sa largeur est environ de 2 m (**fig. 13, 14**). Si son altitude inférieure n'a pas pu être repérée, son sommet atteint la cote de 188,03 m.

Le second élément se rapporte également à une structure maçonnée (**F7**) localisée au n° 18 de la rue du Cirque (**fig. 12**). Elle est construite à l'aide de blocs non équarris de gneiss/micaschiste liés par un mortier jaunâtre riche en chaux relativement compact. Ses dimensions sont assez imposantes avec notamment une largeur qui approche les 2,10 m. Concernant la profondeur, l'altitude inférieure n'a pas pu être atteinte ; la maçonnerie n'a pu être observée que sur une hauteur de 0,61 m (alti. sup. : 188,84 m). Quant à la longueur, elle a été repérée sur une distance de 5,50 m environ. Ce mur d'orientation NO/SE a subi de fortes dégradations dans sa partie supérieure, notamment par l'aménagement d'un réseau de canalisation en terre cuite d'époque contemporaine (F6). Par ailleurs, il est assez difficile de définir la technique employée pour son édification : cette maçonnerie a été fondée dans une tranchée étroite, soit il s'agit d'une fondation construite en élévation. L'espace confiné de la tranchée a empêché une lecture adéquate de la stratigraphie et occulté une partie des éléments de réponse. Un remblai limono-sableux hétérogène, stérile en mobilier (**US 17**), a enfin été repéré de part et d'autres du mur.

Chronologie

Aucun mobilier datant n'est associé à ces vestiges. Seules les données stratigraphiques et topographiques semblent fournir des éléments de datation. Pour le mur F7, son orientation n'intègre pas l'obédience générale du plan de théâtre. La restitution du tracé de cette maçonnerie, orientée NO-SE, et sa localisation sur le plan du théâtre, la place dans le portique *postscaenium* et vraisemblablement dans la basilique sud. Ces indications suggèrent qu'il s'agit d'un vestige antérieur à la construction du théâtre qui est datée des années 40 ap. J.-C. (Helly 1998). Par ailleurs, Les maçonneries, alliant des blocs de roches métamorphiques (micaschiste, gneiss) et des mortiers de couleur jaunâtre, sont généralement attestés à partir du changement d'ère à Lyon (Desbat 2005 et 2007). On pourrait également étendre cette hypothèse à Vienne, mais en l'absence de données la prudence s'impose. Quant à la structure F15, le

type de mortier observé diffère totalement de ceux utilisés pour les autres constructions repérées sur le site. Il s'agit en effet d'un mortier orangé très dur, alors que les exemplaires des maçonneries adjacentes sont de couleur jaune et moins compact. Sa position stratigraphique apporte également des informations. Elle est partiellement recouverte par un des piliers de la fosse de scène du théâtre (F14), attestant ainsi une antériorité à la construction du monument.

Interprétation

Ces deux maçonneries semblent appartenir à des vestiges antérieurs à la principale phase de construction du théâtre, sans pour autant être de manière sûre contemporaines entre elles.

Les vestiges d'un premier théâtre ?

Si le mur F7 semble relativement identifiable, la maçonnerie F15 reste un peu plus énigmatique. Elle est localisée dans la fosse de scène du théâtre sous un pilier rectangulaire maçonné (F14) supportant le plancher de la scène. Il demeure assez délicat de restituer son plan exact compte tenu de l'étroitesse du sondage. S'agit-il d'un massif maçonné rectangulaire plus long que F14 ou bien d'un mur d'orientation nord-sud incliné à l'est ? Quelques observations du plan des vestiges peuvent apporter des éléments de réponse, en restant toutefois assez limités. La présence du pilier sur cette maçonnerie en reprenant exactement son positionnement n'est vraisemblablement pas anodine. En effet, F15 pourrait ainsi appartenir aux vestiges d'un premier monument, type théâtre, détruit pour l'installation d'un second de plus grande taille. De plus, son orientation reste identique à celle du monument visible actuellement. Dans le cadre de cette hypothèse, s'agit-il de témoins d'une première fosse de scène ? L'hypothèse de la présence d'un premier édifice de spectacle a déjà été énoncée (Le Bot-Helly, Helly 1999). En effet, si la date de construction du théâtre est placée à l'époque claudienne, il semble assez étonnant qu'une ville comme Vienne ne soit pas dotée d'un tel édifice de spectacle avant cette période. Toutefois, au regard de l'insuffisance de ces données, nous émettons de prudentes réserves quant à cette interprétation.

Un mur de soutènement lié à l'aménagement d'un premier édifice de spectacle ?

Le mur F7 tout d'abord ne s'insère pas, comme nous l'avons vu précédemment, dans le programme de construction du monument public. L'hypothèse d'un renfort d'angle du théâtre fonctionnant avec le mur sud et celui du portique peut être énoncée, dans la mesure où il existe une rupture de pente assez importante dans ce secteur. Cette hypothèse assez séduisante semble se réfuter lorsque l'on examine son tracé. En effet, ce mur est localisé non seulement dans le portique *postscaenium*, mais également dans l'angle sud-ouest de la basilique sud, localisée dans ce secteur. Il pourrait alors s'agir d'un simple mur de soutènement antérieur à la construction du théâtre. La topographie du secteur indique une forte pente en direction de la rivière Saint-Marcel. L'urbanisation de ce secteur de la ville antique, se traduisant notamment par la réalisation de terrasses, a probablement nécessité la construction de structures de soutènement qui plus est, l'orientation du mur suit *grosso modo* celle de la rue du Cirque (en direction du sud-est) conditionnée très certainement par la topographie du terrain (**fig. 3 et 4**). Malgré l'absence de documents sur les courbes de niveau, il semble d'après les différents cadastres que cette chaussée soit inféodée à une courbe correspondant au flanc sud-ouest de la colline de Pipet plongeant en direction du vallon de Saint-Marcel. Dans cette hypothèse, la maçonnerie constituerait les fondations d'un mur de soutien d'une terrasse. Pour ce type d'aménagement, les fondations sont réalisées en règle générale en élévation pour être par la suite remblayés (Seigne 1999, p. 53-54). Cette technique de construction est attestée dans le théâtre notam-

ment dans la construction de la basilique nord et du bâtiment de scène (Helly 1998). Dans ce cas précis, malgré les mauvaises conditions de lecture dans la tranchée, il s'agissait très certainement d'un mur parementé. Pour finir, l'examen attentif du plan atteste de la présence d'un « mur » découvert lors de travaux de la chaussée réalisées en 1952. La relecture de la documentation semble orienter l'interprétation du vestige vers une portion d'égout. En effet, le dallage visible sur le relevé d'origine, probablement en granite, juxtaposé contre une maçonnerie, ainsi que la profondeur du vestige (3,70 m au-dessous de la rue du Cirque) correspondent aux caractéristiques d'un égout ou d'un collecteur provenant du théâtre³. D'ailleurs, il semble correspondre à l'ouvrage attesté dans l'enceinte du monument⁴. Or, cette portion d'égout est inscrite dans le tracé du mur F7, interdisant par conséquent une contemporanéité des deux aménagements. Dans l'hypothèse d'un mur de soutènement, la mise en place du théâtre et de la même manière du système d'évacuation des eaux usées a probablement causé le percement du mur pour l'installation de l'égout.

2.1.2. Les éléments du théâtre et de sa périphérie

Si la grande majorité des maçonneries mises au jour appartient à plusieurs phases de construction du théâtre, quelques vestiges localisés à l'extérieur de l'enceinte du monument restent problématiques.

Description des vestiges

Le bâtiment et la fosse de scène du théâtre (fig. 14, 15)

Dans l'enceinte actuelle du théâtre, un ensemble de vestiges appartient à un premier état de construction, dans lequel un groupe de maçonneries présente des techniques de construction similaires : blocs non équarris de gneiss/micaschistes liés par un mortier jaunâtre assez compact. Il s'agit tout d'abord du massif **F10** repéré sur une largeur de 12 m environ, dont la partie sommitale (alti. sup. : 189,25 m) a subi des détériorations causées par l'installation d'habitations et de caves aux époques Moderne/Contemporaine (**fig. 17**). L'analyse de sa partie orientale montre que le massif a été parementé sur une hauteur conservée de 1,10 m (**fig. 18, n° 1**) (sa cote inférieure ne pouvant être atteinte). Des traces de rubéfaction ont été repérées sur ce parement. Un second massif **F13** a été localisé plus à l'est, contre le collecteur antique. Observée sur une longueur de 4,40 m, cette maçonnerie présente un profil en gradins allant de l'est vers l'ouest avec une altitude supérieure de 189,51 m (**fig. 19**). Sa partie occidentale, présentant également des traces de rubéfaction (**fig. 20, n° 2**), est parementée sur une hauteur observée sur 0,70 m. A l'instar de F10, la cote inférieure n'a pas pu être observée. Sur le gradin intermédiaire, repose un grand bloc de calcaire du Midi (**F16**) large de 1,60 m pour une hauteur de 0,50 m (alti. sup. : 189,81 m) (**fig. 20, n° 1**) ; sa partie sommitale ayant été dégradée par les constructions postérieures. Il a été repéré principalement dans la coupe sud de la tranchée. Entre le massif F13 et le bloc, une couche d'éclats de taille et de chaux (**US 44**), matériaux issus de l'édification du monument, sert de lit de pose. Les parements des deux massifs F10 et F13 constituent les bords d'une fosse large de 4,10 m et profonde en moyenne de 1,10 m (alti. inf. : 188,01 m.). Au fond de cette structure en creux d'orientation nord-sud légèrement inclinée à l'est, une maçonnerie très certainement à plan rectangulaire (**F14**) repose sur une structure ancienne (F15). Large de 1,70 m, ce massif est situé à 1,50 m environ de F10 et à 2,90 m de F13. Sa partie supérieure étant arasée, la hauteur maximale observée est de 0,20 m (alti. sup. : 188,29 m). Le mortier de cette maçonnerie est moins compact que celui de F15. Elle fonctionne avec une série de niveaux de terre battue localisée au fond de la fosse. Ils se résu-

³ Les égouts à forte déclivité étaient, en règle générale, pourvus d'un canal dont le fond était constitué de dalles en granite. A Lyon, plusieurs exemplaires localisés sur les versants de la « colline » de Fourvière présentaient ce type de construction (Ayala *et alii* 2006).

⁴ Le relevé original manque de précision dans le positionnement des rues et du parcellaire. Par conséquent, cette portion d'égout pourrait être située dans l'axe de celle localisée plus à l'est.

ment à une couche argileuse verdâtre (US 37), reposant sous un niveau noir très charbonneux (US 36) et sur lequel une fine couche limoneuse riche en chaux a été observée (US 35) ; l'altitude supérieure étant de 188,12 m. L'épaisseur de ces strates ne dépasse pas une dizaine de cm. Elles recouvrent par ailleurs une partie de F15 et surtout un niveau de cailloutis mêlant blocs de micaschiste et galets noyés dans une matrice argileuse grisâtre (US 40).

Une seconde série d'aménagements a été observée dans ce secteur. Elle se résume à l'installation de deux blocs équarris en calcaire du Midi grisâtre (F17) contre le parement ouest de F13 et sur le niveau de sol US 35 (fig. 19, n° 1). Ils ont été observés partiellement compte tenu de l'étroitesse de la tranchée. Le premier bloc est large de 1 m pour une hauteur de 0,70 m (alti. sup. : 188,76 m). Quant au second, plus au sud, s'il présente une hauteur équivalente, sa largeur reste un peu plus grande (1 m). Cette différence de largeur n'offre pas un alignement parfait de ces blocs. La présence de traces de rubéfaction visibles sur le parement ouest de F13, contre lequel s'appuient les deux blocs, atteste d'une seconde phase de construction dans la fosse, dont la chronologie reste indéterminée.

Le portique *postscaenium*

A l'extérieur de l'enceinte actuelle du théâtre, dans la rue du Cirque, deux maçonneries ont été mises au jour. La première (F8) est localisée devant le portail de l'entrée du théâtre au n° 16 de la rue (fig. 21). Cette structure présente un état de conservation assez mauvais dans la mesure où elle a été partiellement détruite à l'ouest par l'aménagement d'un réseau contemporain et à l'est par l'implantation d'une évacuation des eaux usées en terre cuite (F1). Sa largeur n'a pu être observée que sur une distance de 0,70 m. Sa partie sommitale (alti. sup. : 189,51 m) a également subi quelques dégradations. Quant à sa cote inférieure, elle n'a pas pu être atteinte. L'orientation de ce mur suit celle du théâtre à savoir nord-sud légèrement inclinée à l'est. Encore une fois, l'étroitesse du sondage a empêché une lecture précise de la stratigraphie, notamment celle localisée du côté est de la maçonnerie. Il est assez difficile de démontrer si sa face orientale a été parementée ou non. Des exemples de construction de fondations en élévation, remblayées ensuite par des sédiments divers, sont attestés sur le site (Helly 1998). Dans ces conditions, le remblai US 20 repéré à l'est de F8 est postérieur à la construction du mur. Il faut signaler que cette couche hétérogène est assez riche en mobiliers : céramiques, faune et restes de construction.

Le mur sud de l'enceinte du théâtre

Plus au sud, au niveau du n° 20 de la rue du Cirque, une maçonnerie (F4) perpendiculaire à F8 a été mise au jour sur une longueur de 0,80 m à l'altitude 188,84 m (fig. 22 et 23). Quant à sa largeur, elle est de 1,80 m. Ce mur a seulement été observé sur une profondeur de 0,70 m environ. Si le côté nord a été partiellement détruit par les aménagements postérieurs, le côté sud est assez bien conservé, présentant ainsi un ressaut de fondation. Ce dernier démontre par conséquent que ce mur a été réalisé en élévation et comblé par la suite par un remblai qui dans ce cas précis est constitué d'éclats de taille et de chaux (US 05). Observé sur une épaisseur de 0,60 m, il a été recoupé un peu plus au sud par une autre structure composée d'un bloc de molasse encadré par deux maçonneries (F5) (fig. 23). Malheureusement, ces vestiges n'ont pu être examinés que sur la coupe orientale de la tranchée, dans la mesure où l'installation des nombreux réseaux et d'un mur d'époque contemporaine (F2) ont détruit cet aménagement dans ce secteur. Il s'agit donc d'un bloc de molasse (US 12) large de 1,10 m pour une hauteur conservée de 0,50 m, la partie sommitale étant arasée (alti. sup. : 188,85 m). De part et d'autre de cette pierre, deux maçonneries similaires (US 11 et 13) ont été édifiées à l'aide de petits blocs de micaschiste noyés dans un

mortier pauvre en chaux. Elles présentent en moyenne une largeur de 0,35 m pour une hauteur conservée de 0,30 m. Cet aménagement ainsi que le remblai US 05 sont installés sur une dernière maçonnerie (F3) localisée plus au sud. Il s'agit d'un gros massif également repéré sur la coupe orientale de la tranchée sur une distance de 3,50 m. Le toit de ce vestige atteint la cote de 188,51 m, mais la partie supérieure semble présenter une inclinaison vers le sud dans le sens de la pente. La profondeur de ce massif est de 0,60 m ; la cote inférieure n'ayant pas été atteinte. Le nettoyage du fond de la tranchée, qui fut au demeurant un travail assez délicat en raison de la présence de réseaux, a tout de même permis de le repérer et de constater son prolongement vers l'ouest. Pour finir, un remblai assez homogène (US 04) a été localisé sur la partie méridionale du massif. Quant à son appartenance à la période antique, elle reste peu probable.

Chronologie

Les données chronologiques rassemblées pour ces séquences restent très limitées. On peut toutefois signaler la présence d'un petit lot de céramiques dans l'US 20, qui correspond à un remblai probablement installé contre le mur F22. La chronologie de ce matériel semble s'orienter vers le milieu du I^{er} s. ap. J.-C. au sens large. La présence d'une assiette Drag. 15/17 et d'une coupe Ritterling 12 en sigillée du sud de la Gaule, produits à partir du début des années 40, fournit un excellent *terminus post quem*. Elles s'ajoutent entre autres à une coupelle Drag. 27 et à des céramiques communes et amphores en circulation à la période augustéenne et dans la première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. Par ailleurs, l'examen des modes de construction ainsi que l'apport des données stratigraphiques semblent placer ces vestiges dans un même état de construction. L'emploi du calcaire du Midi, repéré à l'intérieur du Théâtre (F41), est bien attesté dans la première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. (Savay-Guerraz 1990).

Interprétation

D'après l'analyse spatiale de ces vestiges sur le plan général du théâtre, il s'avère que la plupart de ces maçonneries s'intègre parfaitement dans le programme de construction de ce monument public.

Le bâtiment et la fosse de scène du théâtre

Séquence 1

Les premiers vestiges correspondent au bâtiment de scène du théâtre. Il s'agit tout d'abord du massif maçonné F10 large de 12 m, correspondant à la fondation de la partie occidentale du bâtiment de scène qui s'élevait à plus de 30 m de haut. Il a été construit en élévation et probablement remblayé du côté ouest. Concernant la partie orientale, une portion est restée à l'air libre en raison de la présence de la fosse de scène. L'exploration interne de cette maçonnerie, lors du creusement de la tranchée, n'a révélé qu'un seul état de construction. Pour le massif F13, son insertion dans le plan général du monument coïncide avec l'avant-scène où sont localisés notamment le *frons pulpiti* et la fosse à rideau. Il s'agit toutefois ici des fondations. Elles sont par ailleurs concomitantes avec le piédroit occidental du collecteur principal, situé plus à l'est. En revanche, le bloc en calcaire du Midi (F16) qui s'appuie sur ce massif appartient très probablement à une structure visible en élévation. Cette structure semble ainsi indiquer que le rideau ne fermait pas toute la totalité de la scène. S'agit-il ainsi de vestiges liés à un dispositif de rideau différent que celui de la scène principale ou plus simplement à un accès latéral de la scène ? Les structures F13 à l'est et F10 à l'ouest constituent par ailleurs les bords de la fosse de la scène large de 4,10 m, au milieu de laquelle une base rectangulaire maçonnée fait office de pilier (F14). Ce type d'aménagement est bien évidemment attesté sur le site, mais les restaurations de J. Formigé empêchent de connaître le plan exact de ces structures. Quoi

⁵ J. Formigé suggérait également une fonction de supports de machines (Formigé 1949).

⁶ J. Formigé proposait 4,60 m (Formigé 1949).

⁷ L'examen rapide de la propriété, réalisé au cours de l'opération, n'a pu se faire que sur les portions non enduites.

qu'il en soit ces piliers étaient destinés à soutenir le plancher en bois de la scène⁵. Des niveaux de sols en terre battue associés, peut-être revêtus à l'origine d'un plancher en bois, ont été repérés au fond de la fosse (US 35, 36 et 37).

Séquence 2

Les traces de rubéfaction observées sur les parements de F10 et F13 soulèvent quelques interrogations. En effet, ces traces ne peuvent être que la conséquence d'une combustion qui pourrait correspondre à un incendie (du plancher?). D'ailleurs, le niveau de sol noirâtre très charbonneux situé au fond de la fosse (US 36) pourrait conforter cette hypothèse. Par conséquent, il aurait eu une réduction de la fosse avec l'installation de blocs (F17), contre la paroi de F13, à une période indéterminée.

Le portique *postscaenium*

La maçonnerie F8, malgré un état de conservation particulièrement mauvais, correspond à la fondation du mur ouest du portique monumental suspecté à l'ouest du théâtre. Il semble que cette maçonnerie ait été construite en élévation et remblayée par la suite par un dépôt de sédiments constitués en partie de déchets domestiques et d'éléments de construction (US 20). Pour ses dimensions, la largeur de cette structure reste indéterminée, toutefois elle pourrait se rapprocher de celle de F4 (1,80 m) qui constitue, comme nous le verrons ultérieurement, le mur sud du théâtre. Mais la présence à cet emplacement d'une rupture de pente et de l'esplanade à l'ouest nécessitait probablement des fondations plus importantes. Par ailleurs, l'espace de circulation du portique se précise. Si la cote de la galerie (191 m) était déjà connue grâce à l'opération réalisée dans le secteur de la basilique Nord (Helly 1998), sa largeur totale restait encore hypothétique. D'après la restitution du plan, elle serait de 5 m environ⁶. Reste à connaître l'architecture exacte de ce portique, notamment en ce qui concerne les éléments de soutien.

Le mur sud de l'enceinte du théâtre

D'après le plan général du site, la maçonnerie F4 correspond à la fondation du mur méridional du théâtre, suspecté à juste titre dans ce secteur. Construit en élévation, il fut remblayé au sud par une couche constituée d'éclats de taille et de chaux (US 05), issus des travaux d'édification. L'installation de cette structure dans ce secteur a probablement recoupé le mur de soutènement F2. De manière générale, la mise en place du monument dans cet espace à forte pente a nécessité la réalisation de travaux de remblaiement important afin de stabiliser ce terrain accidenté. L'analyse du mur sud de la propriété située au n° 6 de la rue du Cirque (Maison de la culture arménienne) montre la présence d'une maçonnerie d'origine antique⁷ qui correspondrait au prolongement du mur d'enceinte du théâtre. Une étude plus complète du bâtiment serait pertinente afin de conforter ces observations.

Un ensemble de structures indéterminées aux abords du théâtre

Localisé à moins d'un mètre au sud du mur du théâtre, un ensemble de maçonnerie reste difficile à interpréter. La première F5, installée dans le dépôt d'éclats de taille et de chaux (US 05), appartient au même programme de construction du monument. La destruction partielle de cette structure nous empêche de connaître exactement son orientation, notamment si elle se prolongeait vers le sud à l'instar du massif F2. Quant à son interprétation, elle reste tout de même assez délicate. L'utilisation d'un bloc de molasse en fondation n'est pas une technique récurrente. En effet, ce type de matériau est surtout utilisé dans la région (Vienne, Saint-Romain-en-Gal, Valence, etc) pour les encadrements de porte ou de fenêtre. Il est également employé comme base pour des piliers, notamment ceux des portiques. Peut-on envisager dans ce secteur l'existence d'un portique le long du théâtre? L'espace paraît trop restreint (1 m environ) pour implanter un quelconque espace de circulation. S'agit-il de vestiges

d'une entrée du monument associé à un système d'escaliers ? Ce dernier pourrait correspondre au glacis maçonné F3 qui suit l'inclinaison de la pente, notamment en se prolongeant vers le vallon de Saint-Marcel. Mais en l'absence d'élément déterminant, la prudence s'impose quant à cette hypothèse.

2.1.3. L'abandon du monument durant l'Antiquité tardive

Cette phase correspond uniquement au secteur de la fosse de scène du théâtre comblée par un ensemble de dépôts riches en mobilier.

2.1.3.1. Le comblement de la fosse de scène (fig. 15 et 16)

Description des vestiges

Les vestiges de cette séquence se résument principalement à un ensemble de couches sédimentaires qui comblent l'*hyposcaenium*. La première de ces couches (US 33) est localisée à l'est de la fosse, contre les blocs F17 et sur la base F14. L'une de ses particularités est la présence de nombreux blocs informes sur une épaisseur de 0,80 m⁸. À l'ouest de la fosse, une seconde couche (US 32) repose sur le sol US 35 et également sur une partie de F14. Observée sur une hauteur de 1 m environ, elle est constituée de blocs de gneiss/micaschistes insérés dans une matrice composée de sables et de mortier délité. L'ensemble de ces couches ainsi que la fosse proprement dite sont scellés par un dépôt argileux noirâtre très riche en mobiliers archéologiques (US 30). L'exploration de cette couche, repérée sur une hauteur environ de 1,10 m (alti.sup.: 189,88 m.), a livré un ensemble d'artefacts, dans lequel toutes les catégories de mobiliers sont représentées, notamment les éléments d'architecture : blocs divers (calcaire du Midi, choin, tuf, etc), marbres originaires des principales carrières du bassin méditerranéen, fragment de relief en marbre, inscription (*ex-voto*), mortier de tuileau, tuiles, briques, *tubuli*, etc. Parallèlement, les objets de la vie quotidienne figurent également dans cet ensemble : céramiques (sigillée Claire B de la moyenne vallée du Rhône, sigillée Claire C d'Afrique du Nord, sigillée luisante des régions alpines, vaisselle de cuisine, etc), amphores africaines et hispaniques, verre, monnaies, objets en métal (applique en bronze (pl. 3, n° 1), couteau à manche en os sculpté (pl. 3, n° 2), fragments de vaisselle en bronze), objets en os, éléments de conduite d'eau (tuyau en plomb (pl. 3, n° 3)) et restes fauniques assez variés (bovins, porcs, caprinés, équidés, poules, chiens, oiseaux, poissons, etc). Il faut signaler, par ailleurs, la découverte d'un tambour cannelé de colonne retrouvé posé sur la couche US 32 et recouvert par l'US 30.

⁸ Aucun mobilier n'a été ramassé dans cette couche en raison de la mauvaise conservation du matériel.

Catégorie de mobilier	Nbre de fragments
Bloc	55
Marbre	155
Inscription	1
Statuaire	1
Vaisselle en céramique	262
Amphore	408
Verre	47
Objet en métal	24
Objet en pierre	1
Objet en os	5
Monnaie	4
Faune	370

Tab. 1 : Quantification des différentes catégories de mobilier de l'US 30.

Pour finir, un niveau limoneux, inséré dans l'US 30, se démarque par la présence de nombreuses tuiles concassées (US 34).

Chronologie

L'abondance et la variété des mobiliers permettent d'appréhender un horizon chronologique très précis. Si le mobilier lapidaire est d'origine plus ancienne, les objets de la vie quotidienne présents notamment dans l'US 30 apportent un excellent *terminus* pour le comblement de la fosse. Les céramiques parfaitement homogènes fournissent les principaux jalons chronologiques. Le cortège de la vaisselle de table est bien représenté avec les sigillées Claire B de la moyenne vallée du Rhône et les sigillées Claire C issues des ateliers d'Afrique du Nord, commercialisées aux III^e et IV^e s. L'existence d'un lot des premières productions de sigillées luisantes d'origine alpine dans cet ensemble fournit un *terminus post quem* de la fin du III^e s., voire du début du siècle suivant. La vaisselle culinaire ainsi que le mobilier amphorique confortent cette ambiance chronologique. L'apport des autres catégories est complémentaire avec notamment la présence de trois monnaies, respectivement de Trajan Dèce (250), de Gallien (253-268) et de Postume (260-269). Par ailleurs, le mobilier en verre ne s'oppose pas à cette datation. En résumé, la chronologie de la constitution de ce dépôt est à placer à la fin du III^e s. ou au début du siècle suivant. En revanche, la datation du début du comblement de la fosse, constitué ici par les US 32 et 33, reste plus difficile à appréhender.

Interprétation des vestiges

En ce qui concerne les US 32 et 33, il s'agit bien évidemment de couches de démolition. La première US 32, constituée par des blocs de micaschistes et du mortier délités et localisée contre F10, correspond à la destruction du bâtiment de scène. Pour l'US 33, elle correspond à un amas de fragments de blocs de nature diverse très fragmentés provenant semble-t-il de la démolition du théâtre. En revanche, le dépôt US 30 fournit plus de matière à réflexion. En effet, cette couche est constituée vraisemblablement par deux grands ensembles. Le premier correspond à des éléments de lapidaire hétérogènes issus non seulement du démantèlement du théâtre, mais peut-être de celui d'autres édifices localisés à la périphérie. Cette hypothèse est avancée d'après l'*ex-voto* retrouvé dans la fosse, qui en aucun cas ne provient du monument de spectacle, mais plutôt de lieux de culte périphériques⁹, localisés sur la terrasse de Pipet ou sur la colline de Sainte-Blandine. La présence de ces matériaux d'origines diverses est probablement liée à la production de chaux, dont des fours sont bien attestés dans l'enceinte du théâtre, notamment au centre de la scène (Pelletier 1982, n. 5, p. 216). Les éléments de conduite d'eau et les mortiers de tuileau inventoriés peuvent provenir par ailleurs de bassins, dont un exemplaire a été dégagé dans la fosse de scène, et qui pouvaient servir à alimenter des jeux d'eau et/ou bien constituer un réservoir en cas d'incendie (Le Bot-Helly, Helly 2002, p. 125). La première hypothèse est confortée par la découverte d'un bloc cylindrique en choïn foré, à l'intérieur duquel sont visibles des traces de dépôts de calcaire, correspondant très certainement à un élément de fontaine (pl. 3, n° 4). Des parallèles sont attestés par exemple dans les bassins d'*atrium* de Pompéi. Un fragment de relief en marbre blanc, représentant l'épaule gauche d'un personnage, vient s'adapter sur un exemplaire plus ancien découvert également dans la fosse de scène dans les années 1930 (Nouvel Espérandieu I, n° 285). Il s'agit d'une scène de sacrifice présentant un personnage masculin qui gravit les marches d'un autel tout en tenant une grande patère à sa main droite et un bélier du bras gauche contre sa cuisse. Pour le Nouvel Espérandieu, cette plaque faisait probablement partie d'un ensemble de reliefs qui décorait la *frons scaenae* dans le cadre du culte dionysiaque.

⁹ Voir étude de D. Terrer.

Le second ensemble correspond à un gros dépotoir domestique. La découverte d'objets relatifs à la culture matérielle, que ce soit la vaisselle en terre cuite, les amphores, les objets en métal ou en os, le verre et les ossements d'animaux, appartiennent bien au domaine domestique. Quelques os longs sciés et ébauches d'objets en os permettent par ailleurs de suspecter une activité de tabletterie dans les environs. Associés à cet ensemble, des éléments de terre cuite architecturale, assez nombreux (tuiles, briques, *tubuli*, etc), semblent attester de la destruction d'un habitat à proximité. La texture argileuse, voire organique, et la couleur noirâtre du sédiment peuvent aussi orienter la réflexion vers la destruction d'un édifice par incendie. Mais rien ne permet de corroborer cette hypothèse. Quoi qu'il en soit, ce dépôt s'est probablement constitué assez rapidement compte tenu de son homogénéité chronologique. La fosse de scène a servi ainsi de zone de dépotoir pour les riverains. Le potentiel du comblement de la fosse de scène a déjà été relevé par J. Formigé lors du dégagement du théâtre, qui a également mis au jour des quantités importantes de blocs et d'éléments de statuaire (Formigé 1949). Par ailleurs, un inventaire du mobilier en bronze retrouvé dans le théâtre atteste de cette richesse (Boucher 1971).

2.1.3.2. Les dernières traces de fréquentation

Les dernières fréquentations de l'Antiquité observées dans ce secteur se résument à un remblai limoneux de couleur noirâtre localisé sur l'US 30 et la partie nord de la tranchée près de l'égout (US 43). Il ne semble pas se prolonger vers l'ouest du terrain. Épais de 0,50 m en moyenne, ce niveau atteint l'altitude supérieure de 189,93 m. Hormis quelques fragments disparates de marbre, un petit lot de céramiques a été découvert. Il s'agit principalement de fragments de sigillées luisantes appartenant à une production plus tardive que celles retrouvées dans l'US 30. Certains tessons pourraient provenir de l'atelier de Portout (Savoie), dont la principale phase d'activité se situe dans les premières décennies du V^e s. J. Formigé signale également la présence d'une couche de terre noire de 30 cm d'épaisseur dans le déambulatoire inférieur (Formigé 1949).

2.2. Les vestiges d'époques Moderne/Contemporaine (fig. 25)

2.2.1. Les habitations dans l'enceinte du théâtre antique

Description des vestiges

Des vestiges d'époque contemporaine ont été repérés aussi bien dans l'enceinte actuelle du théâtre que dans la rue du Cirque. A l'intérieur du monument, un ensemble de murs construits à l'aide de matériaux hétérogènes (galets, moellons de granite, molasse, tuiles, etc) liés par un mortier gris (F11) a été localisé près du portail de l'entrée sud du théâtre (alti. sup.: 189,11 m) (fig. 26, N° 1). Une autre maçonnerie (F12) appartient au même programme de construction. Ce mur d'orientation est-ouest est posé directement sur le massif antique F10 avec la réalisation de niveaux de réglage (US 28 et 29) (fig. 26, N° 2). Une chape d'argile noirâtre (US 27) est associée à cette maçonnerie. Plus au sud, les vestiges d'une cave voûtée ont été retrouvés (F9). Au niveau du n° 20 de la rue du Cirque, un mur d'orientation nord-sud (F2) construit de manière identique que ceux précédemment décrits, est installé directement sur la maçonnerie antique F3. Détruit à l'ouest par un réseau contemporain, il est difficile de connaître sa largeur ; seule une largeur de 0,70 m a été observée. Il en va de même pour sa hauteur, dont la partie sommitale culmine à 189,25 m. La lecture de la stratigraphie indique qu'il a été édifié à l'intérieur d'une tranchée assez large (US 06),

qui recoupe par ailleurs l'US 05 d'origine antique. Il fut par la suite remblayé par un sédiment homogène **US 07**. Pour finir, une série de deux conduites en terre cuite (grès) (**F1** et **F6**) ont été placées dans la rue du Cirque, entaillant sur certains secteurs les maçonneries antiques.

Chronologie

Les matériaux et le mortier utilisés sont caractéristiques des constructions de la fin de l'époque Moderne, voire du début de l'époque Contemporaine. Il en va de même pour les conduites en terre cuite. Par ailleurs, dans le comblement de la tranchée de fondation de F2 (US 05) des fragments de céramiques décorées aux engobes, datées des XVIII^e-XIX^e s., ont été découverts.

Interprétation

La localisation précise de ces vestiges concorde parfaitement avec les habitations visibles aussi bien sur le cadastre napoléonien de 1836 que sur le plan Raymond de 1885 (**fig. 3 et 4**). Une partie des structures mises au jour correspond par ailleurs à des caves avec des sols en terre battue. Cette série de bâtiments a été démolie lors du dégagement du théâtre. Par ailleurs, la maçonnerie F2 semble correspondre à un mur de soutènement dans la mesure où son orientation suit celle de la rue du Cirque. Il sera probablement détruit lors de l'aménagement des immeubles (Picard) localisés en contrebas dans la parcelle 95. Pour finir, les canalisations en terre cuite étaient destinées à évacuer les eaux usées vers le vallon Saint-Marcel.

2.2.2. Démolition des bâtiments dans le théâtre et réaménagement de la rue du Cirque

Lors du dégagement du théâtre antique par J. Formigé dans les années 1930, les habitations localisées dans la parcelle du monument furent détruites. Les **US 26** et **45** constituent les témoignages de cette démolition. D'ailleurs, l'US 26 est située juste au-dessous de la fine de couche de graviers qui constitue le sol actuel de la partie sud du théâtre. La rue du Cirque fut réaménagée probablement lors de la construction d'immeubles localisés à l'ouest (immeuble et cour Picard), qui s'est traduite dans ce secteur par l'agrandissement de la rue. Le mur F2 fut détruit et une nouvelle chaussée goudronnée (**US 01**) fut créée, reposant sur un niveau de graviers (**US 02**) et sous lequel sont placés des remblais de chronologie indéterminée (**US 03** et **04**). Au cours de la seconde moitié du XX^e s., la rue fut le « théâtre » d'une mise en place de réseaux urbains qui dégrada partiellement les vestiges antiques.

3. Les études de mobiliers

Pour les études de mobiliers, nous avons déjà présenté dans la partie introductive du rapport les stratégies choisies afin de pallier à la carence des jours consacrés aux études. Par conséquent, ce chapitre présente des inégalités notables entre les différentes spécialités.

3.1. Le mobilier céramique

(T. Silvino)

L'exploration du site a permis de livrer trois ensembles de céramiques. Si le premier concerne la phase de construction du théâtre, les deux autres concernent son abandon. Au total, 789 fragments ont été comptabilisés. La majeure partie provient de l'US 30 localisée dans le comblement de la fosse de scène. Seul le premier ensemble du I^{er} s. ap. J.-C. a fait l'objet d'un inventaire et d'une restitution graphique, dans la mesure où il concerne la construction du théâtre. Les ensembles tardo-antiques ont seulement été comptabilisés par type de production et une expertise rapide a permis de fournir des datations¹⁰.

¹⁰ L'étude complète de ces ensembles fera l'objet d'une publication future.

3.1.1. Ensemble 1 : milieu du I^{er} s. ap. J.-C.

Parmi les méthodes de comptages, deux types ont été utilisés : le Total des Tesson (TT) et le Nombre Minimum d'Individus (NMI). Ce mode de calcul vise à déterminer le nombre de vases, d'après le nombre total des lèvres après collage. Un tableau général est proposé exposant pour chaque catégorie de céramique, les différents types de production attestés, avec le nombre de tessons et d'individus. Les remarques d'ordre statistique sur la répartition typologique sont ici à proscrire compte tenu de la faiblesse des données quantitatives.

Catégorie de production	Type de production	US 20	
		TT	NMI
Céramique fine	Sigillée Gaule italique/Lyon	1	1
	Sigillée Gaule du Sud	7	3
	Imitation sigillée	1	1
	Engobée	1	1
Céramique commune	Commune grise	6	1
	Commune rouge	3	1
	Commune claire	19	1
Amphore	Marseille	2	1
	Gaule du Sud	2	1
	Bétique	9	1
	Italie	1	1
	Afrique	1	1
	Orient	2	1
Total		55	15

Tab. 2 : Quantification des céramiques de l'US 20.

Le mobilier de cet ensemble provient d'un remblai (US 20) installé contre le mur du portique *postscaenium*. Il compte 55 fragments pour 15 vases inventoriés. Si les données quantitatives demeurent faibles, elles permettent toutefois d'appréhender un horizon chronologique fiable, notamment avec la présence des sigillées de Gaule du sud qui fournissent d'excellents jalons. En effet, sur les sept fragments en présence, on note une coupelle Drag. 27 (**pl. 1, n° 2**), une assiette Drag. 15/17 (**pl. 1, n° 1**) ainsi qu'une coupe à collerette Ritterling 12. L'ensemble de ces objets présente un vernis d'excellente qualité. Cette vaisselle est accompagnée par un fond de vase en sigillée d'origine italique ou lyonnaise, un fragment d'imitation de sigillée et un autre fragment engobé. Les céramiques communes sont également présentes avec tout d'abord des productions à pâte grise siliceuse qui ont livré un pot à épaule carénée (**pl. 1, n° 3**). Les céramiques culinaires à pâte rouge se résument à des fragments de panse. Quant aux céramiques communes à pâte calcaire, deux fonds et une anse ont été dénombrés au milieu de fragments de panse. Pour les vestiges amphoriques, seuls des fragments de panse ont été repérés. Toutefois toutes les provinces du bassin méditerranéen sont représentées : Gaule du sud, Bétique, Italie, Orient et Afrique.

L'expertise des céramiques s'appuie principalement sur les sigillées sud-gauloises. L'assiette Drag. 15/17 et surtout la coupe Ritterling 12 sont produites à partir du début des années 40 ap. J.-C. (Génin 2007). La forme Drag. 27 est produite un peu plus tôt dans les années 20-30. La qualité des vernis est en règle générale caractéristique de la période tibéro-claudienne. Les céramiques communes n'apportent pas plus d'informations, si ce n'est la présence d'un pot caréné, forme bien attestée pendant la période augustéenne. D'ailleurs, une production est attestée à Saint-Romain-en-Gal à cette période (Leblanc 2001). Toutefois, leur taux de fréquence reste encore assez important à l'époque claudienne à Vienne (Godard 1992). Quant aux amphores, elles ne s'opposent pas à cette ambiance chronologique.

Malgré des quantités peu importantes, l'examen de ces céramiques permet de fournir un *terminus post quem* placé au début des années 40. La fourchette chronologique ne s'étendrait pas après les années 60.

3.1.2. Ensemble 2 : fin III^e s. – début IV^e s.

Cet ensemble regroupe le mobilier retrouvé dans le comblement principal de la fosse de scène US 30. Au total, 730 fragments de céramiques, qui se partagent en 12 types de production, ont été comptabilisés. Pour la vaisselle fine, l'essentiel provient des ateliers de sigillée Claire B bien attestés dans la moyenne vallée du Rhône. On compte également l'arrivée des premières sigillées luisantes d'origine nord-alpine. Quelques vases en Métallescente originaires des ateliers de la région des Trévires ont été inventoriés. Les sigillées gauloises sont en revanche quasi inexistantes. La vaisselle africaine est également importée avec les sigillées Claire C. Pour les céramiques communes, elles se partagent tout d'abord entre productions à pâte grise siliceuse, de tradition allobroge, et rouge siliceuse originaire de la vallée du Rhône. Cette dernière est majoritaire dans cet ensemble. Les céramiques à pâte calcaire et à pâte kaolinitique se font rares par ailleurs. Enfin, les productions africaines sont bien attestées. Quant aux amphores, elles sont assez nombreuses en terme de fragments. Il s'agit principalement de conteneurs africains (Africaine 2C) et dans une moindre mesure hispaniques (Dressel 23, Almagro 51C). En définitive, l'expertise céramologique place cet ensemble à la fin du III^e s. ou au début du siècle suivant. Les données numismatiques corroborent cette datation.

3.1.2. Ensemble 2 : fin III^e s. – début IV^e s.

Le dernier ensemble correspond au mobilier issu d'un niveau limoneux retrouvé autour de la fosse de scène (US 43). Il s'agit d'un lot de cinq fragments de sigillée luisante avec trois coupes carénées Lamboglia 1/3. Deux d'entre-elles proviennent très certainement de l'atelier de Portout (Savoie), dont la principale phase d'activités date des premières décennies du V^e s. (Pernon, Pernon 1990).

3.2. Le mobilier en verre

(L. Robin)

Le remblai US 30 a révélé un petit lot de verre. Ce mobilier comprend 46 fragments de verre dont deux tesselles de mosaïque (US30 – 2 et 3). Les formes de récipients sont rares mais nous possédons au moins quatre bords et un fragment de panse caractéristique, donnant un nombre minimum pondéré de cinq individus. Le matériel en verre ne comprend que peu de fragments aux couleurs vives. Les deux tesselles de mosaïque sont en verre bleu cobalt et vert turquoise. À ceci s'ajoute une panse vert émeraude et un bord de plat ou d'assiette en verre bleu clair opaque. Le reste du matériel est incolore, incolore verdâtre ou jaunâtre et quelques fragments sont bleutés. La plupart du matériel est soufflé à la volée, un plat/assiette et une coupelle ont été fabriqués par moulage. Un fragment a peut-être été façonné par la technique du soufflage dans un moule (US30 – 17). Ce lot, peu conséquent, se compose uniquement de formes ouvertes type gobelets pour la plupart. Aucun vase à verser, à conserver ou de balsamiques n'a été retrouvé. L'étude a été réalisée à partir des typologies existantes : Is. (Isings 1957) et AR (Rütti 1991).

Une assiette ou un plat en verre bleu clair opaque, de grand diamètre, a été trouvé (**pl. 1, n° 1**). Le bord arrondi possède une rainure interne en haut de la panse. L'allure générale du récipient paraît être conique et assez basse. À première vue, la couleur du verre ainsi que la présence d'une rainure interne fait référence à des coupes *linear-cut* mais le bord ne semble pas correspondre à cette forme. Il pourrait alors s'agir d'une grande assiette ou d'un plat soit de forme conique (AR 20.2) ou à lèvre évasée presque verticale et panse semi-hémisphérique (AR 14). Ce type de vase est habituellement fabriqué en verre incolore (Foy, Nenna 2003, p.279-282). Il est donc impossible de préciser la forme de l'objet et de l'insérer dans une typologie existante cependant compte tenu du contexte de la découverte, il semble probable que ce fragment soit résiduel et appartienne à une phase plus ancienne. Une coupelle en verre incolore moulée, à lèvre évasée et arrondie, est agrémentée d'un décor festonné (**pl. 1, n° 2**). Ce décor rapporté est cassé aux deux extrémités et six festons sont présents. Il semble que le décor ne soit pas appliqué sur toute la longueur du bord, la partie gauche s'en détache. Cette coupelle peut faire référence aux vases de type Is. 42 (la technique de fabrication est pourtant différente). Ce type de coupelle, décorée ou non, est largement attesté dans la vallée du Rhône et le littoral méditerranéen plus précisément à partir de la seconde moitié du I^{er} s. apr. J.-C. (Foy, Nenna 2003, p.256-258). Des exemplaires sont pourtant connus dans la moyenne vallée du Rhône à Orange ou Alba-la-Romaine par exemple au III^e s. apr. J.-C. (Roussel-Ode 2008, p.314). Nous avons un fragment incolore avec un décor gravé qui laisse envisager un autre récipient (**pl. 1, n° 3**). Il pourrait s'agir d'un cercle et d'une partie d'un ome ou d'une cupule. Ce type de décor se retrouve sur des gobelets ou bols hémisphériques de type Is. 96/AR 60 ou encore une variante du type AR98. Ils sont habituellement datés du III^e s. apr. J.-C. (Foy, Nenna 2003, p.277-279).

Deux autres bords font référence à des gobelets à bord légèrement évasé et coupé net, sans lèvre (**pl. 1, n° 4 et 5.**). Un léger étranglement est visible en dessous du bord. Ils sont en verre incolore verdâtre et jaunâtre et un des exemplaires possède un faible diamètre (4 cm). Aucune rainure externe n'est visible sur ces deux bords. Deux fonds, à pied annulaire formé par un repli de la paraison et apode avec un étranglement au bas de la panse, pourraient leur correspondre (**pl. 1, n° 6 et 7.**). D'après la forme des bords et leurs diamètres assez étroits ainsi que la forme des fonds, ces fragments correspondent probablement à des gobelets hauts. L'identification de ces bords reste hasardeuse compte tenu de la forte proportion des gobelets à bord coupé et laissé brut connus dès le I^{er} s. apr. J.-C. jusqu'à l'Antiquité tardive. Les couleurs et les formes envisageables peuvent évoquer des gobelets de type AR109, sans certitude. L'absence du verre olivâtre et la présence de verre aux teintes claires laissent supposer une datation du IV^e s. apr. J.-C. (Foy 1995, p.192).

Le matériel en verre est peu important du point de vue quantitatif. À première vue, le matériel ne semble pas être homogène du point de vue chronologique. Deux coupes, à décor de festons appliqués et de décor gravé, pourraient proposer une datation du III^e s. apr. J.-C., alors que les deux gobelets à bord laissé brut évoquent des formes plus présentes lors du siècle suivant. L'élément d'assiette ou de plat en verre opaque est probablement résiduel. La datation proposée par l'étude du verre confirme celle de la céramique sans pour autant la préciser. Enfin, signalons un fait important : les formes découvertes font référence uniquement à des vases à boire ou à présenter.

3.3. Le monnayage (pl. 2)

(R. Nicot)

N° cat.	N° US	Type	Métal	Axe	Autorité émettrice	Atelier	Datation		Droit	Revers	Poids en g.	Diam. (mm)	Références/ remarque	état sanitaire
							basse	Haute						
1	30	Dupondius	Ae.	6 h	Trajan	Rome	98 ap. J.-C.	117 ap. J.-C.	[IMP CAES N]ERVAE TRAIANO AVG GERM DAC [---]	S P Q R [---] / S I C.	11,43	27	-	Monnaie peu usée mais recouverte de concrétions.
2	30	Antoninien	Billon	1 h	Trajan Dèce	Rome	250 ap. J.-C.		IMP C M Q TRAIANVS DECIVS AVG. Buste radié et cuirassé de Trajan Dèce à droite, vu de trois quarts en arrière.	ADVENTVS AVG. L'empereur à cheval à gauche, dans l'attitude de l' <i>adlocutio</i> , levant la main droite et tenant un sceptre de la main gauche.	3,95	22	RIC 11 b ; C 4(3f).	Monnaie bien conservée ayant conservé la quasi totalité son argenture.
3	30	Antoninien ou Denier	Billon	-	Gallien	-	253 ap. J.-C.	268 ap. J.-C.	G[AI]LLIEN[VS AVG]	SEC[IVRIT PER]PET.	0,62	c. 17	-	Monnaie de poids léger et en plusieurs morceaux : métal extrêmement cassant.
4	30	Antoninien	Billon	-	Postume	Trèves	260 ap. J.-C.	269 ap. J.-C.	[---] POST[---] M[---] P F AVG. Buste radié, drapé et cuirassé de Postumus à droite.	[---] V [---]. Illisible.	1,82	24	-	Corrosion très importante. Flan ovale.

3.4. L'épigraphie (pl. 6, n° 1)

(F. Bérard)

Le petit fragment de plaque inscrite découvert en 2009 dans la fouille du théâtre de Vienne a une hauteur de 15 cm pour une largeur de 11 et une épaisseur de 5 à 6 cm. Le champ épigraphique est très soigneusement poli et présente des veines colorées, avec apparemment des traces de peinture rouge, sans doute pour donner l'apparence du marbre (?). A gauche, où le bord est conservé, il est bordé par une rainure de 0,75 cm de largeur, elle-même distante de 0,75 cm du bord ; la pierre est brisée sur les trois autres côtés. Le fragment conserve le début de six lignes, dont la sixième était, comme l'indique le vacat qui suit, la dernière du texte. Les lettres sont larges et soignées, avec de longs empattements, et dans l'ensemble assez espacées ; elles mesurent 1 à 1,1 cm aux lignes 1 à 3 et 0,8 à 0,9 aux lignes 4-6. Les lectures sont assez faciles, si on excepte une altération de la pierre à la ligne 2 :

L D[---]
Mat[e ?]r[---]
idemqu[e ---]
urna[---]
et sort[---]
u(otum) s(oluit) [l(ibens) m(erito) ?]

Il s'agit d'un ex-voto, comme le montre la dernière ligne, où on doit très vraisemblablement restituer la formule votive bien connue *u(otum) s(oluit) [l(ibens) m(erito)]*, ou moins probablement une variante comme *u(otum) s(oluit) [l(ibens) l(aetus) m(erito)]*.

Le mot *urna*, qu'on lit à la ligne 4, est assez rare dans l'épigraphie, où on le trouve surtout dans des textes funéraires, à propos du récipient qui contenait les restes du défunt¹¹. Il désigne aussi le vase dont on se servait pour un tirage au sort, notamment dans quelques inscriptions célèbres, comme la *tabula Hebana* ou les actes des jeux séculaires de 204 ap. J.-C.¹². C'est sans doute le sens qu'il faut préférer dans ce texte, puisqu'on peut sans trop de difficulté lire à la ligne 5 le mot *sort[es ?]*, qui désigne les sorts, c'est-à-dire les objets avec lesquels se faisait le tirage. Mais l'interprétation est moins facile dans ce contexte beaucoup plus modeste et d'autant plus délicate qu'il est difficile de trouver des parallèles parmi les inscriptions votives. Heureusement deux découvertes toutes récentes apportent des données nouvelles sur le sujet : une petite plaque de bronze trouvée à Martigny, dans le Valais, qui nous informe qu'un nommé Greclio avait offert, peut-être au génie local, une urne et des sorts¹³, et un petit autel découvert dans un sanctuaire fouillé dans le canton suisse du Tessin, dont l'inscription mentionne la même offrande, mais cette fois à Jupiter Optimus Maximus et en application d'un vœu¹⁴. Comme l'a bien vu l'éditeur du premier texte¹⁵, ces deux nouvelles inscriptions doivent être rapprochées d'une autre plaquette de bronze provenant de Bourbonne-les-Bains, qui, même si les circonstances sont obscures, mentionne elle aussi une urne dans un contexte votif¹⁶ et où il faut probablement restituer désormais *urnam cum sui[s sortibus]*. La nouvelle plaque viennoise apporte donc un quatrième exemple d'urne offerte à la suite d'un vœu, même si le formulaire est un peu différent, puisqu'on semble avoir plutôt : *urna[m ---] et sort[es ?]* que *cum sortibus*.

Les restitutions sont nécessairement un peu incertaines et dépendent de la largeur que pouvait avoir la plaque. Si à la ligne 6 les quatre lettres V S L M étaient séparées par des espaces réguliers et équivalents entre eux, il n'y aurait qu'une petite lacune à droite, avec seulement par exemple les lettres qu'il faut pour compléter *idemqu[e]* et

¹¹ Ainsi à Lyon *CIL*, XIII, 2219 et 2313 = *CLE*, 1198 et 1277 ; à Orange XII, 1272a = *ILCV*, 1065.

¹² *AE*, 1949, 215 ; *CIL*, VI, 32327 = *ILS*, 5050a et *AE*, 1932, 70.

¹³ *AE*, 2001, 1307 (Martigny) : *G(enio) V() / urnam / cum sor / tibus / Gr(a)eculio / d(onum) d(edit)*.

¹⁴ *AE*, 2005, 651 (Bioggio) : *Ioui O(ptimo) M(aximo) / Nenn[ico ?] / ex uoto / urnam [cum ?] / sor[tibus] / Crescen[s] / [f]aci[ndum ?]* : cf. R. Cardani Vergani, « Boggio : un esempio di continuità civile e culturale dalla Romanità al Medio-evo », *Archäologie der Schweiz*, 21, 1998-4, p. 155-162, notamment p. 158, fig. 10 et 161, n. 12.

¹⁵ M. Abersson, « *Vrnam cum sortibus*. Plaquette de bronze inscrite provenant de Martigny », *Vallesia*, 56, 2001, p. 619-628.

¹⁶ *CIL*, XIII, 5923 = Y. Le Bohec, *Inscriptions de la cité des Lingons*, M 6 (Bourbonne-les-Bains) : *Man-cipibus S[---] / Ludnomag(ens.) FI[---] / urnam cum sui[s ---] / Severin() Mari[---] / Decembris lib[ens] / merit(o) d(onum) d(edit) Perpet(uo) et [Corneliano] cos.*

urna[m] aux lignes 3 et 4 ; la mise en page exigerait néanmoins une ou deux lettres après *sort[es]* à la ligne 5, où l'on pourrait placer par exemple *d(onum) d(edit)*. Mais un tel texte serait un peu elliptique, et on peut envisager aussi une lacune un peu plus grande, avec un espace plus important au centre de la l. 6 ou une formule plus développée comme V S L L M.

La principale difficulté est l'interprétation du début du texte. Y reconnaître une dédicace aux *matres*, déjà attestées à Vienne et au voisinage même du théâtre¹⁷, serait séduisant, mais une telle lecture paraît problématique si on tient compte de l'espace qui sépare le T du R à la ligne 2 : il y a là la place d'une lettre, qui pourrait bien être un E, dont on voit peut-être encore la haste verticale et l'extrémité de la barre inférieure, en bas et à droite. On peut donc se demander si on n'a pas plutôt là le surnom du dédicant (Mater[nus ?]), dont les deux premiers noms figureraient à la ligne précédente (L. D[---]). Dans ce cas, il faut supposer qu'il y avait au-dessus une ou plusieurs lignes portant au moins le nom de la divinité, à moins que celui-ci n'ait été placé sur l'objet lui-même. Le pronom *idemque*, dont la lecture est certaine à la ligne 3, va dans le même sens : le même personnage aurait accompli deux actes distincts, le premier qui était évoqué dans le haut du texte (et éventuellement à la fin de la ligne 2, après le cognomen) et le second, le don votif d'une urne et de ses sorts, auquel est consacrée la fin de l'inscription (lignes 3-6).

¹⁷ *CIL*, XII, 1823-1826 = *ILN*, Vienne, 13-16, en particulier n° 15, petit autel fruste trouvé rue Pipet.

Il est difficile d'en dire plus en l'état du document, mais il faut pour terminer se demander à quoi pouvait servir cette urne et ces sorts qui étaient offerts en accomplissement d'un vœu. L'éditeur de la plaquette de Martigny préfère l'hypothèse d'un nécessaire à tirage au sort pour l'attribution de telle ou telle fonction, par exemple dans le cadre d'un collège. Son principal argument est que c'est l'usage de loin le mieux attesté dans les sources littéraires, mais, comme il reconnaît lui-même, il n'est pas vraiment décisif. Il me semble qu'il serait aussi logique, pour ces ex-voto, dont l'un au moins vient d'un sanctuaire, d'envisager un usage pour la divination, puisqu'on sait que les oracles étaient d'ordinaire tirés au sort. Mais c'est une réponse que la petite plaque de Vienne ne peut pas nous donner à elle seule et qui nécessite une enquête plus approfondie.

3.5. Les pièces d'architecture

(D. Fellague)

3.5.1. Description

Plus de cent cinquante pièces d'architecture antiques, de différentes tailles, proviennent du comblement principal de la tranchée US 30. On compte des éléments d'ordre (bases, fûts, chapiteaux, architraves, corniches) libres, ou engagés, des placages de différentes épaisseurs, des éléments de nature indéterminée que nous n'avons pas inventoriés avec exhaustivité. Les matériaux sont divers : du calcaire tendre, qui semble être dans tous les cas de la pierre du Midi ; du marbre blanc probablement de différentes provenances. La diversité des matériaux se vérifie surtout pour les placages, qui sont taillés dans des marbres de couleurs variés. L'identification de ces marbres devra être précisée par un spécialiste. Nous avons attribué un numéro d'inventaire aux pièces que nous avons étudiées, sans les marquer (DF n° 1 à 41). Ce travail a été exécuté sans moyen et avec peu de temps. Toutes les descriptions ne sont donc pas complètes et l'étude stylistique n'est pas exhaustive.

Bases de colonnes sans plinthe ?

– N° inventaire DF : **1** ; lieu de conservation : caisse 7 ; matériau : marbre blanc.

État de conservation : lit de pose conservé.

L. : 24,7 cm cons. ; ht. : 12,8 cm cons. ; prof. : 13,1 cm cons.

Fragment de base dépourvue de plinthe ?

Il subsiste un scamillus (ht. : 0,2 cm), dont le lit est travaillé au ciseau grain d'orge, un tore inférieur (ht. : 12,3 cm) et le départ d'un listel (0,2 cm cons.). D'après la courbure du tore, le diamètre a l'air important.

– N° inventaire DF : **2** ; lieu de conservation : caisse 8 ; matériau : marbre blanc ; sur la face cassée, la surface du marbre est de couleur verte et brillante et se délite en feuillets, comme du schiste.

État de conservation : lit de pose conservé.

Fragment de base dépourvue de plinthe ?

Il subsiste un scamillus (ht. : 0,4 cm), dont le lit est travaillé au ciseau grain d'orge, et une partie du tore inférieur.

Base de pilastre ?

– N° inventaire DF : **3** ; lieu de conservation : caisse 7 ; matériau : marbre blanc.

État de conservation : cassures nombreuses ; le tore inférieur manque.

L. : 11,9 cm cons. ; ht. : 7,1 cm ; prof. : 4,9 cm. ; ht. tore inf. : 2,1 cm ; ht. listel : 0,7 cm ; ht. scotie : 2 cm ; ht. listel : 0,6 cm ; ht. tore sup. : 1,8 cm.

Base de pilastre ou mouluration inférieure de petite dimension. La mouluration est composée d'un tore, qui est cassé ; d'une scotie entre deux listels, qui est en forme de cavet ; d'un tore supérieur.

La face latérale droite, qui n'était pas moulurée, présente un décrochement avec une cavité de scellement circulaire au creux de celui-ci.

Fût de colonne cannelée

– N° inventaire DF : **4** ; lieu de conservation : sur une palette ; matériau : calcaire du Midi.

État de conservation : les lits de pose et d'attente sont conservés ; traces de retailles sur deux faces opposées ; cassures.

Diamètre : 62,5 cm ; ht. : 65 cm ; l. cannelures : *ca* 5-5,6 cm ; prof. cannelures : 1,4 cm ; l. méplats : *ca* 2,7-3 cm.

Tambour de fût de colonne à vingt-quatre cannelures. Le profil des arêtes semble convexe et non pas plat (à moins que cette impression soit imputable à la dégradation du bloc). Ce profil semble peu répandu pour des fûts qui ne sont pas torsés.

Le lit que nous avons pu observer au dépôt est dépourvu de cavité, et il présente une ligne de construction incisée, matérialisant un diamètre. Il s'agit probablement du lit de pose, le bloc étant alors posé à l'envers sur la palette. Effectivement, l'autre lit comporte un trou de louve, comme on le voit sur une photographie prise sur le site avant le transfert des blocs.

Sur deux faces opposées, quatre cannelures ont été abattues. La pièce conserve néanmoins des traces de ces cannelures, principalement à une extrémité.

Pilier avec un fût de demi-colonne ?

– N° inventaire DF : **5** ; lieu de conservation : sur une palette ; matériau : calcaire du Midi.

Par manque de temps, nous n'avons pas étudié un bloc en calcaire du Midi qui est conservé sur une palette au dépôt de Vienne, qui pourrait être un pilier avec une demi-colonne.

Fûts de colonnes lisses

– N° inventaire DF : **6 (pl. 4, n° 1)** ; lieu de conservation : sur une palette ; matériau : cipolin.

État de conservation : seule une surface d'environ 35 cm de périmètre est conservée ; aucun des lits ne subsiste.

L. : 55,1 cm cons. ; ht. : *ca* 98 cm cons. ; prof. : 32,9 cm cons.

Fragment de fût de colonne lisse.

– N° inventaire DF : **7** ; lieu de conservation : caisse 7 ; matériau : africano.

Fragment qui correspond sûrement au vestige d'un fût de colonne lisse.

– N° inventaire DF : **8** ; lieu de conservation : caisse 7 ; matériau : marbre de couleur rouge.

Fragment qui est peut-être un vestige d'un fût de colonne lisse.

– N° inventaire DF : **9** ; lieu de conservation : caisse 7 ; matériau : marbre blanc avec des veines.

Pièce qui est peut-être le vestige d'un fût de colonne.

– N° inventaire DF : **10** ; lieu de conservation : caisse 1 ; matériau : marbre rose et blanc ?

L. : 14,3 cm cons. ; ht. : 18,1 cm cons. ; prof. : 15,7 cm cons.

Probable fragment de fût de colonne lisse (la face en partie conservée n'est pas parfaitement plate).

Parmi les pièces très fragmentaires que nous n'avons pas inventoriées, il existe probablement d'autres fragments de fûts de colonnes lisses.

Fûts de pilastres

– N° inventaire DF : **11** ; lieu de conservation : caisse 8 ; matériau : marbre blanc.

État de conservation : face postérieure et face antérieure conservées.

L. : 8,3 cm cons. ; ht. : 13,3 cm cons. ; prof. : 4,1 cm. ; l. cannelure : 5,1 cm cons. ; l. méplat : 2,6 cm cons.

Il s'agit peut-être de l'extrémité d'un fût de pilastre cannelé avec les vestiges d'une cannelure au fond plat et d'un méplat.

– N° inventaire DF : **12** ; lieu de conservation : caisse 7 ; matériau : brèche avec un fond rouge et des veines blanches, du même type que le placage mouluré n° **21**.

État de conservation : face antérieure, face postérieure et une face latérale conservées.

L. : 17 cm cons. ; ht. : 20,2 cm cons. ; prof. : 2,5 cm ; l. cannelures : 4,5-4,6 cm ; prof. cannelures : 0,8 cm ; l. méplats : 1,3-1,4 cm (dernier méplat, qui sert aussi de bordure de la pièce : l. : 1,8 cm).

Fragment de fût de pilastre avec des vestiges de deux cannelures et demie.

Face postérieure : trace orangées.

– N° inventaire DF : **13 (pl. 5, n° 3)** ; lieu de conservation : caisse 7 ; matériau : brèche rouge (différente de la pièce précédente).

État de conservation : face antérieure, face postérieure et un lit conservées.

L. : 12,9 cm cons. ; ht. : 19,6 cm cons. ; prof. : 2,6 cm ; l. cannelure : 3,1 cm ; prof. cannelure : 0,7 cm ; l. méplats : 2,4 cm.

Fragment de fût de pilastre avec une cannelure complète en largeur, qui présente une extrémité arrondie, et les vestiges de deux cannelures. Il s'agit donc de l'extré-

mité d'un fût (les cannelures présentent généralement une convexité tournée vers le bas à la base et une convexité tournée vers le haut au sommet). Il n'est pas certain qu'il s'agisse de l'extrémité supérieure car les fûts de pilastres ne sont pas toujours rudentés à la base.

Face postérieure lisse, avec des traces de mortier.

Le lit cassé comporte une cavité de scellement circulaire, ce qui laisse penser que le fragment est presque complet en hauteur.

Chapiteau corinthien de colonne

– N° inventaire DF : **14 (pl. 4, n° 2)** ; lieu de conservation : sur une palette ; calcaire du Midi.

État de conservation : sculpture très érodée.

Diamètre au lit de pose : *ca* 30 cm ; ht. : 42,5 cm ; ht. 1^{ère} couronne de feuilles : *ca* 13 cm depuis le lit de pose ; ht. 2^e couronne de feuilles : *ca* 23 cm depuis le lit de pose.

Chapiteau corinthien très érodé. Il ne subsiste que de faibles traces de la sculpture, qui ne devait pas avoir beaucoup de relief.

Des feuilles d'acanthé des deux couronnes, on devine ici ou là des rainures obliques et légèrement incurvées creusées dans l'axe des lobes ainsi que des zones d'ombre en forme de gouttes avec un fond plat suivies d'un triangle ouvert. À un endroit, on distingue trois digitations d'un lobe en forme de feuilles d'olivier. Les troncs des caulicoles divergents conservent les profondes rainures qui séparaient les languettes. Sur une face, il subsiste les faibles parties des feuilles de calice. On reconnaît un lobe, traversé d'une rainure axiale, avec de courtes digitations. Sans surprise, il semblerait que le contact des zones d'ombre au niveau des feuilles de calice était symétrique.

Il ne subsiste rien des éventuelles tiges qui menaient à l'abaque. En revanche, on distingue la gousse ouverte qui sert de motif axial pour chaque face. Elle semble constituer de deux valves, de dimensions importantes, qui rejoignent les hélices. On devine aussi l'enroulement des hélices et des volutes.

L'abaque, qui était probablement lisse, était relativement réduit en hauteur. On conserve seulement les traces de l'emprise du fleuron sur une face.

Au lit de pose : trois lignes de construction rayonnent autour d'un point qui marque le centre du chapiteau.

Au lit d'attente : absence de cavité.

Datation : au vu du médiocre état de conservation la datation est difficile et risquée. Quelques éléments pourraient orienter vers une datation précoce, s'ils étaient confirmés : la présence de rainures axiales qui traversent les lobes et la forme des digitations des feuilles de calice que l'on rencontre sur des pièces lyonnaises ou de Glanum avant le changement d'ère. Toutefois, la forme des digitations des feuilles d'acanthé des couronnes et leur contact indiquent une datation après le changement d'ère. Par ailleurs, on a l'habitude que les feuilles de calice soient du même type que les feuilles des deux couronnes et l'on peut donc se demander si nos observations ne sont pas faussées par l'altération de la sculpture. La forme des gousses pourrait aussi étonner pour une datation précoce.

Chapiteau corinthien de pilastre

– N° inventaire DF : **15 (pl. 5, n° 2)** ; lieu de conservation : caisse 7 ; matériau : marbre blanc (lisse).

État de conservation : lit de pose, face antérieure, face latérale gauche et face postérieure conservés.

L. : 27,9 cm cons. ; ht. : 27,6 cm cons. ; prof. au lit de pose : 4,8 cm ; prof. maximale : 8,4 cm cons.

Fragment de chapiteau corinthien de placage. Il subsiste une feuille de la première couronne, presque complète, des vestiges de deux feuilles de la seconde couronne et le tronc d'un caulicole. Les feuilles de la seconde couronne n'étaient pas sculptées depuis le lit de pose.

Les feuilles comportaient cinq lobes, dont la concavité en cuiller est plus ou moins marquée. Les lobes sont découpés en quatre ou cinq digitations. Ainsi, pour la première couronne, le lobe inférieur conservé dans son intégralité ne compte que quatre digitations, comme le lobe médian à droite, tandis que le lobe médian à gauche présente cinq digitations. S'il est fréquent que les lobes inférieurs comportent moins de digitations que les autres, il est moins courant d'observer des différences dans le nombre des digitations entre des lobes médians qui sont censés être symétriques. Ceci témoigne peut-être d'un manque de rigueur du sculpteur, malgré la qualité de la pièce, à moins qu'il ne s'agisse d'un choix délibéré. Pour les lobes inférieurs de la seconde couronne, ils ne comptent que quatre digitations avec une première digitation qui est à peine formée puisqu'elle était cachée par le lobe axial de la première couronne. Les digitations, qui sont en forme de feuilles d'olivier avec un sommet légèrement épointé, sont bien individualisées par des rainures. Le sommet du lobe est incurvé au-dessus. Le contact des digitations n'est pas identique pour tous les lobes des deux couronnes de feuilles. Pour les deux lobes gauches de la feuille de la première couronne, deux digitations d'un même lobe empiètent sur la digitation inférieure du lobe du dessus en créant des zones d'ombres en forme d'amande suivie d'un triangle curviligne puis d'une figure ouverte (l'amande mais surtout le triangle curviligne sont nettement plus petits entre le lobe axial et le lobe médian que les figures situées entre le lobe médian et le lobe inférieur). Sur la même feuille, le lobe médian à droite ne présente pas la même disposition : une seule digitation empiète sur le lobe du dessus, ce qui crée une zone d'ombre en forme d'amande, mais sans triangle. Il en est de même pour les deux lobes conservés des feuilles de la seconde couronne. Toutes ces dissymétries confirment que le dessin n'est pas rigoureux. Les amandes (base plate) sont verticales ; pour une seule zone d'ombre, il s'agit plutôt d'une goutte verticale puisque la base est curviligne (feuille de gauche de la seconde couronne). Les nervures centrales des feuilles sont plates ; elles s'évasent à la base et sont joutées par un sillon des deux côtés, qui forment deux bandes verticales creusées.

Le tronc du caulicole conservé est légèrement incliné et présente trois languettes.

Au lit de pose : trace d'outils avec des incisions parallèles inclinées ; léger décrochement au niveau de la digitation supérieure du lobe inférieur droit de la feuille de la première couronne.

Sur la face latérale gauche, le premier tiers inférieur du fragment conservé comporte une bande incurvée. Sur les deux tiers supérieurs, la surface comporte une bande ciselée, en bordure de l'arête antérieure, tandis que la partie qui borde la face postérieure est grossière.

Face postérieure lisse.

Architraves libres

– N° inventaire DF : 16 ; lieu de conservation : sur une palette ; matériau : marbre blanc.

État de conservation : face latérale gauche, face antérieure et lit d'attente ? conservés ; traces de retaille sur la face postérieure ?

L. : 33,7 cm cons. ; ht. : 49,2 cm cons. ; ht. fasce inf. : 2,5 cm cons. (ht. restituée cons. : *ca* 12 cm) ; ht. talon : 3,1 cm ; ht. fasce médiane : 10,9 cm ; ht. astragale : à mesurer ; ht. restituée de la fasce supérieure : *ca* 15 cm ? (ht. au-dessus de l'astragale : 22,5 cm).

prof. : 33,2 cm cons.

Vestiges d'une architrave à trois fascies. Il ne subsiste qu'une faible partie de l'architrave inférieure, qui est séparée de la fasce médiane par un talon de rais-de-cœur en ciseaux tandis qu'un astragale de perles et pirouettes assure la transition entre la fasce médiane et la fasce supérieure. Le couronnement n'a pas été conservé et il est même difficile de déterminer à quel endroit s'arrêtait la fasce supérieure et commençait le couronnement.

Les fascies, en particulier la fasce médiane, la seule qui est complète, présentent des traces d'outils (petits traits incisés).

Les rais-de-cœur en ciseau ne sont pas canoniques : ils présentent la particularité de ne pas comporter d'élément intermédiaire entre les ciseaux et ces derniers sont désolidarisés à la base (sommet du talon). Avec ces ciseaux reliés uniquement à leur sommet, le décor apparaît donc davantage comme un rang de deux demi-feuilles que comme un véritable rang de rais-de-cœur. Les ciseaux jointifs sont individualisés par une rainure.

L'astragale comporte des perles ovales (l. : 4,4-4,6 cm), au profil plat et à la base plane. Les pirouettes ont une forme plano-convexe et un profil plat (l. de deux pirouettes : 4-4,2 cm). Un fil de pierre relie tous les éléments entre eux.

La face latérale gauche comporte un décrochement. La première partie de cette face est plus ou moins perpendiculaire à la face antérieure tandis que la partie en retrait (de 6,1 cm) est en biais. Cette face est particulièrement soignée avec un travail au ciseau grain d'orge ; on imagine donc mal qu'elle ait été retaillée, même si elle est dépourvue de cadre d'anathyrose.

En revanche, il semblerait que la face postérieure et le lit d'attente, qui ne sont pourtant pas conservés, présentent des traces de retaille. Une surface plane est conservée à quelques centimètres sous la surface supérieure cassée du bloc. Sous cette surface plane conservée, il existe des vestiges d'une petite cavité. Enfin, sous cette cavité, une grosse cavité a été grossièrement creusée (L. : 33,7 cm cons ; ht. : 49,2 cm cons. ; prof. : 33,2 cm cons.). Il est possible que l'architrave soit un remploi d'une pièce précédente à la fonction différente, à moins que ce ne soit l'inverse, que la face postérieure et le lit d'attente de l'architrave aient été retaillés par la suite.

Datation : sur cette architrave de Vienne, l'absence de dards entre les ciseaux, qui est une particularité dont il faudrait trouver des comparaisons, ne permet pas d'être catégorique sur la datation. Toutefois, à Lyon, les rais-de-cœur avec des ciseaux qui se rejoignent deux à deux uniquement à leur sommet (mais qui présentent des dards intermédiaires) datent de la période flavienne ou de la 1^{ère} moitié du II^e s. apr. J.-C. Par ailleurs, l'utilisation même des rais-de-cœur en moulure de transition oriente vers une datation à partir de l'époque flavienne.

– N° inventaire DF : **17-18** ; lieu de conservation : caisse 8 ; matériau : marbre blanc (rugueux).

État de conservation : faces antérieures conservées.

17 : L. : 7,8 cm cons. ; ht. : 10,5 cm cons. ; prof. : 4,5 cm cons. ; ht. ovolo : 5,1 cm.

18 : L. : 6,1 cm cons. ; ht. : 8,6 cm cons. ; prof. : 4,3 cm cons. ; ht. ovolo : 5,1 cm.

Deux fragments similaires qui comportent les vestiges d'un ovolo et d'un rang de godrons. Des ovolos, il ne subsiste, dans les deux cas, que deux coquilles qui enserrant un fer de lance. Les coquilles sont assez larges au sommet de la moulure et s'amincissent légèrement. Elles esquissent un faible mouvement de convergence au sommet. Les fers de lance ont un profil convexe à leur base. Des godrons, on ne distingue que la base. Ils étaient larges (l. restituée : *ca* 6 cm) et pourvus de ménisques (ht. : 2 cm).

La séquence composée d'un ovolo orné d'oves et d'un cavet orné de godrons peut se rencontrer en couronnement d'architrave ou éventuellement en couronne-

ment de frise (?). Cette séquence est peu probable pour une corniche et en décor d'abaque des chapiteaux on rencontre plutôt des godrons surmontés d'un ovolo plutôt que l'inverse.

Architrave de placage

– N° inventaire DF : **19** ; lieu de conservation : caisse 8 ; matériau : marbre blanc.

État de conservation : face latérale gauche et lit d'attente manquants.

L. : 26,3 cm cons. ; ht. : 12,3 cm cons. ; prof. au lit de pose : 3,7 cm ; prof. au lit d'attente : de 3,8 cm à gauche à 4 cm à droite ; prof. totale (en comptant la partie grossière de la face postérieure) : 5,3 cm ; ht. fasce inf. : 3,1 cm ; ht. astragale : 1,4 cm ; ht. fasce médiane : 4,7 cm ; ht. astragale : *ca* 1,7 cm.

Architrave de placage qui comportait trois fascies légèrement talutées. Il subsiste la fasce inférieure et la fasce médiane, qui étaient toutes deux surmontées d'un astragale lisse. L'astragale qui fait la transition entre les deux premières fascies est au même nu que la fasce médiane.

Le lit de pose présente une partie plate et lisse, en bordure de la face antérieure, tandis que l'autre partie est en biais et traitée grossièrement comme la face postérieure.

Face postérieure grossière.

La face latérale droite présente une partie inférieure verticale et lisse tandis que la partie supérieure est de biais. Il s'agit peut-être d'un réajustement de dernière minute lors de la pose (?).

Corniche libre

– N° inventaire DF : **20** ; lieu de conservation : caisse 6 ; matériau : marbre blanc.

État de conservation : face antérieure et face latérale gauche conservés.

L. : 35,9 cm cons. ; ht. : 14,4 cm cons. ; prof. : 25,3 cm cons.

La face antérieure du bloc conserve un listel (ht. : 1,3 cm) et à peu près la moitié d'une doucine, qui est décorée d'une large feuille. Il s'agit probablement des vestiges d'une corniche.

La feuille était découpée en petits lobes arrondis comme en témoignent les faibles vestiges à gauche avec un lobe et le départ d'un autre. Une nervure centrale partage la feuille en deux parties légèrement concaves. Cette nervure axiale, qui forme un Y inversé à la base, est matérialisée ensuite par une rainure et présente une section angulaire (angle rentrant). Elle est joutée latéralement par deux bandes parallèles et assez larges. Le décor de la doucine était certainement composé d'une alternance de feuilles de ce type avec des feuilles lisses, ce qui est un décor répandu pour les cimaises des corniches à toutes les époques.

La face latérale gauche, qui est travaillée avec soin au ciseau grain d'orge, est de biais.

Corniches ou couronnements de placage

– N° inventaire DF : **21** ; lieu de conservation : caisse 7 ; matériau : brèche avec un fond rouge et des veines blanches.

État de conservation : quelques cassures.

L. : 39,7 cm ; L. lit de pose : 34,9 cm ; ht. : 7,4 cm ; prof. : 10 cm.

Bloc d'angle, mouluré sur la face antérieure et la face latérale droite. La mouluration est composée d'un cavet, d'une doucine entre listels et d'un quart-de-rond. Il s'agit soit d'une mouluration de couronnement soit d'une mouluration de base. (En fait nous nous orientons davantage vers une mouluration de base, mais nous n'avons plus le temps de changer la numérotation de toutes les pièces).

La face latérale gauche qui est en partie conservée comporte une bordure ciselée.

Face postérieure lisse.

Lit d'attente lisse; présence de deux cavités de scellements circulaires (diamètre: *ca* 0,7 cm).

– N° inventaire DF: **22-23**; lieu de conservation: caisse 7 (n° 21) et 8 (n° 22); matériau: marbre blanc.

État de conservation: face antérieure et face postérieure conservés.

22: L.: 16,3 cm cons.; ht.: 12,6 cm cons.; prof.: 15,2 cm cons.

23: L.: 14,7 cm cons.; ht.: 12,7 cm cons.; prof.: 14 cm cons.

Deux fragments de placage mouluré avec un cavet qui n'est pas complet (ht.: 3 cm cons.) – à moins qu'il s'agisse de la partie supérieure d'un talon – suivi des vestiges d'une moulure convexe (ht.: *ca* 4,2 cm cons. pour le fragment **22**), qui était un quart-de-rond ou la partie supérieure d'une doucine.

Les faces postérieures sont traitées assez grossièrement à la pointe.

Les lits d'attente sont lisses.

Traces de mortier rose sur les faces antérieures, les faces postérieures ainsi que sur le lit d'attente.

Couronnements du pulpitum

– N° inventaire DF: **24 (pl. 5, n° 1)** et **25**; lieu de conservation: caisse 7; matériau: marbre blanc.

Deux pièces du pulpitum, dont l'une est très fragmentaire, ont été découvertes. Elles se plaçaient en couronnement du pulpitum, sous la frise ornée d'une suite d'animaux. Ces pièces sont du même type que la dizaine de blocs (plus ou moins bien conservés) encore visibles sur le site, intégrés dans la restitution du pulpitum par J. Formigé. Par manque de temps, nous renvoyons aux publications de ces pièces, même si les descriptions ne sont pas précises (Formigé, *Le théâtre romain de Vienne*, Vienne, 1949, p. 15 et fig. 17-19; Nouvel Espérandieu sur Vienne p. 192). Nous compléterons la description dans le cas où il y aurait une publication.

Le plus gros fragment (n° **23**) montre une face antérieure légèrement concave, ce qui confirme la présence de niches courbes aux côtés de niches plates.

Plaque de 12 cm servant de balteus ?

– N° inventaire DF: **26**; lieu de conservation: sur une palette; matériau: cipolin.

État de conservation: deux faces conservées

L.: 28,9 cm cons.; ht.: 34,5 cm cons.; prof.: 12 cm.

Plaque avec deux faces parallèles conservées. Il s'agit probablement d'un fragment de *balteus*.

Autres plaques d'environ 12 cm d'épaisseur, avec une face convexe

– N° inventaire DF: **27**; lieu de conservation: sur une palette; matériau: marbre blanc.

État de conservation: trois faces en partie conservées.

L.: 30,6 cm cons.; ht.: 25,1 cm cons.; prof.: 12,1 cm.

Bloc en marbre blanc avec deux faces parallèles et une troisième face en partie conservée, qui est convexe. Les deux faces parallèles, qui sont travaillées de la même manière (ciseau grain d'orge), n'étaient pas des faces de joint, mais elles devaient être visibles

– N° inventaire DF: **28**; lieu de conservation: sur une palette; matériau: marbre blanc

État de conservation: quatre faces conservées.

L.: 24,7 cm cons.; ht.: 15,8 cm cons.; prof.: 12,2 cm.

Bloc du même type que le précédent, avec une profondeur similaire. Plusieurs

faces sont conservées : deux faces parallèles, qui sont travaillées au ciseau grain d'orge et qui étaient visibles, une face latérale, de section convexe, ainsi que le lit d'attente.

Au lit d'attente : cavité (ca 2 x 1,8 cm ; prof. : ca 5,5 cm) pour un goujon et canal de coulée. La cavité se termine en pointe à l'intérieur.

Placages de faible épaisseur avec une face arrondie

– N° inventaire DF : **29** ; lieu de conservation : caisse 8 ; matériau : marbre blanc.

État de conservation : une face conservée.

Prof. : 3,5 cm cons. (la profondeur originale ne doit pas être éloignée).

Fragment de placage avec un sommet ou une extrémité arrondi.

– N° inventaire DF : **30** ; lieu de conservation : caisse 7 ; matériau : marbre orange.

État de conservation : face antérieure, face postérieure et une autre face conservées.

Prof. : 2,5 cm.

Fragment de placage avec une extrémité arrondie.

– N° inventaire DF : **31** ; lieu de conservation : caisse 7 ; matériau : marbre avec un fond blanc et des veines violettes.

État de conservation : face antérieure, face postérieure et une autre face conservées.

L. : 14,6 cm cons. ; ht. : 5,2 cm cons. ; prof. : 2,4 cm.

Fragment de placage avec une extrémité arrondie. Il est du même type et de profondeur similaire au fragment précédent, même si le matériau n'est pas le même.

Placages (de base ou de couronnement) pourvus de moulurations peu développées

– N° inventaire DF : **32** ; lieu de conservation : caisse 8 ; matériau : cipolin.

État de conservation : face antérieure, face postérieure et lit d'attente conservés.

L. : 24 cm cons. ; ht. : 7,4 cm cons. ; prof. : 3 cm ; ht. talon : 3,2 cm.

Placage avec une mouluration de couronnement : au-dessus d'une partie lisse, une rainure assure la transition avec un talon qui est au même nu que la partie verticale.

La face postérieure est plus rugueuse que la face antérieure.

– N° inventaire DF : **33** ; lieu de conservation : caisse 7 ; matériau : marbre jaune.

État de conservation : face antérieure, face postérieure et lit d'attente conservés.

L. : 10,6 cm cons. ; ht. : 7,1 cm cons. ; prof. : 2,1 cm.

Placage avec une moulure de couronnement. Il s'agit d'un talon (ht. : 2,6 cm) qui se développe au-dessus d'une rainure (ht. : 0,3 cm).

Lit d'attente lisse.

– N° inventaire DF : **34** ; lieu de conservation : caisse 7 ; matériau : marbre rosé, avec des veines violettes.

État de conservation : face antérieure et face postérieure conservées.

Prof. : 2,1 cm.

Placage avec une moulure de couronnement. Le fragment a une profondeur identique à la pièce n° **33**, le couronnement est aussi un talon au-dessus d'une rainure, mais la moulure est ici plus développée (hauteur de 3,1 cm cons., avec un lit d'attente qui est manquant).

Placages en marbre de différentes natures et de faibles épaisseurs

Abondants sont les placages de tailles réduites sans vestiges de moulurations. Ils sont répartis dans plusieurs caisses, principalement dans les cinq premières. Nous n'en avons pas fait un inventaire exhaustif. Ces placages, qui ont une épaisseur de 0,5 à 7 cm pour la plupart, sont : en marbre blanc ; en marbre blanc avec des veines foncées (au moins sept pièces) ; en marbre blanc avec des veines rouges à violette (plus d'une dizaine de fragments) ; en marbre avec un fond blanc et des veines rouges (une dizaine de pièces) ; en marbre de Chemtou (au moins cinq exemplaires) ; en cipolin (une vingtaine de fragments) ; en marbre vert ; en marbre gris ; en marbre rouge ; en africano (?) ; en brèche orange, etc. Plusieurs fragments présentent des cavités de scellement circulaires (D. en général de l'ordre de 0,7 cm). Il n'est pas rare que les faces de joint soient légèrement biseautées.

Blocs parallélépipédiques et pièces indéterminées

Pour cette catégorie, l'inventaire est loin d'être complet. Nous avons laissé de côté de nombreuses pièces en calcaire du Midi, en marbre ou en choin.

– N° inventaire DF : **35** ; lieu de conservation : sur une palette ; matériau : calcaire du Midi.

État de conservation : lit de pose, faces antérieures et postérieures (?) et lit d'attente conservés ainsi que peut-être une partie d'une face latérale (l'autre face latérale n'a pas pu être observée, mais elle n'est probablement pas conservée).

Bloc parallélépipédique.

Au lit de pose : cavité terminale (4,8 x 4,6 cm ; prof. : 15 cm) d'un trou de pince coudé.

Sur une des grandes faces (antérieure ou postérieure), présence d'une petite cavité (1,7 x 3,4 cm ; prof. : ca 5 cm).

Au lit d'attente : trou de louve, à 31 cm de la face latérale conservée ; traces d'outils.

– N° inventaire DF : **36** ; lieu de conservation : sur une palette ; matériau : calcaire du Midi.

État de conservation : une face conservée ; le bloc se délite ; traces de retaille possibles sur deux faces ; parties rosées probablement à cause d'une température élevée (incendie ?).

L. : 55,3 cm cons. ; ht. : 55,8 cm cons. ; prof. : 24,2 cm cons.

Pièce aujourd'hui presque informe, dont une seule face est en partie conservée, sans qu'il soit aisé de déterminer à quoi elle correspondait.

– N° inventaire DF : **37** ; lieu de conservation : sur une palette ; matériau : calcaire du Midi.

État de conservation : une seule face conservée.

L. : 24,1 cm cons. ; ht. : 41,9 cm cons. ; prof. : 20,9 cm cons.

Bloc avec une seule face conservée, qui pourrait être un lit de pose ou un lit d'attente.

– N° inventaire DF : **38** ; lieu de conservation : sur une palette ; matériau : marbre blanc.

État de conservation : quatre faces conservées.

L. : 30,4 cm ; ht. : 20 cm cons. ; prof. : 8,9 cm cons.

Moellon parallélépipédique avec quatre faces conservées, qui sont travaillées de la même manière, au ciseau grain d'orge.

– N° inventaire DF : **39** ; lieu de conservation : sur une palette ; matériau : marbre blanc.

État de conservation : lit de pose, lit d'attente et deux faces opposées conservées (face antérieure et face postérieure ? ou les faces latérales ?).

L. : 33,1 cm cons. ; ht. : 23,1 cm ; prof. : 30,4 cm.

Bloc parallélépipédique dont toutes les faces conservées ont été soigneusement dressées au ciseau grain d'orge.

Traces de mortier sur une des faces.

Au lit d'attente : présence d'un bandeau ciselé de 1,1 cm de large en bordure d'une face, le reste étant travaillé ciseau grain d'orge ; trou de louve (6,1 x 2 cm ; prof. : ca 5 cm), qui n'est pas exactement centré (distance de 16 cm par rapport à une face et de 12,9 cm par rapport à la face opposée).

– N° inventaire DF : **40** ; lieu de conservation : sur une palette ; matériau : marbre blanc.

L. : 50,8 cm cons. ; ht. : 24,4 cm cons. ; prof. : 22,6 cm cons.

État de conservation : une face de joint et une face conservées.

Bloc parallélépipédique.

La face de joint conservée comporte un cadre d'anathyrose (deux bordures visibles). L'autre face conservée est très lisse et était alors peut-être visible.

– N° inventaire DF : **41** ; lieu de conservation : caisse 10 ; matériau : choin.

Prof. : de 5,2 à 11 cm.

Fragment avec deux faces opposées qui ne sont pas parallèles. L'une des faces est lisse tandis que l'autre est grossière. Cette pièce dont l'épaisseur rétrécit pourrait correspondre au couronnement d'un parapet.

3.5.2. Synthèse

Provenance

La majorité des éléments d'architecture découverts dans la tranchée doivent provenir du théâtre. Il n'y a aucun doute pour des pièces particulières qui sont similaires à des blocs découverts anciennement au théâtre :

– les couronnements du *pulpitum* DF **24-25** sont identiques à une dizaine de fragments exhumés par J. Formigé et qui sont visibles sur le site.

– Le tambour de fût de colonne cannelée DF **4**, qui a la particularité rare de comporter des cannelures à arêtes concaves, est du même type et taillé dans le même matériau (calcaire du Midi) qu'un tambour de colonne conservé au théâtre. Il faudrait comparer les dimensions des deux pièces.

– La plaque en cipolin DF **26** provient certainement du *balteus*, la balustrade qui opérait la séparation entre l'orchestra et la cavea. Un tel *balteus* en cipolin a été utilisé au théâtre de Lyon, mais l'hypothèse est surtout confirmée par les découvertes de J. Formigé. Dans une note du 9 mars 1935, J. Formigé signalait la présence au théâtre de Vienne de fragments du *balteus* en cipolin vert « profilé à sa base et à son sommet » (Formigé, note complémentaire du 9 mars 1935). Selon A. Vassy, ces fragments permettent de restituer un *balteus* de 20 cm d'épaisseur et 60 cm de hauteur (Vassy, *Pages Viennoises*, avril 1936) ; ces dimensions indiquées par A. Vassy paraissent fausses ou du moins elles sont en contradiction avec ce qu'a publié J. Formigé plus tard. Dans son ouvrage de 1949 consacré au théâtre, J. Formigé évoque un *balteus* en cipolin vert de 11 cm d'épaisseur, orné à la base et au sommet d'une moulure (ht. restituée de trois pieds soit 88,71 cm) (Formigé, *Le théâtre romain de Vienne*, Vienne, 1949, p. 5). L'épaisseur concorde plus ou moins avec celle que nous

avons mesurée pour la pièce DF 26. Sur le site, le *balteus* a été en partie reconstitué en 1945-1948 avec des fragments divers.

- Le bloc en choin DF 41 pourrait correspondre au sommet d'un parapet de précinctio. Il ne serait pas inutile de comparer ses dimensions aux blocs précédemment découverts au théâtre et qui sont conservés *in situ* au niveau de la précinctio du sommet.

- Il n'est pas inintéressant de constater que le décor de la doucine sur la corniche DF 20 est présent sur des corniches en marbre qui proviennent du théâtre.

- Une correspondance pertinente peut être faite entre les fragments DF 17-18 et des blocs du théâtre, aussi modestes soient ces fragments. En effet, des architraves du théâtre conservées *in situ* présentent un couronnement avec un ovolo et des godrons. Encore une fois une comparaison minutieuse des dimensions de l'ornementation et des moulures s'impose.

- Nous avons signalé plusieurs fragments de fûts de colonnes lisses taillés dans des marbres divers : du cipolin (DF 6), de l'africano (DF 7), un marbre de couleur rouge (DF 8), un marbre blanc avec des veines (DF 9) ; un marbre rose et blanc ? (DF 10). Une telle diversité de fûts de colonnes en marbre est attendue pour les fronts de scène du théâtre. Il n'est qu'à comparer à la profusion de marbres différents utilisée au front de scène du théâtre de Lyon ou au théâtre de Leptis Magna. On remarquera aussi que l'africano est un marbre assez peu courant mais qui est souvent employé dans les fronts de scène des théâtre (Lyon, Arles, Orange...). Ainsi, à Lyon, tous les fûts de colonnes en africano dont nous avons pu retrouver la provenance proviennent du front de scène du théâtre (fûts lisses et torses).

À Vienne, cette diversité de marbre de couleur pour les fûts de colonnes est confirmée par les découvertes anciennes. Au XVIII^e s., P. Schneyder évoquait des fûts de colonnes en marbre blanc, en africano, en jaune antique, en cipolin. E. Rey et E. Vietty signalent la partie inférieure d'un fût de colonne en « bleu turquin, déterrée auprès de l'amphithéâtre ». T. C. Delorme exhume des fûts en jaune antique, etc. Parmi les fûts en marbre découverts par J. Formigé, on compte des pièces en africano.

- Les éléments d'ordre plaqués sont attendus pour la décoration du front de scène, derrière les colonnades libres. Certains fûts de pilastres de marbre coloré (ex. DF n° 12) ainsi que le chapiteau de placage DF 15 trouveraient leur place dans cette décoration.

- Enfin la diversité des placages en marbre est aussi attendue dans la décoration du bâtiment de scène et de l'*orchestra* voire des *aditus*.

- Par ailleurs, la forme de certaines pièces avec une face latérale de biais (architrave DF 16, corniche DF 20) conviendrait à la décoration d'une niche ou d'exèdres, ce qui est attendu pour un front de scène, qui est animé.

Malgré tous ces rapprochements que l'on peut faire entre les pièces exhumées en mars 2009 et la parure du théâtre, il reste évidemment difficile de certifier que toutes les pièces découvertes appartiennent au théâtre. On peut par exemple se poser la question pour le probable fragment de pied de *labrum* en cipolin (qui ne figure pas dans notre inventaire puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'architecture). Il ne serait pas surprenant qu'il ait existé un *labrum* dans l'enceinte d'un théâtre, puisque c'est un lieu où l'on pouvait faire des libations, mais il faudrait avoir quelques éléments de comparaisons.

Chronologie

Pour la majorité des pièces, la datation stylistique est difficile en l'absence de décor. Dans le cas des bases DF 1 et 2, il serait risqué d'utiliser l'absence de plinthe pour proposer une datation haute, sans pouvoir examiner le reste de la mouluration, en

particulier la scotie. Si on a l'habitude de rencontrer des bases sans plinthe à des époques hautes, elles sont en général en calcaire et l'utilisation de bases sans plinthe en marbre dans le courant du Haut Empire, bien après le changement d'ère, n'est pas sans exemple. Il est regrettable que le chapiteau DF 14 ne soit pas mieux conservé, car il aurait fourni des indices chronologiques précieux. On serait tenté d'attribuer cette pièce en calcaire du Midi au premier état augustéen ou julio-claudien du théâtre, comme toutes les autres pièces taillées dans ce matériau. En effet, à Vienne et à Lyon, les constructeurs n'ont utilisé la pierre du Midi qu'à l'époque julio-claudienne. Les exceptions de blocs d'architecture en calcaire du Midi postérieurs au milieu du I^{er} s. apr. J.-C. sont peu nombreuses et correspondent souvent à des pièces de remploi. Malheureusement, il manque des arguments stylistiques car toutes ces pièces en calcaire du Midi exhumées par Archéodunum dans la tranchée du théâtre sont dépourvues d'ornementations et ne présentent pas une typologie remarquable. Par ailleurs, de nombreuses pièces en calcaire du Midi sont aujourd'hui informes ou très fragmentaires. Quoiqu'il en soit, si modestes soient les fragments en calcaire du Midi découverts, ils sont importants car on n'avait jusqu'ici pas assez insisté sur la présence de ce matériau au théâtre de Vienne, qui constitue tout de même un argument de poids pour une datation julio-claudienne de l'édifice.

Le chapiteau de pilastre DF 15 et l'architrave en marbre DF 16 sont certainement postérieurs au milieu du I^{er} s. apr. J.-C. Il ne faut pas croire pour autant que toutes les pièces en marbre blanc sont postérieures au premier état. À Lyon, le marbre blanc est attesté au théâtre dès l'époque augustéenne et il en était probablement de même à Vienne.

Il ne faut pas croire non plus que la décoration du front de scène du dernier état était homogène. Il n'est pas rare de constater la présence de pièces de différentes époques sur une même élévation (voir le front de scène de Mérida en Espagne).

Remploi

Des traces de retaille (tambour de fût de colonne DF 4 ; face postérieure de l'architrave DF 16 ; pièce indéterminée DF 36) ainsi que des traces de mortier de tuileau à des endroits inattendus (par exemple sur la face principale des couronnements DF 22-23) indiquent que des pièces ont été remployées. Toutes ces pièces ne sont pas contemporaines et nous ignorons pourquoi et quand ont eu lieu ces remplois.

Il est certain qu'une étude complète de tous les blocs découverts anciennement au théâtre (probablement des centaines de pièces) apporterait des compléments d'informations sur ces modestes pièces, aussi bien sur leur provenance exacte que sur leur chronologie, mais elle serait surtout primordiale pour la restitution et l'évolution de la parure monumentale de l'édifice.

3.6. Le fragment de relief (pl. 6, n° 2)

(D. Terrer)

La découverte d'un fragment de bas-relief s'avère particulièrement précieuse puisque ce nouveau fragment vient s'adapter sur un relief en marbre blanc plus ancien découvert en 1937 ou début 1938 dans la fosse de la scène sous le plancher disparu. Trois fragments recollés constituaient la première découverte qui a déjà fait l'objet de plusieurs études, dont la plus récente dans le volume du *Nouvel Espérandieu* consacré à Vienne. Il s'agissait d'un fragment d'une scène de sacrifice : un personnage masculin

nu se dirige vers la gauche, vraisemblablement en gravissant les marches d'un autel. Il tient de la main droite une grande patère tout en maintenant un bélier du bras gauche contre sa cuisse. Le nouveau fragment complète la partie supérieure droite du fragment précédent. Cependant, il manque encore quelques fragments, dont la tête, qui rendraient à la scène son intégrité. Sur le bord vertical gauche, la présence d'une feuillure montre que le relief venait s'articuler avec une autre plaque qui pourrait compléter la séquence¹⁸.

¹⁸ R. Turcan 1992 restitue dans un même ensemble le boukolos au *pedum* RBR 12-8012 et le fragment qui nous intéresse ici, excluant toutefois la scène d'offrande RBR 12-8014. Il date l'un et l'autre du II^e s. ap., datation à laquelle nous avons adhéré.

Le fragment retrouvé avec des éléments d'architecture dans la fosse de la scène ne porte pas de surface de collage et de piquage, tout comme le fragment sur lequel il vient s'adapter. Il constituait un seul élément avec le fragment précédent. Il montre la partie gauche du torse du personnage, nu comme l'est la partie inférieure, dont un élément trop étroit pour évoquer une exomide ou une pardalide, barre la poitrine ; il s'agit sans doute d'une courroie dont nous ignorons la fonction et qui passe derrière le cou pour redescendre vers l'aisselle gauche. Aux trous de foret sur la tête de l'animal répondent les perforations plus discrètes sur la lanière ponctuée de façon systématique de trous de trépan. L'épaule gauche du porteur de bélier s'affaisse un peu sous le poids de l'animal à sacrifier, tandis que les muscles du dos sont sollicités.

3.7. La faune

(Th. Argant et T. Chemin)

Un survol rapide de la faune recueillie lors des sondages réalisés dans l'enceinte du théâtre antique de Vienne livre les informations suivantes :

- **US 20** : 5 restes osseux ont été recueillis dans cette couche. A côté de restes de porc (*Sus domesticus*), figure un fragment conséquent de valve de pétoncle (*Proteopecten glaber*).

- **US 30** : environ 370 restes osseux et dentaires appartiennent à au moins une dizaine d'espèces différentes, parmi lesquelles on note celles de la triade domestique (bœuf (*Bos taurus*), porc et Caprinés), un Equidé (représenté par des extrémités d'os longs sciées), de la poule, des chiens (dont un chiot), un escargot de bourgogne (*Helix pomatia*), au moins une autre espèce d'oiseau (merle ?), du poisson et des micromammifères, dont un probable rat (*Rattus sp.*). Deux sacs de sédiment (4 kg), non triés, correspondent au résultat du tamisage d'un volume d'environ 50 litres de sédiment de l'US 30. Les premières constatations font état de la présence de restes de poissons et de microfaune dans ces échantillons. Le porc et le bœuf dominent largement cet ensemble. Les nombreuses traces de découpe, la nature des ossements conservés, et la présence de traces de charognage par des Carnivores et des Rongeurs indiquent qu'il s'agit vraisemblablement d'un dépotoir domestique de consommation. Quelques os longs sciés permettent par ailleurs de suspecter une activité de tabletterie dans les environs.

4. Synthèse

(T. Silvino)

Cette opération correspond à la troisième fouille archéologique réalisée récemment dans l'enceinte du théâtre antique de Vienne. S'il s'agissait à l'origine uniquement de surveiller la réalisation d'une tranchée depuis la rue du Cirque jusqu'au collecteur du monument, elle s'est révélée être riche en enseignements tant du point de vue de la construction de l'édifice que de son abandon. Si elle confirme par ailleurs le plan hypothétique du théâtre, elle apporte également de nouvelles données.

4.1. Les vestiges d'un premier théâtre ?

Malgré un espace de lecture assez réduit, la tranchée profonde réalisée dans la partie méridionale du théâtre a permis de découvrir une maçonnerie (F15) antérieure à la construction du monument. Il est assez difficile de définir son plan exact et par conséquent sa fonction. Toutefois, elle est localisée précisément sous l'une des bases maçonnées du pilier de la fosse de scène et son orientation suit celle du monument. Cette structure importante, large de 2 m environ, pourrait ainsi appartenir à un édifice plus ancien, en l'occurrence à un premier théâtre suspecté assez récemment. En effet, l'existence d'un premier édifice de spectacle à cet emplacement a déjà été énoncée, mais les preuves archéologiques restaient limitées (Le Bot-Helly, Helly 1999). D'après les dernières recherches, le théâtre visible actuellement a été construit vraisemblablement à l'époque claudienne (Helly 1998) ; il serait alors étonnant qu'une ville comme Vienne n'ait été pas dotée de ce type de monument avant le règne de Claude, surtout lorsque l'on sait que sa ville rivale, *Lugdunum*, était pourvue, probablement depuis la période augustéenne, d'un théâtre primitif¹⁹. Ce dernier aurait été détruit très probablement au milieu du I^{er} s. ap. J.-C. pour laisser la place à un second théâtre, dont les vestiges sont visibles actuellement (Desbat 2007, p. 183). Concernant sa datation, aucun mobilier associé n'a été mis au jour. L'unique élément chronologique pourrait être le type de construction de cette maçonnerie qui atteste l'utilisation de blocs de gneiss/micaschistes mêlés à un mortier orangé. Si cette technique est bien attestée à Lyon à partir du changement d'ère, elle l'est moins pour Vienne.

Par ailleurs, la maçonnerie F2 localisée dans la rue du Cirque semble correspondre à un mur de soutènement. En effet, la localisation et l'orientation du mur, qui suit l'une des courbes du flanc sud-est de la colline de Pipet, et la lecture de son tracé, qui ne semble pas s'intégrer dans le plan du théâtre, et enfin ses dimensions en constituent les principaux indices. La chronologie relative situe cette structure avant la construction du théâtre. Ainsi, ce secteur aurait été une ancienne terrasse artificielle supportée par un grand mur de soutènement. En règle générale, ce type d'aménagement localisé sur des terrains en forte déclivité était réalisé dans le cadre de la construction d'un bâtiment. Ce dernier pourrait correspondre à ce premier théâtre dont la construction nécessitait des travaux préalables d'envergure. Concernant le type de construction, il reste similaire à l'ensemble des maçonneries antiques découvertes sur le site, avec toutefois la présence d'un mortier jaune assez compact. Mais en l'absence d'éléments plus déterminants, la prudence s'impose quant à cette hypothèse.

¹⁹ D'abord datée du règne de Néron, la construction d'un théâtre primitif a été remontée à l'époque d'Auguste par A. Audin, en s'appuyant sur la découverte de bases de colonnes comparables notamment, aux édifices tardo-républicains de *Glanum* (Audin 1957 et 1965, p. 62).

4.2. Les éléments du théâtre : mur d'enceinte, portique *postscaenium*, bâtiment et fosse de scène

La découverte de plusieurs maçonneries aussi bien dans la rue du Cirque que dans l'enceinte du théâtre confirme ou complète le plan du monument, avec notamment l'apport de quelques éléments de datation.

Le premier élément correspond au mur F4 localisé dans la rue du Cirque. Il s'agit du mur méridional de l'enceinte du théâtre suspecté dans ce secteur. Cette maçonnerie est encore visible en élévation dans le mur sud de la propriété qui accueille la maison culturelle arménienne. Une étude future du bâtiment pourrait apporter des informations non seulement sur le mur d'enceinte du théâtre mais également sur la basilique sud, édifice encore à explorer.

Le second élément (F8) correspond à la fondation du mur du portique monumental juxtaposé à l'ouest du bâtiment de scène. Si sa longueur est bien documentée, en revanche sa largeur reste encore indéterminée dans la mesure où sa partie occidentale a été détruite par l'installation de réseaux contemporains. Il s'agissait très certainement d'une puissante fondation dans la mesure où il fallait soutenir le portique. Par ailleurs, elle devait être certainement concomitante aux arcades de l'esplanade avec peut-être la présence d'escaliers. Concernant l'architecture précise du portique, aucun indice n'a été relevé sur le site à ce sujet. En revanche pour la chronologie, des éléments de datation ont été retrouvés dans le remblai US 20 qui a servi vraisemblablement au comblement de la tranchée de construction. Malgré des quantités assez limitées, la présence de certaines formes de sigillées sud-gauloises permet de fournir un *terminus post quem* au début des années 40 ap. J.-C. L'expertise générale du lot semble par ailleurs fixer la chronologie et par conséquent l'installation du mur autour du milieu du I^{er} s. ap. J.-C. Cette proposition de datation rejoindrait ainsi celle proposée pour la construction du théâtre fixée, rappelons-le, à la période claudienne (Helly 1998).

Le troisième élément constitue le bâtiment de scène. Il se subdivise en deux parties. La première correspond au glacis maçonné F10 localisé à l'ouest du théâtre, dont une portion a déjà été découverte plus au nord. Large de 12 m, cette fondation a été construite en élévation, dans la mesure où elle constitue le bord ouest de la fosse de scène. Le bâtiment qu'elle supportait atteignait une hauteur de 32 m environ. La seconde partie (F13) est située plus à l'est. Large de 4,40 m, cette fondation est reliée à l'ouest à la construction du collecteur nord-sud, destiné à recueillir et évacuer les eaux usées et de pluie. Elle présente par ailleurs un profil à degré se déclinant vers l'ouest qui correspondrait peut-être au vestige de la fosse de rideau ? Par ailleurs, la présence du grand bloc de calcaire du Midi observé *in situ* peut appartenir à un système de rideau différent que celui de la scène principale ou à un accès latéral de la scène. A l'instar de F10, le massif F13 a été parementé constituant ainsi le bord est de la fosse de scène. Cette dernière, large de 4,10 m, accueille une base rectangulaire maçonnée de pilier (F14) dont la fonction était de supporter le plancher de la scène. Elle repose d'ailleurs sur une ancienne maçonnerie (F15) décrite précédemment. Elle est associée à une série de sols en terre battue ou de planchers en bois qui auraient disparus. La présence de traces de rubéfaction à la surface des deux maçonneries délimitant la fosse ainsi qu'une couche argileuse noire sur le sol de la fosse nous interpellent. Ces détails correspondent-ils à des traces d'incendie ? Quoi qu'il en soit, un réaménagement de la fosse à une date indéterminée est matérialisé par une série de blocs de calcaire du Midi posés contre le parement ouest de F13.

4.3. Les abords du monument

Juxtaposée à un mètre environ du mur d'enceinte du théâtre, une série de vestiges, malheureusement en partie détruits, constituent très probablement des aménagements bordant l'édifice. Toutefois, la fonction exacte de ces structures reste assez floue. Il pourrait s'agir d'installations liées à l'accès au théâtre, tels que des escaliers avec une entrée. Rappelons, pour mémoire, que ce secteur est sujet à une forte déclivité. Rien ne permet à l'heure actuelle de corroborer cette hypothèse, sans que l'on puisse pour autant l'écarter.

4.4. L'abandon du théâtre durant l'Antiquité tardive

La fouille de la fosse de scène a permis de compléter le dossier relatif à l'abandon du théâtre et de manière générale à la période tardo-antique à Vienne. En effet, la fosse était comblée par d'importants dépôts sédimentaires très riches en mobiliers. Il s'agit tout d'abord des restes de construction appartenant *a priori* au théâtre, à savoir des blocs architecturaux en calcaire ou en marbre, des éléments d'habillages surtout en marbre, un fragment de bas-relief, *etc.* Néanmoins, une partie de ces éléments peuvent également appartenir à d'autres monuments comme l'atteste le fragment d'inscription (*ex-voto*), qui devait provenir d'un lieu de culte proche (Sainte-Blandine ou Mont Pipet ?). La découverte de fours à chaux au sein du théâtre atteste du démantèlement de la plupart des monuments de ce secteur de Vienne pour non seulement réemployer des blocs mais aussi pour produire de la chaux. Par ailleurs, des éléments de tuyauterie en plomb ou encore des fragments de mortier de tuileau pourraient constituer les vestiges de bassins situés dans la fosse de scène pour alimenter d'hypothétiques jeux d'eau. Associé à ce mobilier, un second ensemble est représentatif d'un dépotoir domestique urbain. Il s'agit en effet des témoignages de la culture matérielle d'un quartier de la fin du III^e s. ou du début du IV^e s. Cet « instantané » se résume tout d'abord par un cortège de vaisselles fines originaires en majeure partie de la moyenne vallée du Rhône (sigillée Claire B), mais également des Alpes du Nord (sigillée luisante), de la région de Trêves (Métallescente) ainsi que d'Afrique du Nord (sigillée Claire C). Les céramiques de cuisine sont également bien présentes avec des productions issues des ateliers dits « Allobroges » et de la vallée du Rhône. Les importations de denrées sont attestées par ailleurs par l'intermédiaire des amphores : vin et saumures d'Afrique du Nord, saumures et huile de Bétique, *etc.* Ces éléments en céramique sont accompagnés par de la vaisselle en verre et en bronze. Par ailleurs, des éléments de parure comme les épingles en os et un couteau à manche décoré figurent également dans ce lot. Des appliques en alliage cuivreux, dont une à tête de lion, sont les vestiges de meubles ou de coffrets en bois. Par ailleurs, une petite série de monnaies a été dénombrée. Les ossements d'animaux sont les reliquats d'une consommation classique (porcs, moutons, bovins) et également moins récurrent (oiseaux, poissons, *etc.*). Certains fragments témoignent également des activités de tabletterie corroborées par la présence d'ébauches en os. Pour finir, des éléments en terre cuite architecturaux (tuiles, briques, *tubuli*, *etc.*) semblent attester de la présence d'habitations en périphérie.

Cette richesse dans la fosse de scène avait déjà été mise en évidence lors de découvertes anciennes. D'après ces données, le phénomène de colonisation d'édifice de spectacle ne semble pas être attesté dans le théâtre de Vienne, comme on a pu le voir à Orange ou Aix-en-Provence (Nin 2006), où les constructions ont perduré jusqu'à la fin du Moyen Âge. En effet, il semble que le monument ait servi de carrière et zone de dépotoir pour les riverains. Le dépouillement puis la récupération complète de ces

édifices est chose courante durant l'Antiquité tardive, dans la mesure où ces monuments étaient facilement accessibles. Cette récupération montre cependant qu'il y avait toujours une activité de construction, qui se limitait en règle générale à l'édification des groupes épiscopaux, ainsi qu'à celle des enceintes tardives (Heijmans 2006). Concernant Vienne, une partie de l'enceinte du Bas-Empire serait localisée au sud du théâtre. En effet, d'après G. Chapotat, en s'appuyant sur une documentation assez limitée, elle aurait enserré la colline de Pipet et l'actuel centre ville entre la Gère, le Rhône et la rivière de Saint-Marcel. Mais l'unanimité est loin d'être faite sur ce sujet. Pour terminer, des traces de fréquentation du V^e s. sont à signaler. L'ensemble de ces vestiges s'insère dans une période encore mal documentée à Vienne, celle de l'Antiquité tardive.

4.5. Les aménagements des époques Moderne/Contemporaine

Dans la parcelle située au sud du théâtre, une série de murs et de caves correspond aux habitations attestées sur le cadastre napoléonien. Elles ont été détruites lors du dégagement du monument antique dans les années 1930. Dans la rue du cirque, un mur de soutènement et des conduites en terre cuite ont été mis au jour. Le réaménagement de la chaussée actuelle, notamment lors de la construction de l'immeuble Picard a vraisemblablement condamné définitivement ces structures.

Bibliographie

Audin 1957: AUDIN (A.) – Datation du théâtre de Lugdunum, *Latomus-EREL*, 19, 1957, p. 225-231.

Audin 1965: AUDIN (A.) – *Lyon , miroir de Rome dans les Gaules*, Paris, 1965.

Ayala et alii 2006: AYALA (G.) – *Lyon (Rhône), 117-124 rue Pierre Audry*, rapport de fouille, SRA Rhône-Alpes, 2006.

Boucher 1971: BOUCHER (S.) – *Vienne Bronzes antiques*, Paris, 1971.

Desbat 2005: DESBAT (A.) – *Les fouilles de Fourvière*. In: DESBAT (A.) (dir.), *Lugdunum naissance d'une capitale*, catalogue d'exposition, 2005.

Desbat 2007: DESBAT (A.) – *La topographie historique de Lugdunum*. In: Le MER (A.-C.); CHOMER (C.) (dir.), *Lyon (69/2), carte archéologique de la Gaule*, 2007, p. 198-204.

Formigé 1949: FORMIGE (J.) – *Le théâtre romaine de Vienne*, Vienne, 1950.

Foy 1995: FOY (D.) – Le verre de la fin du IV^e au VIII^e siècle en France méditerranéenne, premier essai de typo-chronologie. In: *Le verre de l'antiquité tardive et du Haut Moyen Age, typologie – chronologie - diffusion*. Guiry-en-Vexin: musée archéologique départemental du Val d'Oise, 1995, p. 187-242.

Foy, Nenna 2003: FOY (D.), NENNA (M.-D.) – Productions et importations de verre antique dans la vallée du Rhône et le Midi méditerranéen de la France (I^{er}-III^e siècles). In: *Echanges et commerce du verre dans le monde antique : actes du colloque de l'Association Française pour l'Archéologie du Verre, Aix-en-Provence et Marseille, 7-9 juin 2001*, Ss. la dir. de Danièle Foy et Marie-Dominique Nenna (Monographies instrumentum 24). Montagnac : M. Mergoïl, 2003, p.227-286.

Génin 2007: GENIN (M.) – La Graufesenque (Millau, Aveyron). Sigillées lisses et autres productions, *Etudes d'Archéologie Urbaine*, 2007.

Godard 1992: GODARD (C.) – Une réserve de céramiques de l'époque de Claude à Vienne (Isère), *SFECAG*, Actes du congrès de Tournai, 1992, p. 239-264.

Heijmans 2006: HEIJMANS (M.) – La place des monuments publics du Haut-Empire dans les villes de la Gaule méridionale durant l'Antiquité tardive (IV^e-VI^e s.). In : HEIJMANS (M.), GUYON (J.) (dir.) – *Antiquité tardive, haut Moyen Age et premiers temps chrétiens en Gaule méridionale*. Première partie : Réseau des cites, monde urbain et monde des morts, *Gallia*, 63, 2006, p. 25-41.

Helly 1991: HELLY (B.) – *Théâtre antique, Vienne (Isère)*, rapport de fouilles, SRA Rhône-Alpes, 1991.

Helly 1998: HELLY (B.) – *Théâtre antique - impasse Louis-Meunier, Vienne (Isère)*, rapport de fouilles, SRA Rhône-Alpes, 1998.

Helly, Le Bot- Helly 1999: HELLY (B.), LE BOT-HELLY (A.) – *Le théâtre de Vienne, architecture de la Gaule romaine*, rapport PCR « atlas topographique de Vienne antique », 1999.

Isings 1957: ISINGS (C.) – *Roman glass from dated finds*. Djakarta : J. B. Wolters Groningen, 1957.

Nin 2006 : NIN (N.) – L'occupation du théâtre d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) durant l'Antiquité tardive. In : HEIJMANS (M.), GUYON (J.) (dir.) – *Antiquité tardive, haut Moyen Age et premiers temps chrétiens en Gaule méridionale*. Première partie : Réseau des cites, monde urbain et monde des morts, *Gallia*, 63, 2006, p. 43-45.

Le Bot-Helly, Helly 2002 : LE BOT-HELLY (A.), HELLY (B.) – Les édifices de spectacles de la Vienne romaine. In: JOSPIN (J.-P.) (dir.) – *Les Allobroges. Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes. De l'indépendance à la période romaine*, catalogue d'exposition, Gollion, 2004, p. 124-131.

Leblanc 2001 : LEBLANC (O.) – Productions de céramiques à Saint-Romain-en-Gal (Rhône, France). Bilan de 25 années de recherche sur le site, *RCRF*, Acta 37, 2001, p. 45-55.

Pelletier 1982 : PELLETIER (A.) – *Vienne antique*, Roanne, 1982.

Pernon, Pernon 1990 : PERNON (J.), PERNON (Ch.) – Les potiers de Portout, production, activité et cadre de vie d'un atelier au V^e siècle p. J.-C. en Savoie, *RAN*, Suppl. 20, 1990.

Roussel-Ode 2008 : ROUSSEL-ODE (J.) – Le verre dans les chefs-lieux de cités de la moyenne vallée du Rhône du I^{er} s. av. n. è. à la fin du III^e s. de n.è. Thèse, Université Aix-Marseille 1 – Université de Provence.

Rütti 1991 : RÜTTI (B.) – *Die römischen Gläser aus Augst und Kaiseraugst : 13/1 : text; 13/2 : Katalog und Tafeln*. Augst : Römermuseum Augst, 1991.

Savay-Guerraz 1990 : SAVAY-GUERRAZ (H.) – Le calcaire portlandien du Bugey (choin de Fay) à l'époque gallo-romaine : carrières et constructions urbaines (Lyon et Vienne), *115^e Congrès national des Sociétés savantes, Avignon, Carrières et constructions*, 1990, p. 429-442.

Seigne 1999 : SEIGNE (J.) – Technique de construction en Gaule romaine. In: *La construction. La pierre*, collection «Archéologiques», Errance, Paris, 1999, p. 53-98.

Rhône-Alpes
Département de l'Isère (38)

VIENNE (ISÈRE), Théâtre antique – Rue du Cirque

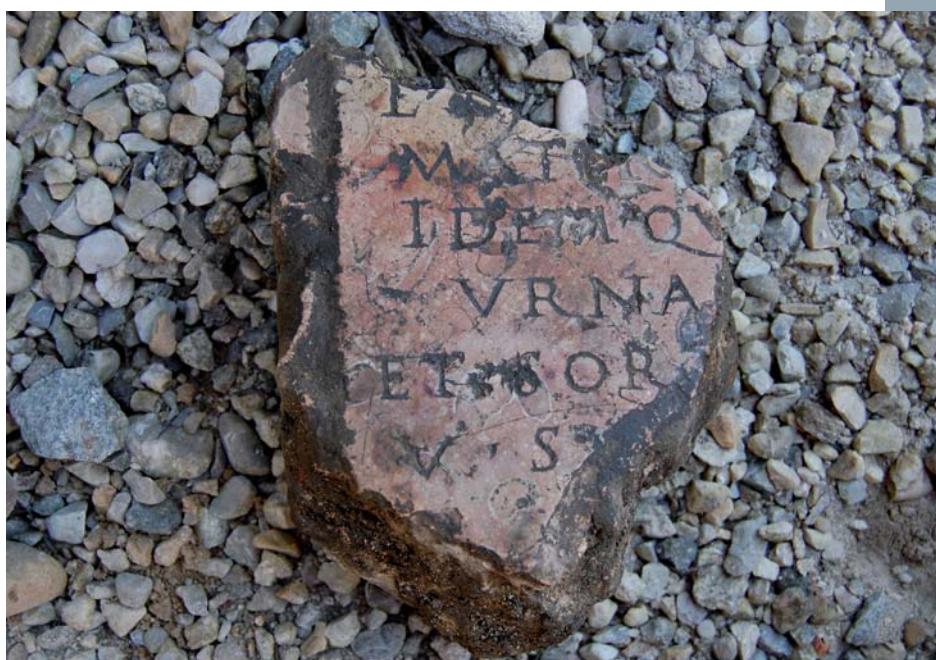
Code INSEE n° : 38 544

N° de site : 38 544 22 10023

Arrêté de prescription de fouille archéologique du 14 avril 2008 n° 08-104

Arrêté préfectoral d'autorisation de fouille du 26 février 2009 n° 2009/1041

Code opération Patriarche 22 10023



Rapport de fouille

Volume II/III – figures, planches et annexes

Sous la direction de Tony SILVINO (responsable d'opération)

Service régional de l'Archéologie, DRAC Rhône-Alpes
Archeodunum SAS

Chaponnay, Septembre 2009



Avertissement

Les rapports de fouille constituent des documents administratifs communicables au public dès leur remise au Service Régional de l'Archéologie, suivant les prescriptions de la loi n° 78-753 du 17 juillet modifié relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, ils pourront être consultés ; les agents des Services régionaux de l'archéologie rappelleront à tout demandeur les droits de propriété littéraires et artistiques possédés par les auteurs et les contraintes qui en résultent pour tout consultant. Les prises de notes et les photocopies sont utilisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre du droit de courte utilisation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués (Loi n°78-753 du 17 juillet, art. 10) Le non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal.

VIENNE (ISÈRE),
Théâtre antique – Rue du Cirque
Rapport de fouille

Illustration de couverture : fragment d'inscription retrouvé dans la fosse de scène (cliché Archeodunum)

Sous la direction de
Tony Silvino

Rédaction
Tony Silvino, Laudine Robin, Thierry Argant, Rodolphe Nicot, Djamila Fellague, Danielle Terrer, François Bérard

Plans et mises au net
Julien Bohny

Mise en page
Alexandre Moser

Liste des figures

Figure 1. Localisation de Vienne (Géoportail ; éch. : 1/250000). DAO : J. Bohny.

Figure 2. Localisation du site à Vienne (carte IGN et cliché Géoportail ; éch. : 1/250000). DAO : J. Bohny.

Figure 3. Implantation de la tranchée sur fond cadastral napoléonien. DAO : J. Bohny.

Figure 4. Localisation de la tranchée sur le plan Raymond. DAO : J. Bohny.

Figure 5. Localisation de la tranchée sur fond cadastral section AZ (éch. : 1/1000). DAO : J. Bohny.

Figure 6. Plan du théâtre (Le Bot-Helly, Helly 2002). DAO : J. Bohny.

Figure 7. 1, réalisation de la tranchée dans la rue du Cirque ; 2, tranchée localisée à l'entrée sud du théâtre (clichés Archeodunum). DAO : T. Silvino.

Figure 8. 1, creusement de la tranchée à l'entrée du théâtre ; 2, tranchée dans le théâtre (clichés Archeodunum). DAO : T. Silvino.

Figure 9. Nettoyage de la tranchée dans la rue du Cirque (1) et à l'intérieur du théâtre (2) (clichés Archeodunum). DAO : T. Silvino.

Figure 10. Localisation des coupes stratigraphiques. DAO : J. Bohny.

Figure 11. Localisation des vestiges antiques. DAO : J. Bohny.

Figure 12. Mur de soutènement (?) F7 et canalisations d'époque contemporaine F1 et F6. 1, mur F7 vu du nord ; 2, mur F7 vu du sud (clichés Archeodunum). DAO : J. Bohny.

Figure 13. Maçonnerie antique F15 sous la base de pilier de la fosse de scène F14, vue de l'ouest (1) et vue de l'est (2) (clichés Archeodunum). DAO : T. Silvino.

Figure 14. Substructions du bâtiment et de la fosse de scène. 1, vue de l'est ; 2, vue de l'ouest (clichés Archeodunum). DAO : J. Bohny.

Figure 15. Coupe stratigraphique n° 7 présentant les structures du bâtiment et de la fosse de scène. Coupe vue de l'est (1) et vue de l'ouest (2), avec détail du comblement tardo-antique (clichés Archeodunum). DAO : J. Bohny.

Figure 16. Coupe stratigraphique n° 7 présentant les structures du bâtiment et de la fosse de scène, avec vue de l'ouest de la fosse (cliché Archeodunum). DAO : J. Bohny.

Figure 17. Fondations du bâtiment de scène F10 vues de l'ouest (1) et son parement est (2) (clichés Archeodunum). DAO : T. Silvino.

Figure 18. Parement est de F10 présentant des traces de rubéfaction (1) juxtaposé à la fosse de scène (2) (clichés Archeodunum). DAO : T. Silvino.

Figure 19. Bord est de la fosse de scène avec blocs en calcaire du Midi F17 juxtaposés contre F13 (1) sur lequel est placé un autre bloc en calcaire (F16) (2) (clichés Archeodunum). DAO : T. Silvino.

Figure 20. 1, bloc en calcaire du Midi F16 sur fondation maçonnée F13 ; 2, traces de rubéfaction sur le parement ouest de F13 contre lequel sont placés deux autres blocs en calcaire F17 (clichés Archeodunum). DAO : T. Silvino.

Figure 21. Fondation de mur du portique postscaenium F8 avec vue du nord (cliché Archeodunum). DAO : J. Bohny.

Figure 22. Mur sud de l'enceinte du théâtre (F4), avec vue du parement sud (1) et vue zénithale (2) (clichés Archeodunum). DAO : J. Bohny.

Figure 23. Coupes stratigraphique n° 1 et 2 présentant le mur sud du théâtre F4, les structures antiques indéterminées F5 et F3 et le mur moderne/contemporain F2 (cliché Archeodunum). DAO : J. Bohny.

Figure 24. Restitution hypothétique du théâtre (source B. Helly). DAO : J. Bohny.

Figure 25. Localisation des principales maçonneries d'époques Moderne/Contemporaine. DAO : J. Bohny.

Figure 26. Constructions modernes/contemporaines installées directement sur les fondations du bâtiment de scène du théâtre (clichés Archeodunum). DAO : T. Silvino.

Liste des planches

Planche 1. Mobilier céramique US 20 (Ier s. ap. J.-C.) : 1 et 2, sigillée sud-gauloise ; 3, céramique commune grise. Mobilier en verre US 30 (fin IIIe-début IVe s.). DAO : L. Robin.

Planche 2. Monnaies US 30 (éch. 2). DAO : R. Nicot.

Planche 3. Mobilier US 30. 1, applique en bronze ; 2, couteau repliable ; 3, élément de tuyauterie ; 4, élément de fontaine ? DAO : T. Silvino.

Planche 4. Pièces d'architecture US 30. 1, tronçon de fût de colonne lisse ; 2, chapiteau corinthien de colonne. DAO : T. Silvino.

Planche 5. Mobilier US 30. 1, couronnement du pulpitu(m) ; 2, chapiteau corinthien de pilastre ; 3, fragments de fûts de pilastres cannelés. DAO : T. Silvino.

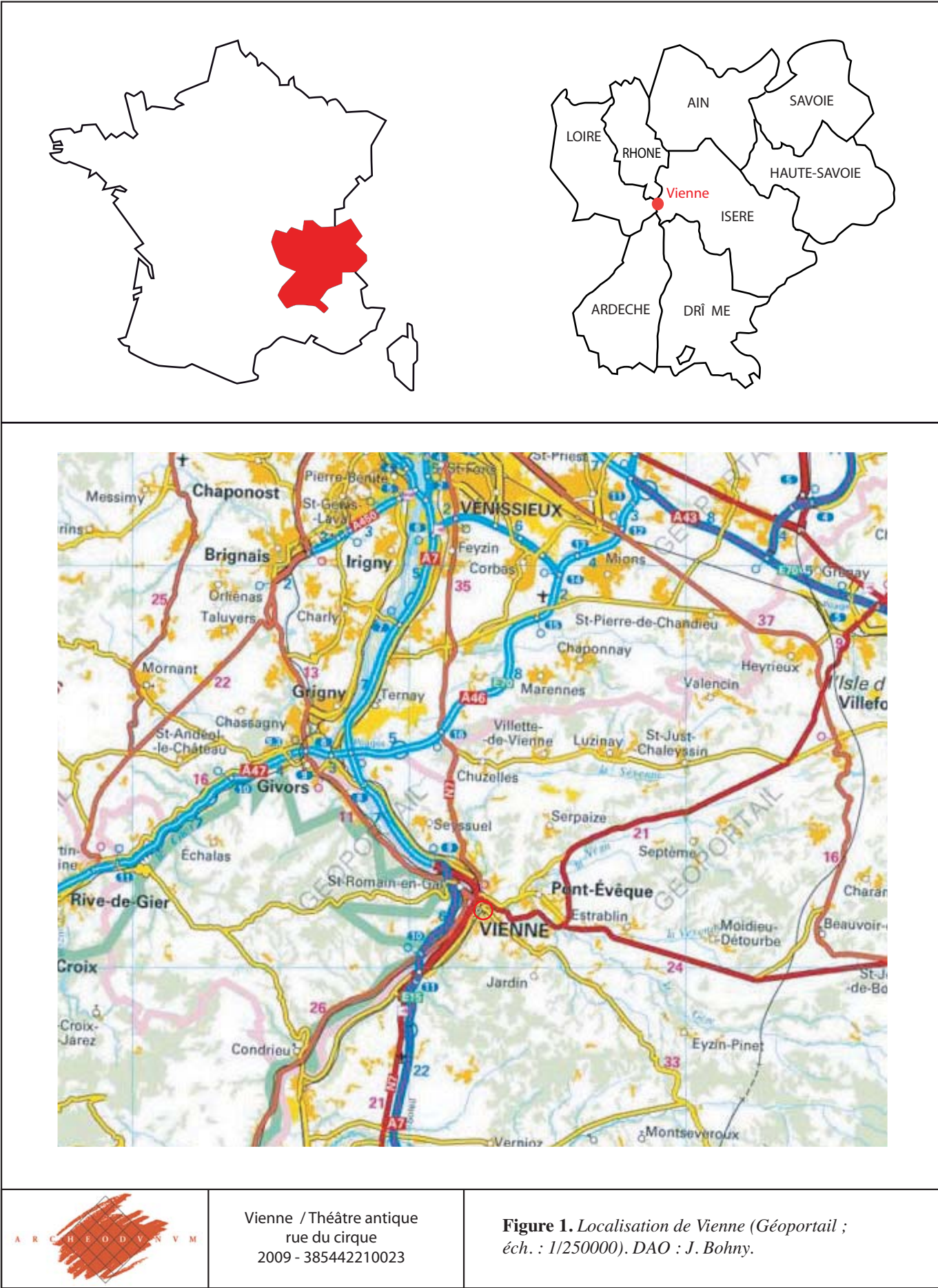
Planche 6. US 30 : 1, fragment d'inscription ; 2, relief en marbre. Recollage du fragment mis au jour lors de l'opération avec celui découvert dans les années 1930 (cliché Ch. Durand). DAO : T. Silvino.

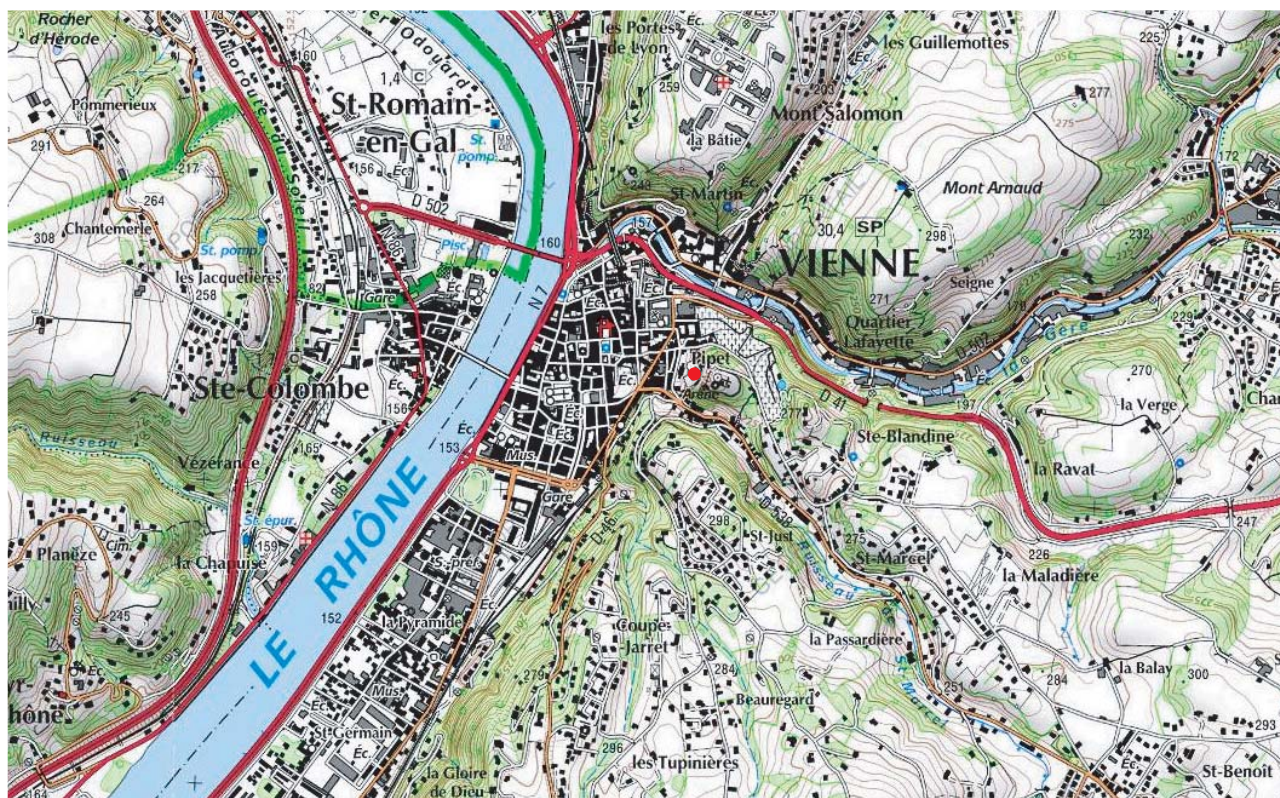
Liste des annexes

Annexe 1: Diagramme de Harris : Vienne, Rue du Cirque.

Annexe 2: Diagramme de Harris : Vienne, Théâtre antique.

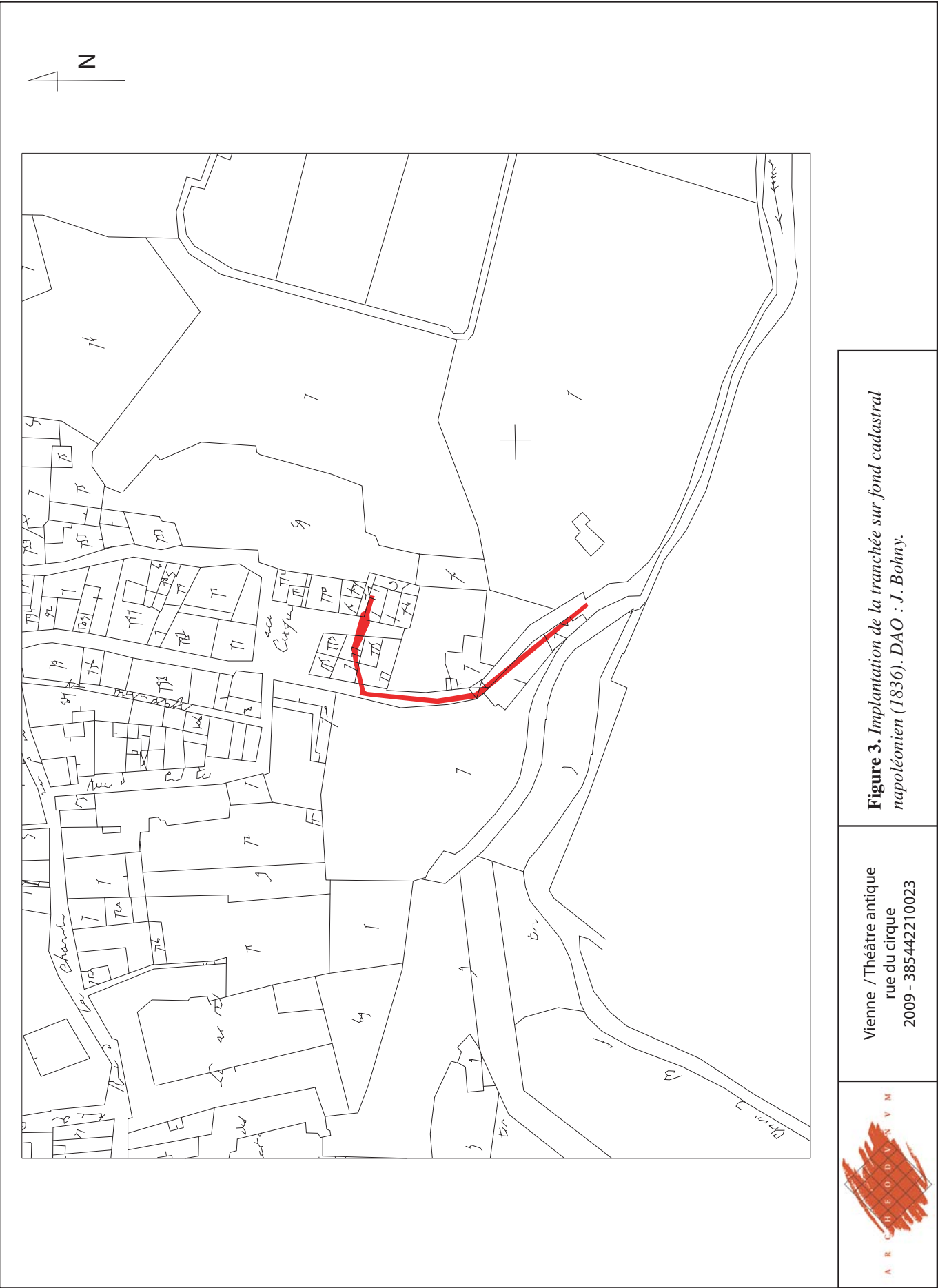
FIGURES

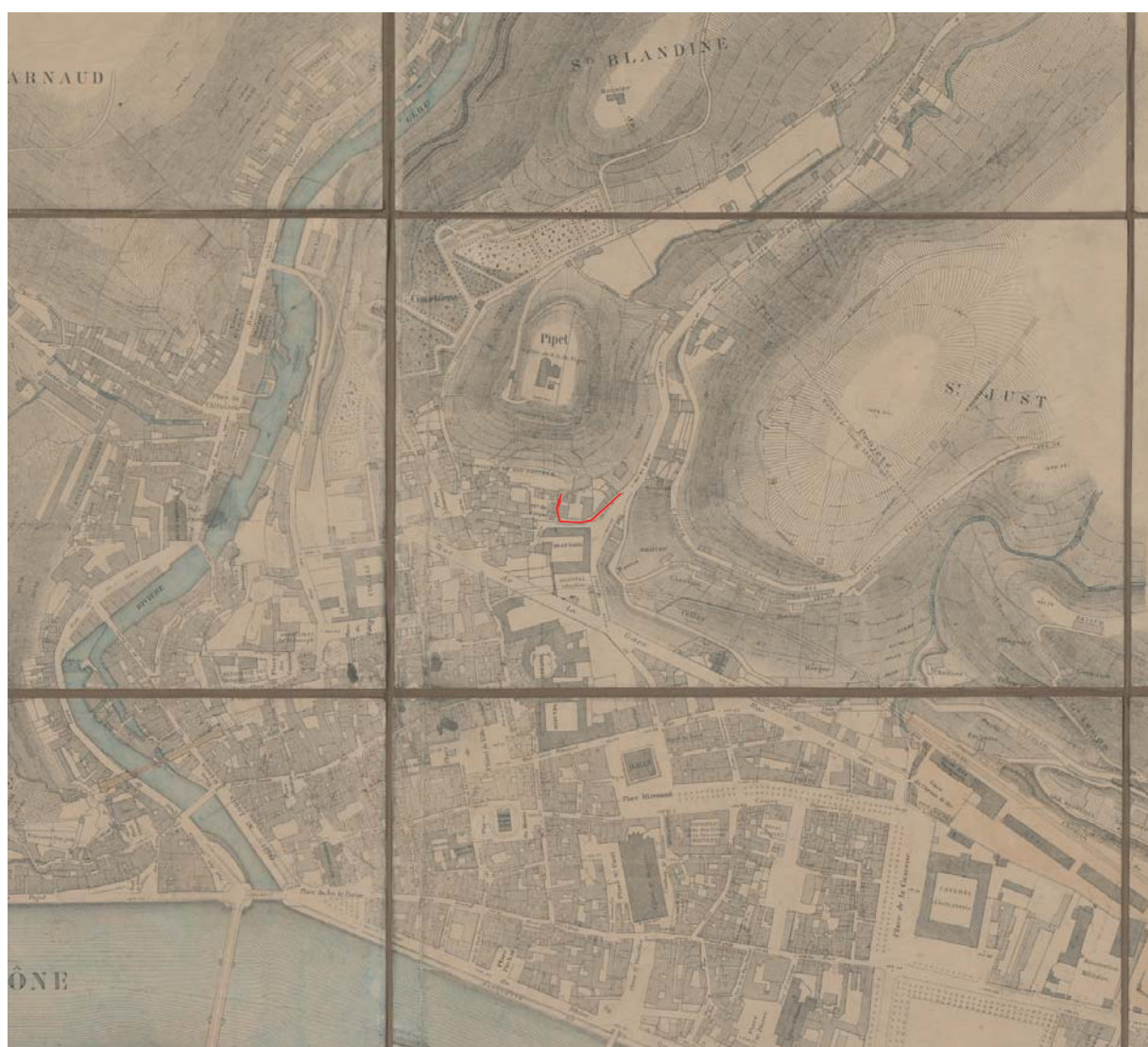




Vienne / Théâtre antique
rue du Cirque
2009 - 385442210023

Figure 2. Localisation du site à Vienne (carte IGN et cliché Géoportail ; éch. : 1/25000). DAO : J. Bohny.





Vienne / Théâtre antique
rue du cirque
2009 - 385442210023

Figure 4. Localisation de la tranchée sur le plan Raymond.
DAO : J. Bohny (1885).

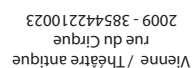
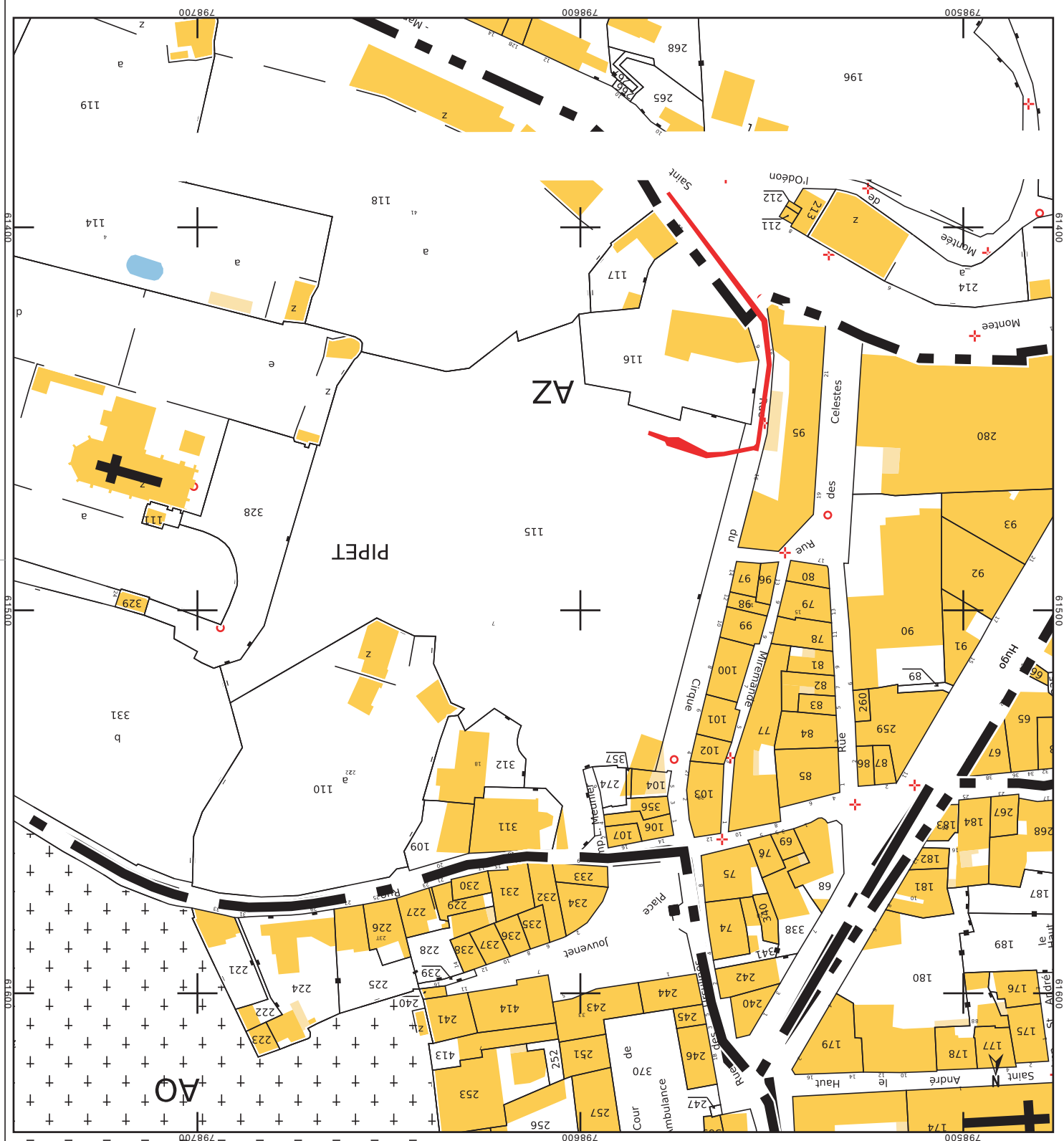


Figure 5. Localisation de la tranchée sur fond cadastral section AZ (éch. : 1/1000). DAO : J. Bohny.

Localisation de la tranchée



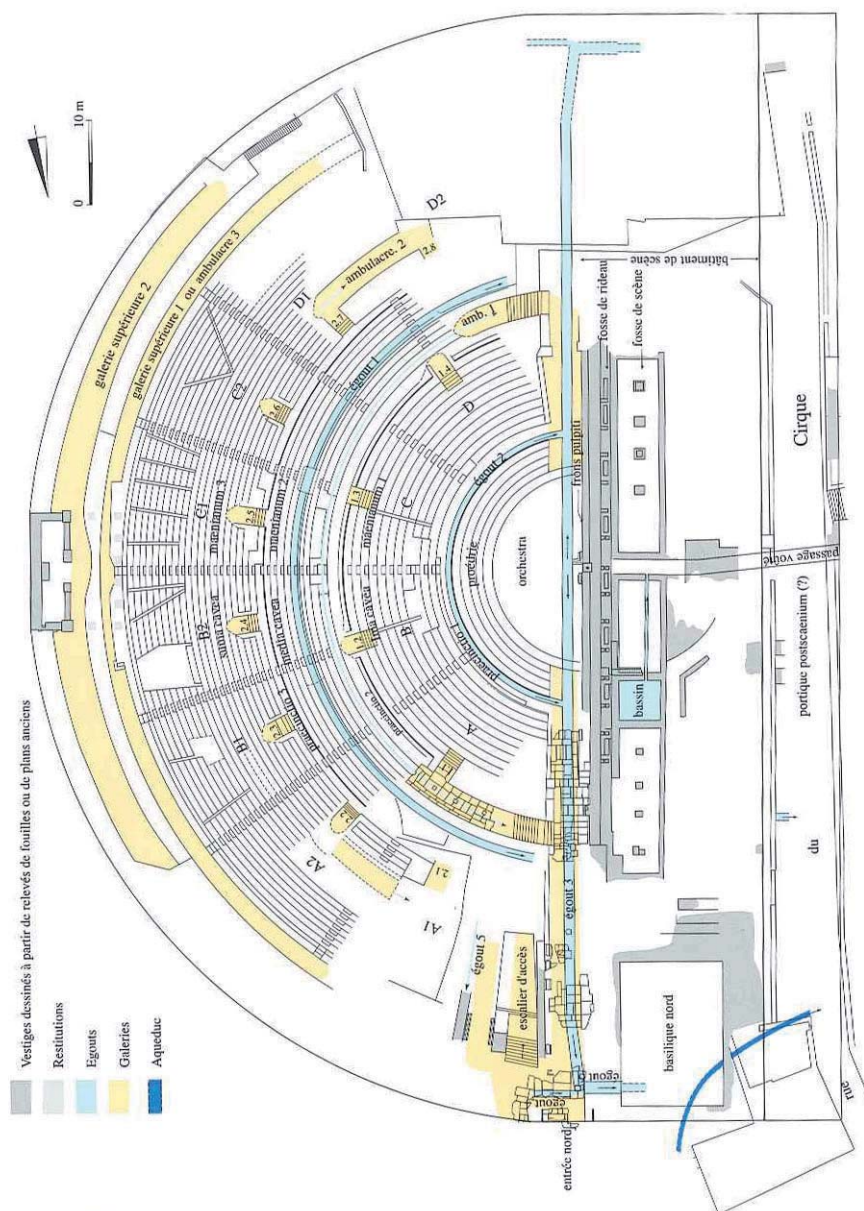


Figure 6. *Plan du théâtre (Le Bot-Helly, Helly 2002).*
DAO : J. Bohny.

Vienne / Théâtre antique
rue du cirque
2009 - 385442210023





1



2



Vienne / Théâtre antique
rue du Cirque
2009 - 385442210023

Figure 7. 1, réalisation de la tranchée dans la rue du Cirque ;
2, tranchée localisée à l'entrée sud du théâtre (clichés
Archeodunum). DAO : T. Silvino.

1



2



Vienne / Théâtre antique
rue du Cirque
2009 - 385442210023

Figure 8. 1, creusement de la tranchée à l'entrée du théâtre ;
2, tranchée dans le théâtre (clichés Archeodunum).
DAO : T. Silvino.



2



1

	Viennne / Théâtre antique rue du cirque 2009 - 385442210023	Figure 9. Nettoyage de la tranchée dans la rue du Cirque (1) et à l'intérieur du théâtre (2) (clichés Archéodunum). DAO : T. Silvino.
---	--	---

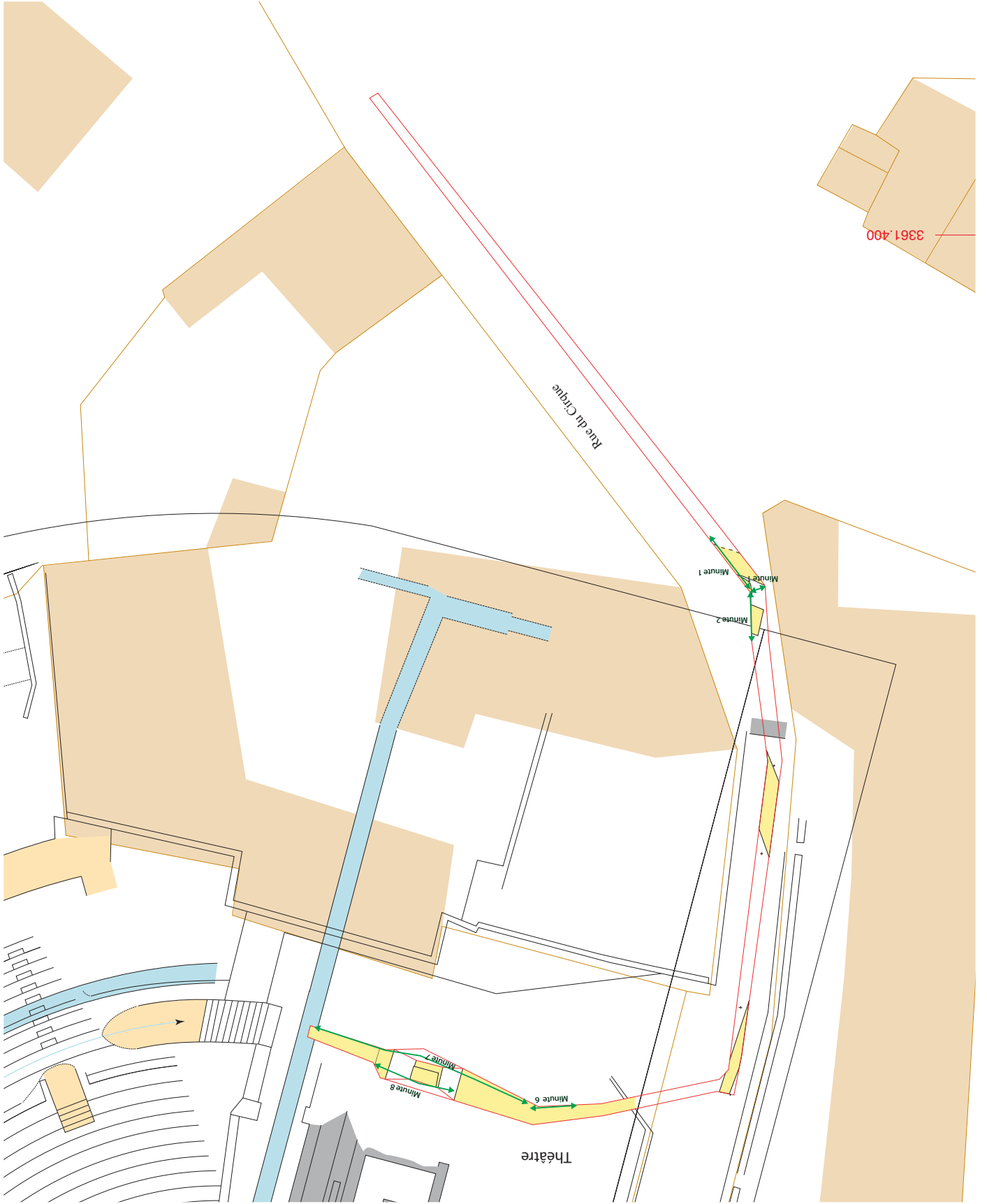


Vienne / Théâtre antique
rue du Cirque
2009 - 385442210023

Figure 10. Localisation des coupes stratigraphiques
DAO : J. Bohny

Coupes stratigraphiques

0 10m

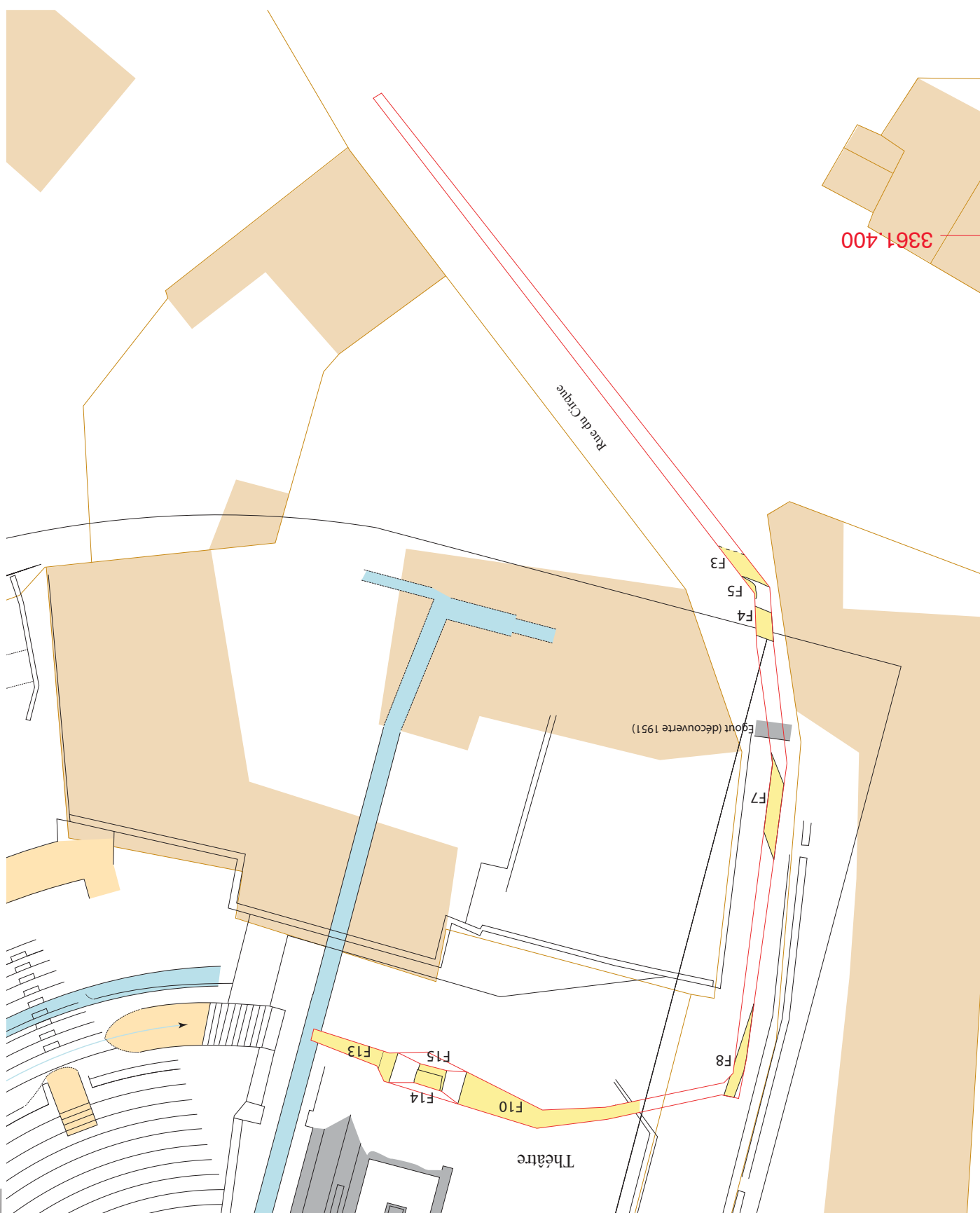




Vienne / Théâtre antique
rue du Cirque
2009 - 385442210023

Figure 11. Localisation des vestiges antiques.
DAO : J. Bohny

0 10m

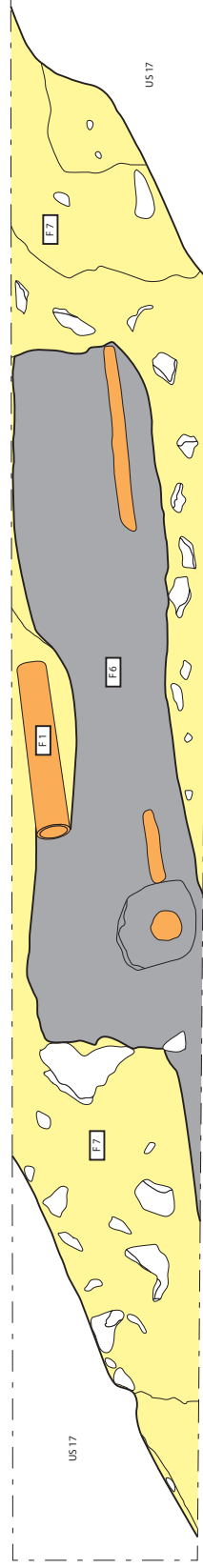
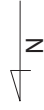
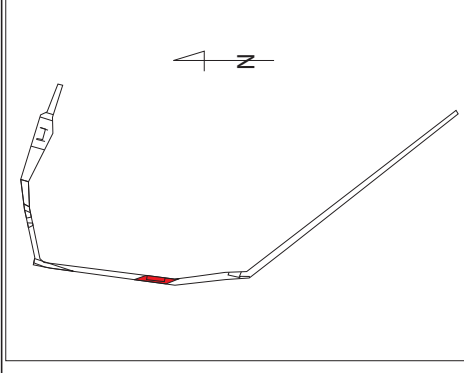




1



2

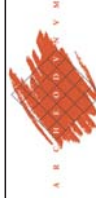


- maçonnerie antique
- maçonnerie contemporaine
- canalisation en terre cuite



Figure 12. Mur de soutènement (?) F7 et canalisations d'époque contemporaine F1 et F6.1, mur F7 vu du nord ; 2, mur F7 vu du sud (clichés Archeodunum). DAO : J. Bohry.

Vienne / Théâtre antique
rue du cirque
2009 - 385442210023





1



2

	Vienne / Théâtre antique rue du cirque 2009 - 385442210023	Figure 13. Maçonnerie antique F15 sous la base de pilier de la fosse de scène F14, vue de l'ouest (1) et vue de l'est (2) (clichés Archeodunum). DAO : T. Silvino.
---	--	---



1



2

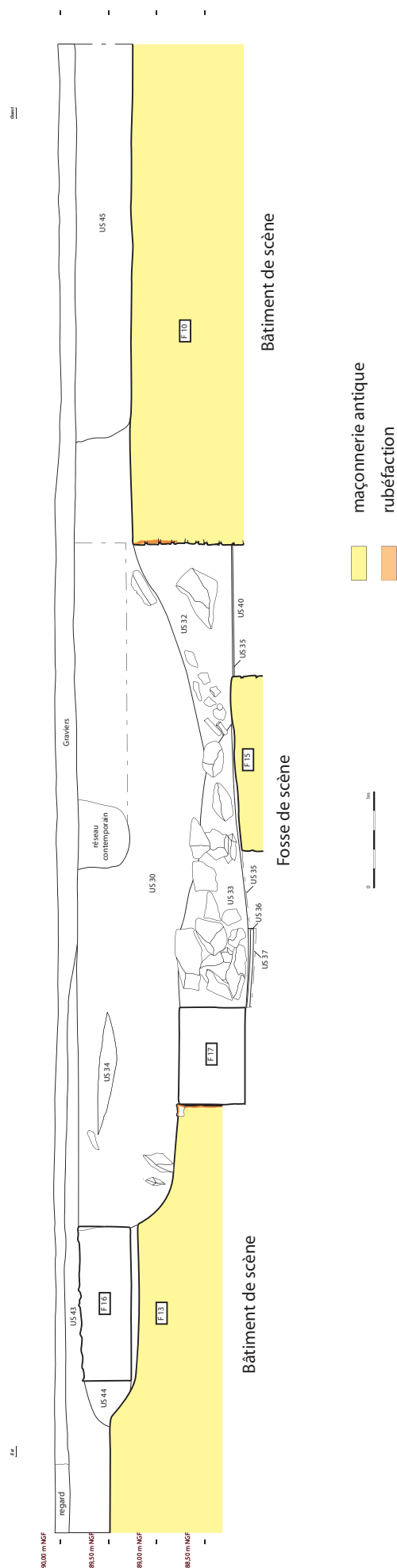
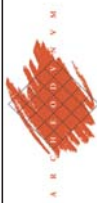


Figure 15. Coupe stratigraphique n° 7 présentant les structures du bâtiment et de la fosse de scène. Coupe vue de l'est (1) et vue de l'ouest (2), avec détail du comblement tardo-antique (clichés Archeodunum). DAO : J. Bohry.

Vienne / Théâtre antique
rue du Cirque
2009 - 385442210023







1



2

	Vienne / Théâtre antique rue du cirque 2009 - 385442210023	Figure 17. Fondations du bâtiment de scène F10 vues de l'ouest (1) et son parement est (2) (clichés Archeodunum). DAO : T. Silvino.
---	---	---



2



1

	Vienne / Théâtre antique rue du cirque 2009 - 385442210023	Figure 18. Parement est de F10 présentant des traces de rubéfaction (1) juxtaposé à la fosse de scène (2) (clichés Archeodunum). DAO : T. Silvino.
---	---	--



1



2

	Vienne / Théâtre antique rue du cirque 2009 - 385442210023	Figure 19. Bord est de la fosse de scène avec blocs en calcaire du Midi F17 juxtaposés contre F13 (1) sur lequel est placé un autre bloc en calcaire (F16) (2) (clichés Archeodunum). DAO : T. Silvino.
--	---	---



1

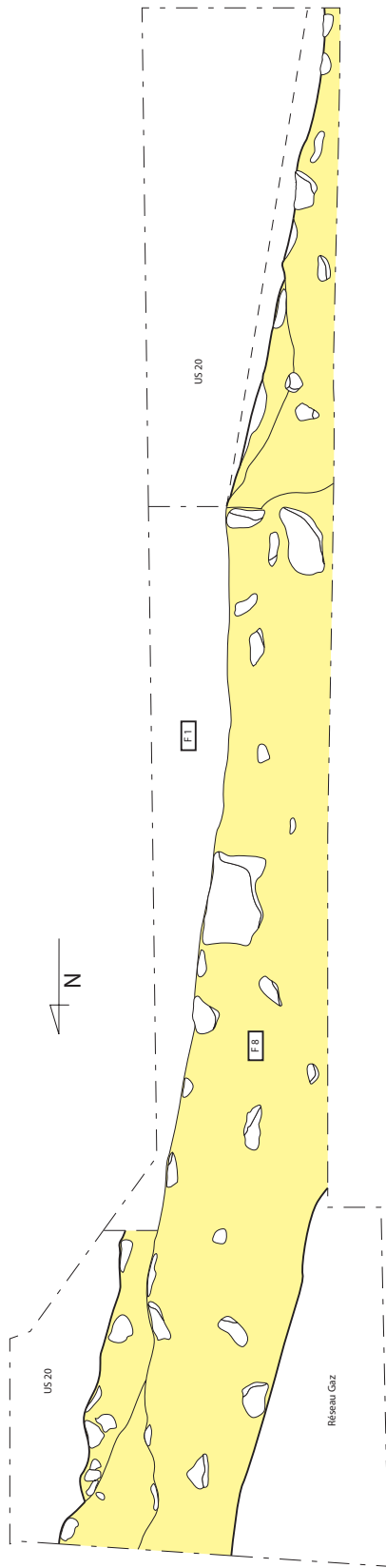
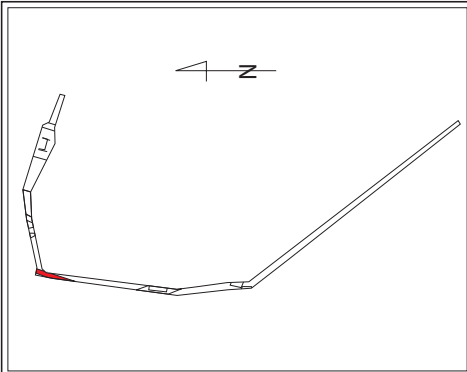


2



Vienne / Théâtre antique
rue du Cirque
2009 - 385442210023

Figure 20. 1, bloc en calcaire du Midi F16 sur fondation maçonnée F13 ; 2, traces de rubéfaction sur le parement ouest de F13 contre lequel sont placés deux autres blocs en calcaire F17 (clichés Archeodunum). DAO : T. Silvino.



maçonnerie antique



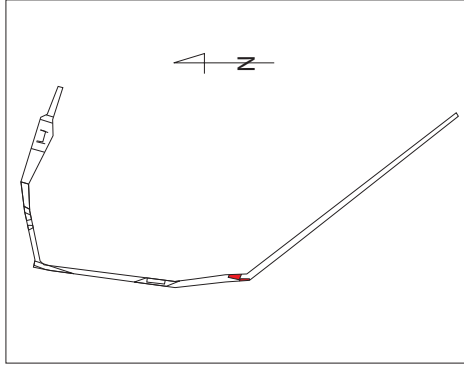
Figure 21. Fondation de mur du portique postscenium F8 avec vue du nord (cliché Archeodunum), DAO : J. Bohry.

Vienne / Théâtre antique
rue du cirque
2009 - 385442210023





1



2

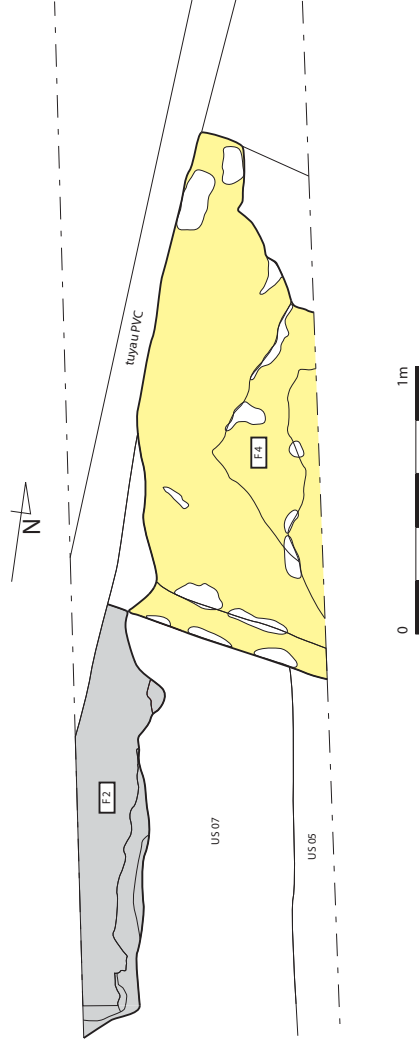
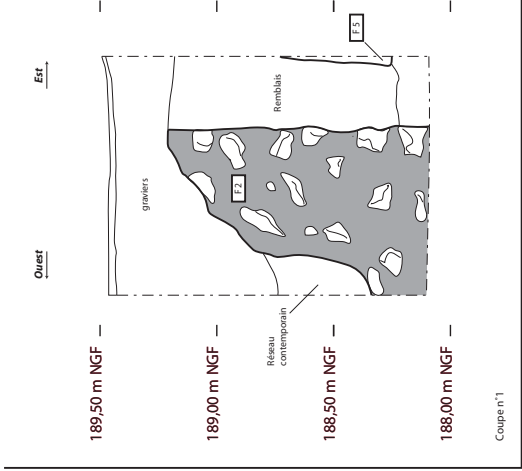


Figure 22. Mur sud de l'enceinte du théâtre (F-4), avec vue du parement sud (1) et vue zénithale (2) (clichés Archeodunum).
DAO : J. Bohry.

Vienne / Théâtre antique
rue du cirque
2009 - 385442210023



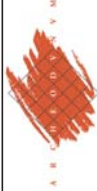


Nord

Sud



Coupe n°2



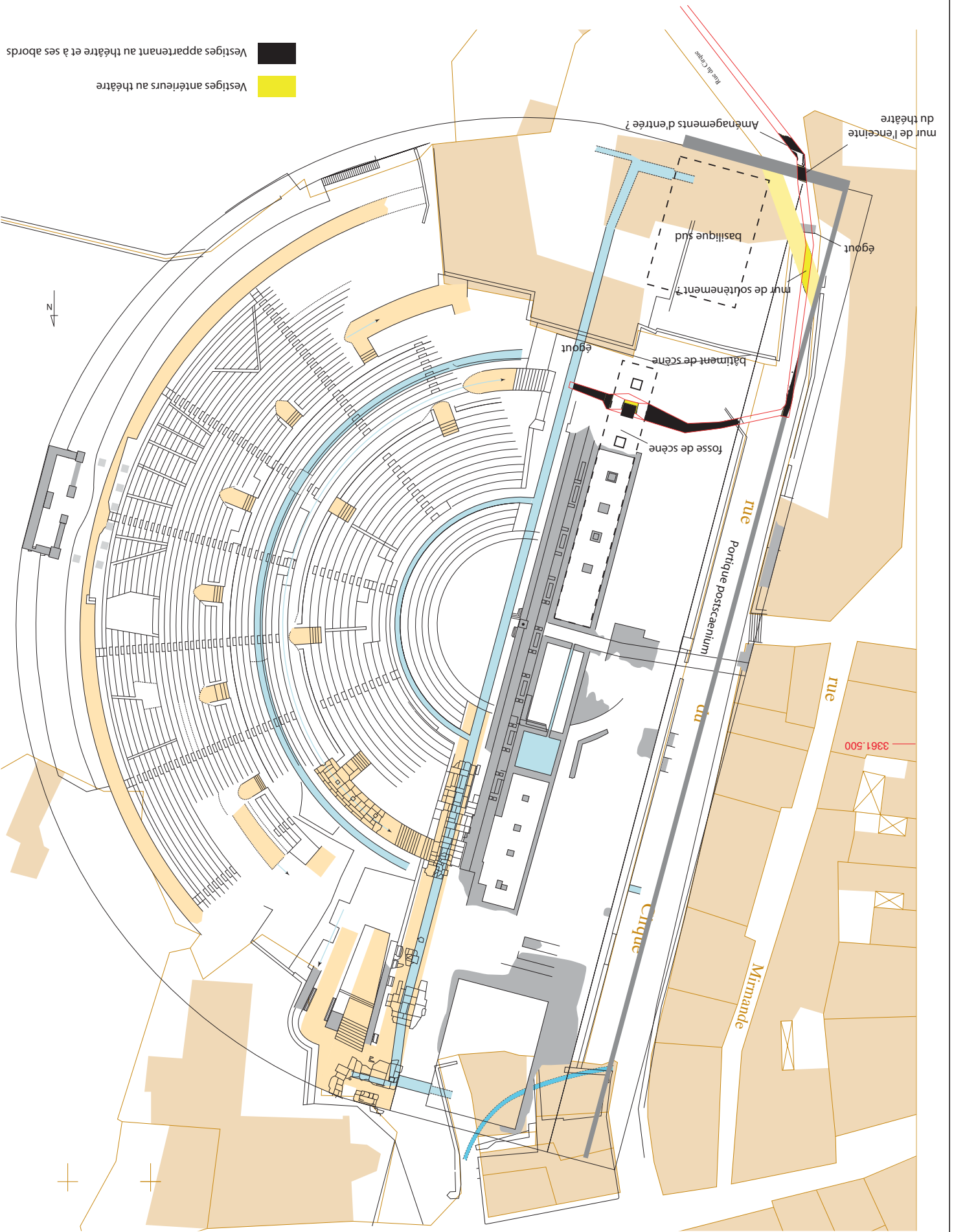
Vienne / Théâtre antique
rue du cirque
2009 - 385442210023

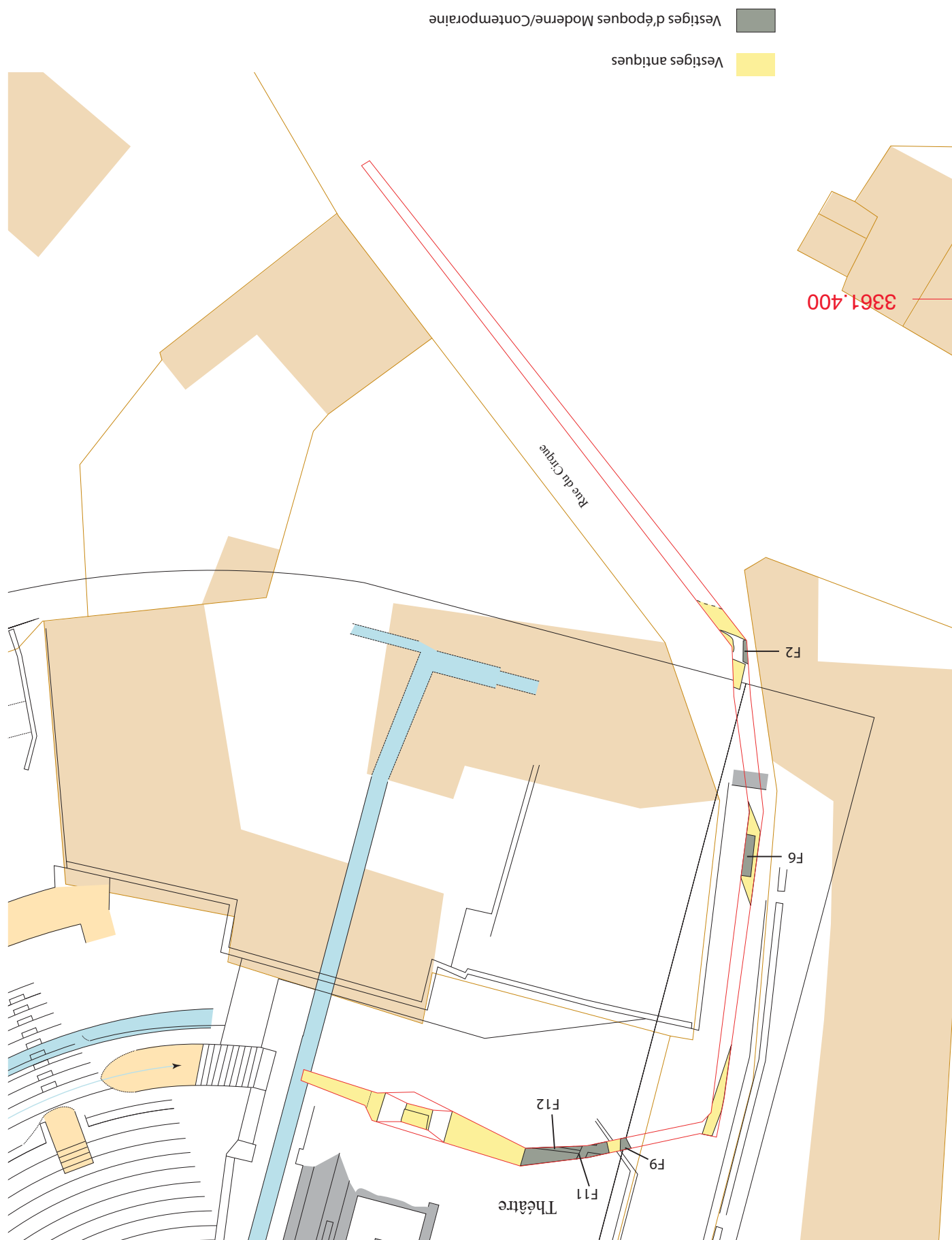
maçonnerie antique
maçonnerie moderne/contemporaine

0 1m

Figure 23. Coupes stratigraphiques n° 1 et 2 présentant le mur sud du théâtre. F4, les structures antiques indéterminées F5 et F3 et le mur moderne/contemporain F2 (cliché Archeodunum).
DAO : J. Bohuy.

Vestiges appartenant au théâtre et à ses abords
Vestiges antérieurs au théâtre







1



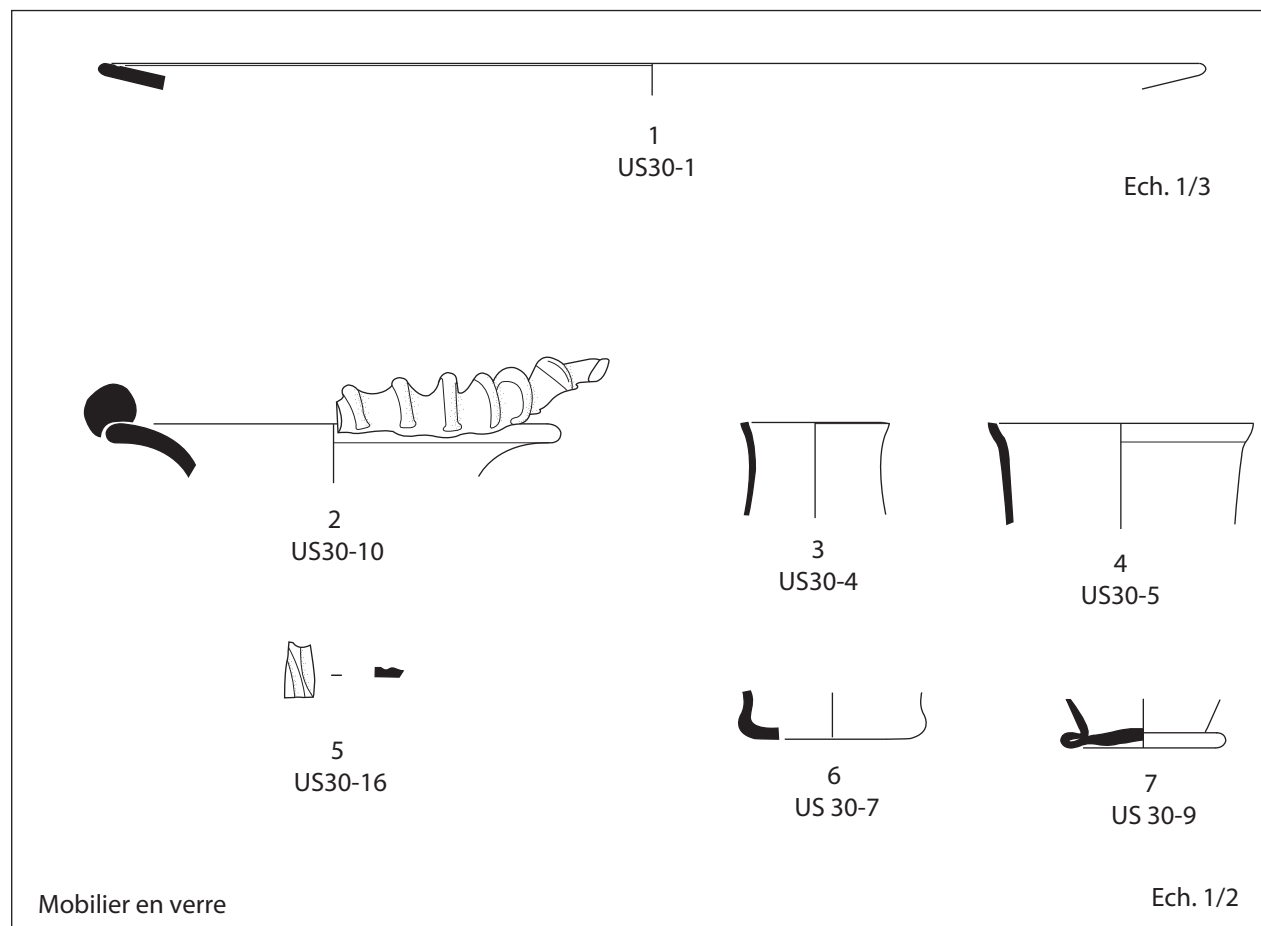
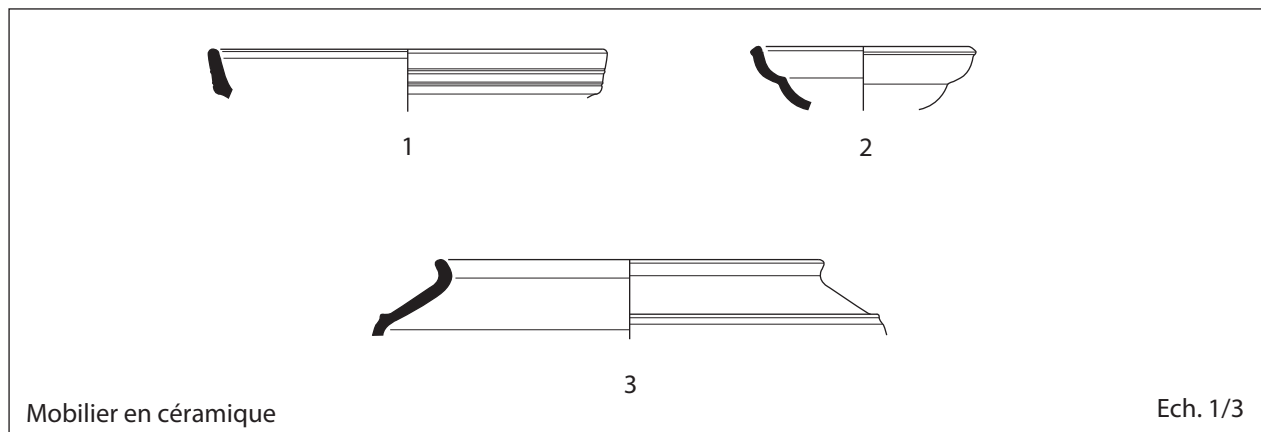
2



Vienne / Théâtre antique
rue du Cirque
2009 - 385442210023

Figure 26. *Constructions modernes/contemporaines installées directement sur les fondations du bâtiment de scène du théâtre (clichés Archeodunum). DAO : T. Silvino.*

PLANCHES



Vienne / Théâtre antique
rue du cirque
2009 - 385442210023

Planche 1. Mobilier céramique US 20 (1er s. ap. J.-C.) : 1 et 2, sigillée sud-gauloise ; 3, céramique commune grise. Mobilier en verre US 30 (fin IIIe-début IVe s.). DAO : L. Robin.



Dupondius de Trajan.



Antoninien de Trajan-Dèce.



Antoninien de Postume. Avers.



Vienne / Théâtre antique
rue du cirque
2009 - 385442210023

Planche 2. Monnaies US 30 (éch. 2).
DAO : R. Nicot.



1



2



3



4



Vienne / Théâtre antique
rue du cirque
2009 - 385442210023

Planche 3. Mobilier US 30. 1, applique en bronze ; 2, couteau repliable ; 3, élément de tuyauterie ; 4, élément de fontaine ?
DAO : T. Silvino.



1



2



Vienne / Théâtre antique
rue du cirque
2009 - 385442210023

Planche 4. Pièces d'architecture US 30. 1, tronçon de fût de colonne lisse ; 2, chapiteau corinthien de colonne (clichés Archeodunum). DAO : T. Silvino.



1



2



3



Vienne / Théâtre antique
rue du cirque
2009 - 385442210023

Planche 5. Mobilier US 30. 1, couronnement du pulpitum ;
2, chapiteau corinthien de pilastre ; 3, fragments de fûts de
pilastres cannelés. DAO : T. Silvino.



1



2



Vienne / Théâtre antique
rue du cirque
2009 - 385442210023

Planche 6. US 30 : 1, fragment d'inscription ; 2, relief en marbre. Recollage du fragment mis au jour lors de l'opération avec celui découvert dans les années 1930 (cliché R. Nicot et Ch. Durand). DAO : T. Silvino.

ANNEXES

Diagramme de Harris : Vienne, Rue du Cirque.

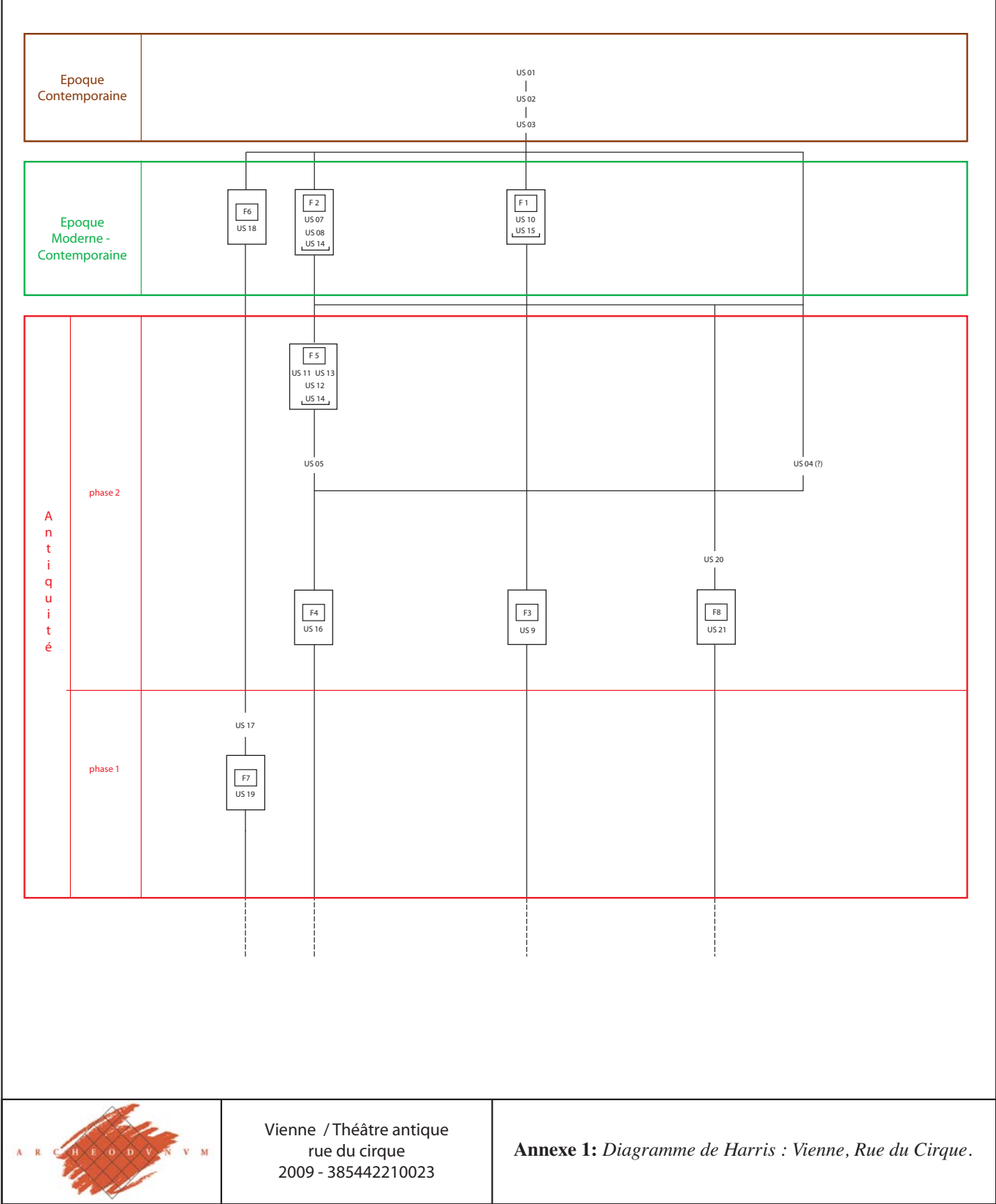
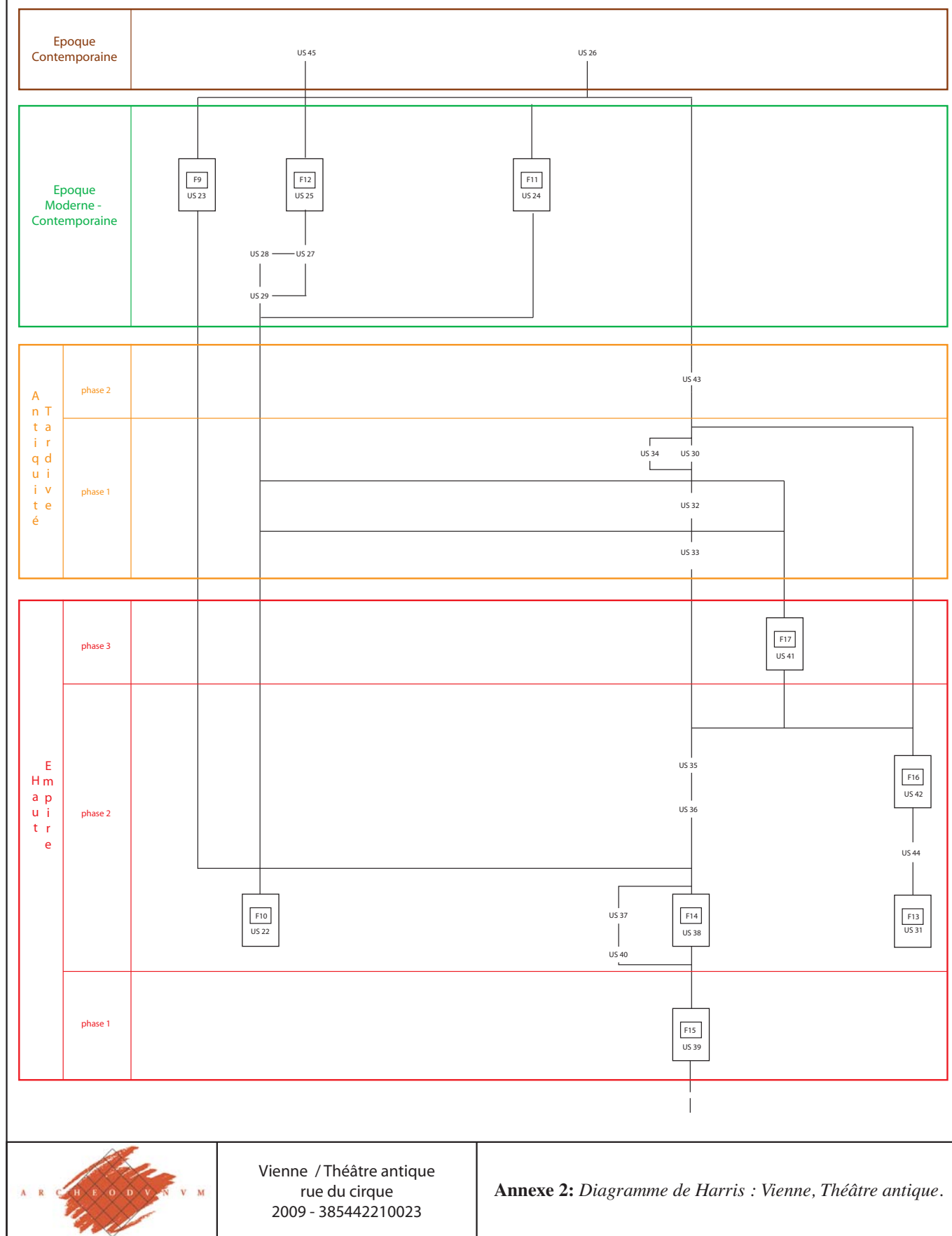


Diagramme de Harris : Vienne, Théâtre antique.



Vienne / Théâtre antique
rue du cirque
2009 - 385442210023

Annexe 2: Diagramme de Harris : Vienne, Théâtre antique.

